



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 17 - Numéro 35

3 septembre 2020



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	5
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	9
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	45
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	143
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	149
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	157
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	306
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires	313
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	319
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Question préliminaire	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			Par visioconférence
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85389967623?pwd=ZFFVU0gvdFZlTQUUNVdDlRldjFuaXZUUlT09
	Carol Hudson Partie intimée				
	Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (justice - Québec)			ID de réunion : 853 8996 7623 Code secret : 007171

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2020 – 14 h 00					
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Voxdata Solutions inc. Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly, Ah Fang Chaw Kang Yuen, Mounir Cherif-Ouazani et Salia Hema Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p>	<p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86905754439?pwd=eFpTWitaYzYzReGdWkZNFdz09</p> <p>ID de réunion : 869 0575 4439 Code secret : 226561</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2020 – 14 h 00					
2020-006	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Myrtha Laesa Merlini Partie intimée</p> <p>Corporation RÉEE Global, Margaret Singh, Fadi Sahyoun et Myrtha Laesa Merlini Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi</p>	<p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86905754439?pwd=eFpTWitaYzYzhReGdWKzNFdz09</p> <p>ID de réunion : 869 0575 4439 Code secret : 226561</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2020-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Duclos assurances inc. et Ghislain Duclos Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86905754439?pwd=eFpTWitaYzYzReGdWkzNFdz09 ID de réunion : 869 0575 4439 Code secret : 226561

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2020 – 14 h 00					
2020-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Vallée Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86905754439?pwd=eFpTWitaYzYzReGdWKzNFdz09 ID de réunion : 869 0575 4439 Code secret : 226561

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2020 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Sarah Desabrais	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81681239786?pwd=bWVM0b0drY3hnV3o0dnlwRmMrMC8ydz09 ID de réunion : 816 8123 9786 Code secret : 421372

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Baillargeon-Bouchard et 9347-6760 Québec inc. Parties intimées Chambre de la sécurité financière Fédération des caisses Desjardins du Québec Parties intervenantes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats, s.e.n.c.r.l. Me Julie Piché Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antionietta Melchiorre	Demande de suspension d'inscription, mesures de redressement, nomination d'un dirigeant responsable, interdiction d'opérations sur valeurs, mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85115235101?pwd=MjV3R2w3VVFoNjhFMXZGbDA4Z2FaQT09 ID de réunion : 851 1523 5101 Code secret : 027593

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Baillargeon-Bouchard et 9347-6760 Québec inc. Parties intimées Chambre de la sécurité financière Fédération des caisses Desjardins du Québec Parties intervenantes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats, s.e.n.c.r.l. Me Julie Piché Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de suspension d'inscription, mesures de redressement, nomination d'un dirigeant responsable, interdiction d'opérations sur valeurs, mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88989377148?pwd=V2RYK092RmRiNVdJdlVMVldMMFpDUT09 ID de réunion : 889 8937 7148 Code secret : 916617

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2020 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. LCM Avocats inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87156809269?pwd=NfVJVVFzN0dSdW10WFVRDk3M1I5Zz09 ID de réunion : 871 5680 9269 Code secret : 305079
21 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Partie intimée				
	Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (justice - Québec)			
23 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Partie intimée				
	Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (justice - Québec)			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Partie intimée				
	Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (justice - Québec)			
24 septembre 2020 – 14 h 00					
2020-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/89548351201?pwd=R1NNZXdUJHVhT3k0eU1XN1hMR0hxdz09 ID de réunion : 895 4835 1201 Mot de passe : 214149
	Infinitum succession et patrimoine inc., Yannick Tarik Meddane et Vladislav Adoniev Parties intimées	Cabinet de services juridiques Inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2020-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-France Caron et Hugues Destenay Parties intimées Michel Caron Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jean-François Goulet, avocat Fréchette avocats	Lise Girard	Demande de pénalités administratives	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/89548351201?pwd=R1NNZXduUHVhT3k0eU1XN1hMR0hxdz09 ID de réunion : 895 4835 1201 Mot de passe : 214149

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2020 – 14 h 00					
2018-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ian Pierre Lajoie Partie intimée Dominic Longpré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services Légaux Farley Ltée.	Lise Girard	Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/89548351201?pwd=R1NNZXdUHVhT3k0eU1XN1hMR0hxdz09 ID de réunion : 895 4835 1201 Mot de passe : 214149
25 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Deshaies Partie intimée 9379-4899 Québec inc. Partie intimée Steeve Perreault Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.	Lise Girard Nicole Martineau	Entente Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85489172343?pwd=dFBuODFlelNlRVA0QkYxRS9xWnJSUT09 ID de réunion : 854 8917 2343 Code secret : 883383

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Robillard et Les Assurances Robillard & Associés inc. Parties intimées</p> <p>Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc., Partie mise en cause</p> <p>Yves Morel et Marie-France Boucher Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Cardinal Léonard Denis, Avocats</p> <p>Waite & Associés</p>	Lise Girard	<p>Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi</p>	<p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88086644655?pwd=NTM2d1o3YW52ZTE2S2hwYUx2MUdOdz09</p> <p>ID de réunion : 880 8664 4655 Code secret : 619220</p>
30 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Nicolas De Smet Partie intimée</p> <p>Daniel Kaufmann Partie intimée</p> <p>Carol Hudson Partie intimée</p> <p>Procureure générale du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Michel Pelletier</p> <p>Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.</p> <p>Bernard, Roy (justice - Québec)</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer</p>	<p>Audience au fond</p> <p>Présence physique et par visioconférence</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire Par visioconférence
1er octobre 2020 – 14 h 00					
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
5 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
7 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
8 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
13 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
14 octobre 2020 – 9 h 30					
2020-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse MAX Assurance inc. et Aurelie Heurtebize Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers CRG Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
20 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
22 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
26 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antionietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
29 octobre 2020 – 14 h 00					
2020-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Laforce Capital inc. et Hubert Laforce Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats sncrl	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, suspension d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma
3 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Lise Girard Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Conférence préparatoire
10 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
3 décembre 2020 – 14 h 00					
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Beaudoin Partie intimée Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Danièle Roy et Associés	Lise Girard	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription	Audience pro forma
1er février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
2 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
4 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
5 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
10 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
12 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
13 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
17 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
18 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
20 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
21 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
26 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
27 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

2 septembre 2020

2.1.2 Décisions**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-025

DÉCISION N° : 2014-025-020

DATE : Le 20 août 2020

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD

M^e NICOLE MARTINEAU

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MARC-ÉRIC FORTIN (personnellement et faisant affaires sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une-Terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde)

et

KARINE LAMARRE

et

JEAN-FRANÇOIS GAGNON

et

GENEVIÈVE CLOUTIER (GAGNON)

Parties intimées

et

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale 2116 l'Acadie et Legendre, 9150, boulevard de l'Acadie, bureau 10, Montréal (Québec) H4N 2T2;

et

BANQUE CIBC, 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard (Québec) J4W 1M9;

Parties mises en cause

2014-025-020

PAGE : 2

DÉCISION

PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

APERÇU

[1] Le 13 mai 2014, le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») a prononcé, de manière *ex parte*, des ordonnances de blocage visant les fonds, titres ou autres biens des intimés et ceux détenus pour eux par une institution financière¹.

[2] Depuis la décision initiale, ces ordonnances de blocage ont été prolongées à plusieurs reprises². Elles viennent à échéance le 25 août 2020.

[3] Les ordonnances initiales de blocage ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») en lien avec des manquements allégués à la *Loi sur les valeurs mobilières*³. Les intimés auraient notamment effectué des placements de valeurs mobilières sans avoir déposé un prospectus auprès de l'Autorité, bénéficié d'un visa de prospectus ou bénéficié d'une dispense d'effectuer un tel dépôt.

[4] L'Autorité demande au Tribunal de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier pour une durée de douze (12) mois.

[5] Les intimés n'étaient pas présents, ni représentés par avocat lors de l'audience. La procédure ayant été dûment signifiée, le Tribunal a autorisé l'Autorité à procéder au mérite de cette demande.

[6] Le Tribunal doit donc décider s'il prolonge les ordonnances de blocage actuellement en vigueur et, le cas échéant, déterminer la durée de cette prolongation.

[7] Après avoir entendu les représentations, le Tribunal convient de prolonger les ordonnances de blocage, et ce, pour une période additionnelle de douze (12) mois.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, QCBDR (Montréal), n°2014-025-001, 13 avril 2014, M^e St Pierre (décision verbale). Les motifs de cette décision furent produits le 16 juin 2014 : *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2014 QCBDR 69.

² *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2014 QCBDR 95; 2014 QCBDR 151; 2015 QCBDR 51; 2015 QCBDR 99; 2015 QCBDR 148; 2016 QCBDR 31; 2016 QCBDR 81; 2016 QCTMF 38; 2017 QCTMF 21; 2017 QCTMF 69; 2017 QCTMF 106; 2018 QCTMF 16; 2018 QCTMF 66; 2018 QCTMF 105; 2019 QCTMF 7; 2019 QCTMF 60.

³ *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »).

2014-025-020

PAGE : 3

ANALYSE

[8] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage, il doit déterminer si :

(1) l'enquête de l'Autorité à l'égard des intimés est toujours en cours⁴;

(2) les motifs initiaux au soutien de l'ordonnance de blocage existent toujours⁵.

[9] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la loi prévoit qu'elle est de 12 mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement⁶. En l'espèce, l'Autorité demande un délai additionnel de douze (12) mois.

[10] Les intimés et les mises en cause n'ont pas manifesté leur intention de se faire entendre et, par conséquent, ils n'ont pas établi que les motifs des ordonnances initiales ont cessé d'exister.

[11] Le procureur de l'Autorité a confirmé que l'enquête, en son sens large, est toujours en cours.

[12] Il a affirmé que les motifs initiaux qui ont justifié le prononcé des ordonnances de blocage sont toujours présents.

[13] Il a précisé que les procédures pénales à l'égard des intimés sont toujours en cours. Il a déposé les plumitifs⁷ afin de démontrer l'état de ces procédures.

[14] Concernant le dossier pénal de Marc-Éric Fortin et Karine Lamarre, il a mentionné qu'une conférence de gestion a été fixée au 24 novembre 2020. De plus, une audience sur des requêtes en abus de procédure et en arrêt de procédure a été fixée du 18 au 22 janvier 2021.

[15] Pour ce qui est du dossier pénal de Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier, les dates du procès n'ont pas encore été fixées et une conférence de gestion se tiendra le 17 septembre 2020.

[16] Le procureur de l'Autorité a ajouté que cette poursuite pénale porte sur les mêmes faits que ceux du présent dossier.

[17] Le Tribunal conclut que les motifs initiaux ayant justifié le prononcé des ordonnances de blocage sont toujours présents et que l'enquête de l'Autorité, en son sens large, est en cours.

⁴ Art. 249 LVM.

⁵ Art. 250 (2^e al.) LVM.

⁶ Art. 250 (1^{er} al.) LVM.

⁷ Pièces D-2 et D-3.

2014-025-020

PAGE : 4

[18] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur, et ce, pour une période additionnelle de douze (12) mois.

CONCLUSION

POUR CES MOTIFS le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*⁸ ainsi que des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹ :

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité;

PROLONGE à l'égard des intimés Marc-Éric Fortin, Karine Lamarre, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier de même qu'à l'égard des mises en cause, les ordonnances de blocage qu'il a prononcées le 13 mai 2014¹⁰, telles qu'elles ont été renouvelées depuis, pour une période de douze (12) mois, commençant le **25 août 2020** et se terminant le **25 août 2021**, et ce, de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** aux intimés Marc-Éric Fortin, Karine Lamarre, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier ainsi qu'à leurs dirigeants, représentants et employés, de ne pas directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou dont elle en a la garde ou le contrôle pour eux, notamment auprès de la mise en cause Banque de Montréal, succursale L'Acadie et Legendre, numéro 2116, située au 9150, boulevard de L'Acadie, bureau 10, Montréal et la Banque CIBC, situées au 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard;
- **ORDONNE** à la mise en cause Banque de Montréal, succursale L'Acadie et Legendre, numéro 2116, situées au 9150, boulevard de L'Acadie, bureau 10, Montréal, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marc-Éric Fortin ou Mark-Érik Fortin et/ou Jean-François Gagnon et/ou Geneviève Cloutier, dont notamment les comptes suivants :
 - i. compte [1] dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - ii. compte [2] dont les titulaires sont Geneviève Cloutier et Jean-François Gagnon;

⁸ RLRQ, c. E-6.1.

⁹ Préc., note 4.

¹⁰ Préc., note 1.

2014-025-020

PAGE : 5

- **ORDONNE** à la mise en cause Banque CIBC, située au 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marc-Éric Fortin ou Mark-Érik Fortin, dont notamment les comptes suivants :
 - i. compte [3], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - ii. compte [4], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - iii. compte [5], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - iv. compte [6], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - v. compte [7], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - vi. compte [8], dont le titulaire est Mark-Érik Fortin;
 - vii. compte [9], dont le titulaire est Mark-Érik Fortin;
 - viii. compte [10] dont le titulaire est Mark-Érik Fortin.

M^e Lise Girard, juge administratif

M^e Nicole Martineau, juge administratif

M^e Valentin Jay
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 20 août 2020

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BEAUBIEN-LEBLANC	ALICE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
BEAUPRÉ-DION	LAURIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
BEN-AMI	ABRAHAM	PLACEMENTS CIBC INC.	2020-08-21
BENARFA	MOUNA	PLACEMENTS CIBC INC.	2020-08-25
BERLINGUETTE	HÉLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-26
BILODEAU	MILÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
BLOUIN	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-28
BOUKACHABIA	KHALED	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
CHABOT	JULIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-25
COHEN	LAURA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-21
DESTROISMAISONS	ELIANE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-31
DIOP	KHALILOU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-10
DJEBALI	MEHREZ BEN	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-19
DUBUC	DAMIEN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-14
DUPONT	ALEXIS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-24
ELEAZAR	CAMILLE AUDREY ESSI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-24
FERRON	SÉBASTIEN	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC	2020-08-30
FERRON	SÉBASTIEN	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC	2020-08-30
GAGNON	KRYSTLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
GAMACHE	SALOMON	SERVICES D'INVESTISSEMENT FÉRIQUE	2020-08-24

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GAUTHIER	VALERIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-27
GAUTHIER	ERIC	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-28
GAUTHIER-PERRON	ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-18
GODFROY	CHANTAL	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2020-08-31
GRENIER	LUCETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-24
HAROUNA	ABASSE TVALAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-24
HARVEY	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-27
ISHAQ	SAIMA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-28
LAGOTTE	DAVID	WFG SECURITIES INC.	2020-08-24
LEVESQUE	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-29
LOISELLE	JACQUELINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-31
LU	WANG	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2020-08-28
MARCANO BARRETO	ALESSANDRA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-08-27
MARTIN	NICOLAS	VALEURS MOBILIÈRES TIMC	2020-08-20
MASSE	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-28
MAYRAND	FRANCOIS	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-26
MILOT	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-31
MOISAN-VIAU	GUILLAUME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-26
MONETTE	DAVID	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-28
MOREL	MICHEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-21
MORIN	VALÉRIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-25
OUELLET	JEANNETTE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-31
PALMIERI	SONYA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2020-08-23
PELLETIER	CLAUDINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-27

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
PERREAULT	PIER-LUC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
PLOURDE-MICHON	FLORENCE	PLACEMENTS CIBC INC.	2020-08-25
POULIOT	JOSIANE	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2020-08-31
PROTEAU	MARTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-26
PROTEAU	NATHALIE	MORNEAU SHEPELL ASSET & RISK MANAGEMENT LTD.	2020-07-03
RICHARD	FRÉDÉRIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-28
SARACENO	JAYSON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
SAVARD	VÉRONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
SHARMA	NISHANT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
SICOTTE-MARTEL	ANDRÉANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-28
SILVY	CHARLTON	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2020-08-24
SMITH BEAUDOIN	ANDRÉA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-28
STAMM	PHILIPPE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2020-08-31
THÉRIAULT	PIERRE-MARC	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2020-08-26
TOUPIN	MARYSE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-27
VAILLANCOURT	ANTOINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-24
VÉRONNEAU	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-08-21
ZHANG	YANGYANG	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-08-27
ZHU	JUN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-08-25

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
PROTEAU	NATHALIE	MORNEAU SHEPELL ASSET & RISK MANAGEMENT LTD.	2020-07-03

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101766	BEAUSÉJOUR, JEAN	3a	2020-09-01
102578	BERGERON, LUCIE	1a	2020-09-01
103725	BOISSELLE, SYLVAIN	6a	2020-08-28
104216	BOUCHARD, MONIQUE	1a	2020-09-01
111557	DUQUETTE, NANCY	3a	2020-08-28
112193	GIGUÈRE, LISE	6a	2020-09-01
112552	FORTIER, MARYSE	6a	2020-09-01
117127	JOBIN, JEAN	3a	2020-09-01
117363	JUTRAS, CLAUDE	4a	2020-08-28
125584	PALARDY, PIERRE	2a	2020-03-02
125584	PALARDY, PIERRE	1a	2020-03-02
128669	RICARD, GHISLAINE	1a	2020-04-24
132075	TELFER, MARYLEA JANE	1b	2020-08-31
132075	TELFER, MARYLEA JANE	2b	2020-08-31
132075	TELFER, MARYLEA JANE	3a	2020-08-31
132090	TERK, MORRIS	1a	2020-09-01
135213	RANCOURT, JACQUES	6a	2020-03-02
140747	GODBOUT, NATHALIE	4a	2020-09-01
144038	BORTOLUSSI, DORIS	3b	2020-08-27
144959	QUENNEVILLE, JULIE	1a	2020-09-01
144959	QUENNEVILLE, JULIE	6a	2020-09-01
145917	RODRIGUES, IDA	3b	2020-08-31
146105	ALFRED, DERNICE	1a	2020-08-31

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
153930	MINGO, VÉRONIQUE	3b	2020-09-01
156893	BENCHIMOL, THIERRY	4A	2020-09-01
157295	GAMACHE, SALOMON	6A	2020-08-28
158293	CHRISTIE, LINDA	4A	2020-08-28
163694	DENIS, CHANTAL	4A	2020-08-28
166204	FONTAINE, MYRIAM	4A	2020-09-01
170044	NASSAR, NADINE	4B	2020-09-01
170124	RICHARD, KATY	4B	2020-08-28
170542	FRANCOEUR, DANIEL	1A	2020-09-01
170542	FRANCOEUR, DANIEL	6A	2020-09-01
175348	DION, DANIELLE	1A	2020-08-31
176506	THIBAUT, JULIE	5A	2020-08-27
176695	TURNER, AUDREY	4B	2020-08-31
178040	BOILEAU, JOSÉE	1A	2020-09-01
182178	LÉVESQUE, CAROLINE	3B	2020-08-31
182449	BOUTIN, JESSICA	5A	2020-08-31
184536	MITOJEVIC, SLADJAN	1A	2020-08-28
187640	JACQUES, ANNIE	1A	2020-09-01
189834	BOURCIER, VÉRONIQUE	4B	2020-08-28
190257	CHARRON, SOPHIE	4A	2020-08-31
190339	LECLERC, CHARLES-OLIVIER	1A	2020-09-01
194718	FILION-POULIN, CATHY	3A	2020-09-01
197280	GENDREAU, NATHALIE	1B	2020-08-28
198481	CHIRANI, ZOHEIR	4A	2020-09-01
198706	SERGERIE, VALÉRIE	6A	2020-09-01
198789	JOBIN, JOANIE	3B	2020-09-01
204098	ST-GERMAIN, DAVID	1B	2020-08-26
204545	CUTLER, MELANIE	1A	2020-08-31
208557	ROCHON, JAMES	2A	2020-08-28
209272	GAUTHIER, VALERIE	6A	2020-08-31
210820	CAMBON, EMILIE	1A	2020-08-28
211284	VENNE, SYLVAIN	1A	2020-08-26
211398	DESROSIERS, KATIE	1A	2020-08-27

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
215581	ST-GERMAIN, RAPHAËL	1B	2020-08-26
217385	GAUTHIER, EMILIE	4A	2020-08-31
218966	THÉRIAULT, PIERRE-MARC	1A	2020-08-27
219687	BENTAIBI, MOHAMED	4B	2020-08-28
220849	DUBE, KARINE	E	2020-08-31
220849	DUBE, KARINE	4B	2020-08-31
220954	OUMET, GABRIEL	1A	2020-09-01
221645	GOUGE, CATHERINE	3B	2020-08-26
225620	BLAIRON, CORALIE	1B	2020-08-28
225743	CHIARA, GIANLUCA	3B	2020-08-31
226040	HINDS, YESHARAH	3B	2020-08-31
226166	ANZUETO, GLEN PHILIPPE	4A	2020-08-26
226409	PAVLOVA, MANOELA	1A	2020-03-02
226562	BOULET, PIERRE-LUC	1A	2020-08-26
227151	CORMIER, STÉPHANE	1A	2020-08-26
228065	CAMERON, ZACHARIE	1A	2020-09-01
228065	CAMERON, ZACHARIE	6A	2020-09-01
228224	ALLARD, ANTHONY	1A	2020-09-01
228996	PELLETIER, FELIX	1A	2020-08-27
229686	TOURE, CORENTIN-ISAAC	1A	2020-08-26
230266	TAILLEFER, MELANIE	4B	2020-08-28
230408	GUIRA, ADAM	3B	2020-08-26
232395	BRIÈRE, AMÉLIE	4B	2020-08-26
232450	GUTTMAN, MATTHEW	1A	2020-08-26
232595	BERGERON, SARAH-KIM	1A	2020-08-26
233015	BERLIOZ, LAUDRY	1A	2020-09-01
233190	PROFETE, NESMY	1A	2020-09-01
233214	PELLERIN, CHARLÈNE	5B	2020-08-28
233317	LEBOEUF, ELISSA	1A	2020-08-26
233483	ROUSSEAU, KASSANDRA	1A	2020-09-01
239404	TROTTIER, SAMUEL	1A	2020-09-01
239422	LYTH, THIERRY	4B	2020-08-28
239663	BÉGIN GIRARD, TAMARA	1A	2020-09-01



3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	MARTEL	DANY	2020-08-27
PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.	LACHANCE	FRANK	2020-09-01

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION DE PLACEMENTS INOVESTOR	LEFRANÇOIS	PASCAL	2020-09-01
PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.	LACHANCE	FRANK	2020-09-01

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.	CHOINIÈRE	STÉPHANIE	2020-09-01
PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.	LACHANCE	FRANK	2020-09-01

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606432	11951475 CANADA INC.	MARTIN MC CANN	Assurance de personnes	2020-08-26
606433	LES SERVICES FINANCIERS FRANÇOIS LAVIGNE INC.	FRANÇOIS LAVIGNE	Assurance de personnes	2020-08-26
606434	HYMOTEK HYPOTHÈQUES INC.	FRANCIS LAVOIE	Courtage hypothécaire	2020-08-26
606435	QUADREAL FINANCE LP	MICHEL CAUMARTIN	Courtage hypothécaire	2020-08-27
606436	RÉFÉRENCE SUMMUM INC.	MARC-ANDRÉ MARTEL	Assurance de personnes	2020-08-27
606437	GROUPE FINANCIER TESSIER JOMPHE LEBLANC RHEAULT INC.	JEAN-PHILIPPE LEBLANC RHEAULT	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2020-08-27
606438	LA TURQUOISE, AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES INC.	PIERRE SIMONEAU	Assurance de dommages (courtier)	2020-08-31
606438	LA TURQUOISE, AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES INC.	TOMMY ARCHAMBAULT	Assurance collective de personnes Assurance de personnes Assurance de dommages	2020-09-01
606439	TOMMY ARCHAMBAULT COURTIER IMMOBILIER INC.	FRANCIS MASSICOTTE	Courtage hypothécaire	2020-09-01
606441	9379-2992 QUÉBEC INC.	JULIE TESSIER	Assurance de personnes	2020-09-01

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2020

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Vanessa Brazeau-Nadeau	2019-11-02(C)	Me Patrick de Niverville, Président Carl Hamel Sonia Jacques	29 sept. 2020 9h30	Visio	Chef 1 : négligence et/ou défaut d'agir en conseiller consciencieux (article 39 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	Culpabilité
Pierre-Luc Payette	2019-11-03(C)	Me Patrick de Niverville, Président Carl Hamel Sonia Jacques	29 sept. 2020 9h30	Visio	Chef 1 : négligence et/ou défaut d'agir en conseiller consciencieux (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 2, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>). Chef 2 : a fait défaut de mettre en place ou d'instaurer des politiques, directives ou procédures, notamment en ce qui a trait aux renouvellements des contrats d'assurance des clients de son cabinet (article 84 al. 2 et 85 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 2, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	Culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1138 et CD00-1208

DATE : 26 août 2020

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.	Membre
M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

MOHTAZ BILLAH ALILAT, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 183639, BDNI 2425091)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgarion, non-diffusion et non-publication des nom et prénom de la consommatrice visée par les plaintes, ainsi que de tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de l'identifier.**

[1] À la demande des parties, ces plaintes, portées contre Mohtaz Billah Alilat (Alilat) les 27 juillet 2015 et 20 octobre 2016 respectivement, ont été réunies.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 2

[2] M^e Julie Piché¹ représentait la plaignante et M^e Sonia Paradis, l'intimé Allilat.

[3] Faute de pouvoir relever son fardeau de preuve quant au troisième chef d'accusation contenu à la plainte CD00-1138, M^e Piché a demandé son retrait.

[4] De consentement avec sa consœur, elle a amendé le septième chef d'accusation de cette même plainte.

[5] Ces demandes ont été accueillies. Par conséquent, les plaintes dont le comité est saisi sont maintenant les suivantes :

LA PLAINTÉ AMENDÉE CD00-1138

1. À Montréal, le ou vers le 24 septembre 2010, l'intimé a donné à C.C. des informations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur quant aux conséquences de la «Demande relative à l'utilisation des fonds – Congé de prime» de sa police d'assurance vie [...], contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
2. À Montréal, le ou vers le 24 septembre 2010, l'intimé a recommandé à C.C. de demander un congé de prime de sa police d'assurance vie no [...] et de souscrire à la police d'assurance contre les maladies graves no [...], ce qui ne correspondait pas à ses besoins financiers et d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 12 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
3. Retiré;
4. À Montréal, le ou vers le 4 octobre 2010, l'intimé a donné à C.C. des informations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur alors qu'il lui a fait souscrire, au nom de la société C.C. & A. inc., aux contrats de fonds distincts nos [...] et [...] notamment quant aux garanties et aux frais applicables, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
5. À Montréal, le ou vers le 4 octobre 2010, l'intimé a fait souscrire C.C., au nom de la société C.C. & A. inc., au contrat de fonds distincts no [...] d'un montant de 15 000 \$, ce qui ne correspondait pas notamment à son profil, à sa situation personnelle et financière ainsi qu'à ses objectifs et horizon de placement,

¹ Au cours du délibéré, par lettre du 29 août 2019 et par avis de substitution du 22 janvier 2020, M^e Jean-Simon Britten remplaçait M^e Piché en tant que procureur de la partie plaignante.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 3

contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 12, 15, 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

6. À Montréal, le ou vers le 4 octobre 2010, l'intimé a fait souscrire C.C., au nom de la société C.C. & A. inc., au contrat de fonds distincts no [...] d'un montant de 50 000 \$, ce qui ne correspondait pas notamment à son profil, à sa situation personnelle et financière ainsi qu'à ses objectifs et horizon de placement, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 12, 15, 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);
7. À Montréal, le ou vers le 6 octobre 2010, l'intimé a modifié les sections « Numéro du Fonds » et « Option avec frais d'acquisition » de la proposition de fonds distincts [...] sans en informer C.C., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

LA PLAINTÉ CD00-1208

1. Dans la région de Montréal, le ou vers le 21 octobre 2010, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de C.C. sur un « Plan de retraite », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

[6] Le 27 mars 2018, M^e Paradis a cessé d'occuper pour Alilat. Bien que dûment invité à se constituer un nouveau procureur par lettre de M^e Piché, le 9 avril 2018, ce dernier n'y a pas donné suite.

[7] Lors de l'instruction, le comité a commandé les notes sténographiques de certains témoignages. Celles-ci lui sont parvenues le ou vers le 11 avril 2018, date à laquelle le délibéré a commencé.

PLAIDOYERS DE CULPABILITÉ

[8] D'entrée de jeu, l'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité sous chacun des chefs d'accusation 5 et 7 de la plainte CD00-1138.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 4

[9] En cours d'instruction, il a enregistré ce plaidoyer sous l'unique chef d'accusation de la plainte CD00-1208.

[10] Après l'enregistrement de chacun de ces plaidoyers de culpabilité et après s'être assuré que l'intimé comprenait que, par ces plaidoyers, il reconnaissait les gestes reprochés et que ceux-ci constituaient des infractions déontologiques, le comité a donné acte à leur enregistrement.

LA PREUVE

[11] M^e Piché a déposé sa preuve documentaire² et a fait entendre la consommatrice C.C., ainsi que monsieur Martin Dupras (M. Dupras), à titre d'expert.

[12] M^e Paradis a déposé ses pièces³ et a fait témoigner son client, de même que son expert, monsieur Jean Turcotte (M. Turcotte).

LES FAITS

[13] Au moment des gestes reprochés, Alilat détient un certificat qui l'autorise à agir à titre de représentant en assurance de personnes pour le cabinet *London Life compagnie d'assurance vie* (London Life). À partir de 2014, il s'est joint à d'autres cabinets et est ensuite devenu représentant autonome jusqu'en janvier 2017. Il était aussi inscrit comme représentant de courtier pour un courtier en épargne collective pour le compte de Quadrus.

[14] Les parties déposent, le 3 octobre 2017, les admissions suivantes⁴:

- a) Dépôt de consentement de l'attestation de pratique de l'intimé du 1^{er} mars 2016;

² P-1 à P-21, P-25, ainsi que P-27 à P-31. Les pièces P-22, P-23, P-24 et P-26 ont été retirées.

³ DI-1 à DI-4, ainsi que DI-8 à DI-15, les pièces DI-5 à DI-7 ont été retirées.

⁴ Le comité y a ajouté au besoin une référence à la plainte visée par l'admission ainsi que les cotes des pièces produites par la plaignante, pour faciliter le suivi, car celles inscrites dans les admissions renvoient aux cotes de la divulgation de la preuve.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 5

- b) Il n'y a eu aucune commission versée à la suite de la souscription du fonds distinct au montant de 15 000 \$;
- c) Une commission de 1 250 \$ et un boni de 250 \$ ont été versés à la suite de la souscription du fonds distinct de 50 000 \$;
- d) Il n'y a pas eu de commission à la suite de la souscription de l'assurance pour la maladie grave (AMG) en raison de son annulation;
- e) La date sur les pages 86, 545 (P-12), 553 et 104 (P-13) devrait être le 4 octobre 2010 et non le 4 janvier 2010, l'intimé ayant admis cette inversion de date;
- f) Les documents I-4 (P-12) et I-9⁵ (P-13) de la divulgation sont les propositions telles que reçues par la compagnie d'assurance le 6 octobre 2010;
- g) L'intimé est celui qui a inscrit la date du 21 octobre 2010 sur le document « Plan de retraite » (P-21) (chef de CD00-1208).

[15] En 2010, C.C. était âgée de 55 ans. Elle est célibataire, n'a pas d'enfants et vit seule. Elle exerçait à son compte comme syndique de faillite et était préretraîtée. Ses revenus annuels qu'elle évalue entre 30 et 36 K \$ lui sont versés sous forme de dividendes. Elle a ainsi peu d'impôt à payer.

[16] C.C. a cessé de prendre de nouveaux clients en septembre 2008. Elle a également vendu son achalandage dont la majorité de ses dossiers un an avant la crise financière de 2008. En 2010, elle est à 90-95 % retraitée, il lui reste environ quatre ou cinq dossiers et en septembre de la même année, lors de sa rencontre avec l'intimé, il lui restait environ deux dossiers.

[17] Comme son permis se renouvelait en décembre 2010, vers la mi-décembre 2010, elle a vendu son dernier dossier.

[18] En septembre 2010, C.C. a reçu un appel téléphonique de l'intimé. Elle ne le connaissait pas. Il voulait lui fixer une rencontre, laquelle a eu lieu au bureau de ce dernier, le 24 septembre 2010 à 15h.

[19] C.C. détenait une assurance vie auprès de London Life souscrite le 3 août 1985 soit depuis plus de 25 ans (P-2) avec une prime mensuelle d'environ 35 \$.

⁵ Correction par la procureure de la plaignante pour I-9.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 6

[20] C.C. savait que cette police avait une valeur de rachat recevant le relevé annuel de London Life. Au 15 novembre 2009, la valeur de rachat était de 17 869,96 \$ et au 15 novembre 2010, celle-ci était de 19 301,21 \$ (P-3).

[21] Selon C.C., la rencontre du 24 septembre 2010 a duré environ une heure et demie. Le but de cette rencontre était pour elle de connaître la bonne nouvelle qu'il lui avait annoncée au téléphone.

[22] L'intimé lui a proposé de prendre l'équivalent de sa prime d'assurance vie pour une AMG de 16 000 \$.

[23] Elle décrit sa tolérance aux risques comme plus élevée que celle de la moyenne des gens de son âge à la retraite. En cours d'audience, des relevés démontrent des actifs beaucoup plus importants que ce qu'elle a fourni à l'intimé (P-27).

[24] Alilat arrive au Canada en 2001. Il détient une équivalence pour études collégiales qu'il a dû parfaire aux fins d'obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC). Ensuite, il entreprend des études à l'université pour compléter des certificats visant l'obtention d'un baccalauréat (bac) en planification financière. Toutefois, en raison de son travail, il les suspend. Il accomplit différentes tâches pour la Banque Royale, de l'entrée de données, en passant par le service à la clientèle et caissier. Il y a travaillé cinq à six ans. Il poursuit son parcours avec la Banque de Montréal (BMO) et en 2009, il se joint à la Financière Liberté 55 (London Life).

[25] À partir du 30 octobre 2009, après avoir complété un stage de six mois, il commence comme conseiller en sécurité financière auprès de London Life.

[26] À ses débuts, il doit faire du démarchage pour se constituer une clientèle. C'est à peine s'il a un client par mois et parfois même aucun. Toutefois, London Life lui délègue quelques dossiers à la fois, appelés dossiers orphelins, c'est-à-dire sans conseiller, pour un total d'environ 120.

[27] À l'été 2010, il hérite du dossier de C.C. London Life lui transmet pour seul document une fiche, intitulée - Données sur la police - Assurance vie (DI-8), mais pas la police de C.C.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 7

[28] Cette fiche indique le produit détenu par C.C., en l'occurrence une police d'assurance vie, la date de souscription en 1985, le nom de l'assuré, sa date de naissance, le nom du bénéficiaire, son lien de parenté avec l'assuré, la prime mensuelle, et la valeur de rachat.

[29] Le 6 septembre 2010, Alilat contacte C.C. et l'invite à revoir avec lui son dossier d'assurance. C.C. lui demande de la rappeler le 20 septembre à 10h. À cette dernière date, elle se dit disponible pour une rencontre le 24 septembre à 15h.

[30] Le 24 septembre 2010, C.C. et Alilat se rencontrent pour la première fois.

[31] Alilat ne se rappelle pas s'il avait déjà vendu une AMG avant celle de septembre 2010 en l'espèce. Quant aux ouvertures de compte pour C.C. dans des fonds distincts, c'était une première pour lui.

[32] Ils discutent de l'opportunité de souscrire à une AMG. Alilat explique à C.C. que le congé de prime de l'assurance vie servirait à en payer la prime qui s'avère légèrement inférieure à celle versée pour sa police d'assurance vie. Pour ce faire, il demandera un congé de primes de l'assurance vie et ainsi l'AMG sera payée à même la valeur de rachat de la police d'assurance vie, sans paiement additionnel.

[33] C.C. signe à cette première rencontre la « Demande relative à l'utilisation des fonds – Congé de primes de la police d'assurance vie » (P-6) acceptée par l'assureur le 27 septembre 2010 (P-7) et la proposition pour une AMG de 16 000 \$ (P-10).

[34] À cette même première rencontre, C.C. informe qu'elle a de l'argent à investir. Ils abordent les placements dans des fonds distincts ainsi que les garanties afférentes. C.C. remplit elle-même le document « Investir pour atteindre vos objectifs » de Financière Liberté 55 pour déterminer son profil d'investisseur (P-11). Alilat lui montre les fonds disponibles en fonction du résultat du profil. Cette rencontre dure environ deux heures.

[35] Elle indique avoir dans sa compagnie un coussin de 65 000 \$ placé dans un Certificat de dépôt garanti (CPG) dans le cas où la Bourse s'écroule.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 8

[36] C.C. dit réfléchir aux fonds distincts. Elle le rappelle pour lui dire qu'elle veut investir dans ces fonds.

[37] Ils se rencontrent à cette fin le 4 octobre 2010 et deux comptes pour des fonds distincts sont ouverts, un premier pour 15 000 \$ et un deuxième pour 50 000 \$.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES

[38] Les procureures ont toutes deux plaidé que le sort de la plainte CD00-1138 dépendait notamment de la crédibilité que le comité accorderait à la version des faits de la consommatrice et à celle de l'intimé, celles-ci étant contradictoires sur plusieurs éléments qui entourent les gestes reprochés.

[39] Par conséquent, elles ont fait valoir chacune leurs arguments à l'appui de la version de l'un ou de l'autre combiné à ceux quant à chacun des chefs d'infraction sur lesquels l'intimé a plaidé non coupable.

[40] M^e Piché a déposé une seule décision, celle rendue par le comité de la Chambre de la sécurité financière (CSF) dans l'affaire *Wang*⁶ signalant les similitudes avec le cas en l'espèce notamment en ce qui concerne les profils d'investisseurs.

[41] M^e Paradis a fait de même en référant à son cahier d'autorités⁷ portant sur la signature d'un document sans le lire, le fardeau de la preuve exigé en droit disciplinaire, la compréhension d'un produit et le produit le plus approprié.

⁶ CSF c. *Wang*, 2017 QCCDCSF 44 (CanLII), décision sur culpabilité du 22 août 2017.

⁷ *B. Frégeau & Fils inc. c. Société québécoise d'assainissement des eaux*, 2000 CanLII 10599 (QC CA); *B.J. c. Assurance-vie Banque Nationale*, 2010 QCCS 5776; *Osman c. Richer*, 1994 CanLII 10779 (QC TP); *Vaillancourt c. Avocats (Ordre professionnel des)*, 2012 QCTP 126-A; *CSF c. Fortin*, 2013 CanLII 43418 (QC CDCSF); *Chambre de l'assurance de dommages c. Habib*, 2013 CanLII 82446 (QC CDCHAD); *CSF c. Ste-Marie*, 2007 CanLII 52716 (QC CDCSF); *Brazeau c. CSF*, 2006 QCCQ 11715; *CSF c. Charbonneau*, 2012 CanLII 97161 (QC CDCSF); *CSF c. Zhang*, 2015 QCCDCSF 44, et; *CSF c. Leclerc*, 2015 QCCDCSF 46.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 9

ANALYSE ET MOTIFS**FARDEAU DE LA PREUVE**

[42] La plaignante a le fardeau de prouver par prépondérance des probabilités, de façon claire et convaincante, la commission des infractions qu'elle reproche à l'intimé. Pour s'en acquitter, il ne suffit donc pas « *que sa théorie [de la syndique] soit probablement plus plausible que celle du professionnel. Il faut que la version des faits offerte par ses témoins comporte un tel degré de conviction que le Comité la retient et écarte celle de l'intimé parce que non digne de foi. Si le comité ne sait qui croire, il doit rejeter la plainte [...]* »⁸.

[43] Plus récemment, la Cour d'appel du Québec a précisé le fardeau de preuve requis en droit disciplinaire comme suit :

« [63] Dans la présente affaire, le débat autour du fardeau de la preuve en matière disciplinaire semble être une question de sémantique.

[...]

[66] Il est bien établi que le fardeau de preuve en matière criminelle ne s'applique pas en matière civile[43]. Il est tout aussi clair qu'il n'existe pas de fardeau intermédiaire entre la preuve prépondérante et la preuve hors de tout doute raisonnable, peu importe le " sérieux " de l'affaire. La Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *F.H. c. McDougall*, a explicitement rejeté les approches préconisant une norme de preuve variable selon la gravité des allégations ou de leurs conséquences[44].

[67] Cependant, la preuve doit toujours être claire et convaincante pour satisfaire au critère de la prépondérance des probabilités. [...].

[68] Comme le rappelle la Cour suprême, " [a]ussi difficile que puisse être sa tâche, le juge doit trancher. Lorsqu'un juge consciencieux ajoute foi à la thèse du demandeur, il faut tenir pour acquis que la preuve était, à ses yeux, suffisamment claire et convaincante pour conclure au respect du critère de la prépondérance des probabilités "[45]. »⁹

(références omises et nos soulignés)

⁸ *Osman c. Richer*, préc., note 7.

⁹ *Bisson c. Lapointe*, 2016 QCCA 1078 (CanLII).

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 10

LA CRÉDIBILITÉ

[44] Le comité dans l'affaire *Ste-Marie*¹⁰, soumise par l'intimé, a notamment rapporté les propos que tenaient la Cour d'appel fédérale ainsi que la Cour suprême du Canada au sujet de la crédibilité des témoins :

« [39] L'évaluation de la crédibilité des témoins doit être soigneusement effectuée par le comité. Les tribunaux ont énoncé certains critères à cet égard.

[40] La Cour d'appel fédérale écrivait ce qui suit dans *Trojan Technologies, Inc. c. Suntec Environmental Inc.*, 2004 CAF 140, 239 D.L.R. (4th) 536 autorisation d'appel rejetée [2004] 3 R.C.S. xiii :

On trouve une analyse utile du concept de crédibilité dans les motifs prononcés (C.A.C.-B.), aux pages 356 et 357

[TRADUCTION] Si l'acceptation de la crédibilité d'un témoin par un juge de première instance dépendait uniquement de son opinion quant à l'apparence de sincérité de chaque personne qui se présente à la barre des témoins, on se retrouverait avec un résultat purement arbitraire, et l'administration de la justice dépendrait des talents d'acteur des témoins. Réflexion faite, il devient presque évident que l'apparence de sincérité n'est qu'un des éléments qui entre en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'apprécier la crédibilité d'un témoin. Les possibilités qu'avait le témoin d'être au courant des faits, sa capacité d'observation, son jugement, sa mémoire, son aptitude à décrire avec précision ce qu'il a vu et entendu contribuent, de concert avec d'autres facteurs, à créer ce qu'on appelle la crédibilité (voir l'arrêt *Raymond c. Bosanquet*, (1919), 50 D.L.R. 560, à la page 566, 59 R.C.S. 452, à la page 460, 17 O.W.N. 295. Par son attitude, un témoin peut créer une impression très défavorable quant à sa sincérité, alors que les circonstances permettent de conclure de façon indubitable qu'il dit la vérité. Je ne songe pas ici aux cas somme toute assez peu fréquents où l'on surprend le témoin en train de dire un mensonge maladroit.

La crédibilité des témoins intéressés ne peut être évaluée, surtout en cas de contradiction des dépositions, en fonction du seul critère consistant à se demander si le comportement du témoin permet de penser qu'il dit la vérité. Le critère applicable consiste plutôt à examiner si son récit est compatible avec les probabilités qui caractérisent les faits de l'espèce. Disons, pour résumer, que le véritable critère de la véracité de ce que raconte un témoin dans une affaire déterminée doit être la compatibilité de ses dires avec la prépondérance des probabilités qu'une personne éclairée et douée de sens pratique peut d'emblée reconnaître comme raisonnable dans telle situation et telles circonstances. Ce n'est qu'ainsi que le tribunal peut évaluer de façon satisfaisante la déposition des témoins expérimentés, confiants et vifs d'esprit tout autant que le témoignage des personnes habiles qui manient avec facilité les demi-vérités et qui ont acquis une solide expérience dans l'art de combiner les exagérations habiles avec la suppression partielle de la vérité. Là encore, une personne peut témoigner de ce qu'elle croit sincèrement être la vérité tout en étant honnêtement dans l'erreur. Le juge du fond

¹⁰ CSF c. *Ste-Marie*, préc. note 7.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 11

qui dit : « Je crois cette personne parce que j'estime qu'elle dit la vérité » tire en fait une conclusion après avoir examiné seulement la moitié du problème. Le juge qui agit ainsi s'expose en réalité à faire fausse route.

Le juge du fond doit aller plus loin et se demander si les dires du témoin qu'il croit sont compatibles avec la prépondérance des probabilités dans l'affaire en cause et, pour que son avis puisse imposer le respect, le juge doit également motiver sa conclusion. La loi n'attribue pas au juge du fond la capacité de sonder comme par magie les cœurs et les reins des témoins. De plus, la cour d'appel doit être convaincue que les conclusions que le juge de première instance a tirées au sujet de la crédibilité ne reposent pas sur un seul élément à l'exclusion de tout autre, mais qu'elles sont fondées sur tous les éléments qui permettent de vérifier la crédibilité dans un cas donné.

[41] Dans un passage qui a souvent été cité tant en matière criminelle qu'en matière civile [50], le juge Estey de la Cour suprême du Canada s'exprimait en ces termes dans *White c. The King*, [1947] S.C.R. 268, à la p. 272 :

La question de la crédibilité en est une de fait qui ne peut être déterminée par l'application d'un ensemble de règles qui, à ce qui est suggéré, devraient avoir force de loi [...]

Des juges éminents ont parfois indiqué certains guides qui se sont révélés être d'une grande utilité. Mais mes recherches m'indiquent qu'on n'a jamais tenté d'indiquer tous les facteurs susceptibles d'entrer en jeu. C'est une question où trop de caractéristiques humaines tant positives que négatives doivent être prises en considération. L'intégrité générale de l'intelligence du témoin, ses facultés d'observation, la capacité de sa mémoire et l'exactitude de sa déposition sont des facteurs importants. Il est également important de déterminer s'il essaie de bonne foi de dire la vérité, s'il est sincère et franc ou s'il a des préjugés ou s'il est réticent ou évasif. Toutes ces questions entre autres peuvent recevoir une réponse d'après l'observation de la conduite et du comportement général du témoin en déterminant la crédibilité [51]. »

(Références omises)

[45] À cette enseigne, dans la présente affaire, le comité fait les constats suivants.

[46] La consommatrice C.C. a 55 ans. Elle est une universitaire, membre de l'Ordre professionnel des comptables du Québec. Bien qu'au cours de son témoignage elle ait tenté de minimiser ses connaissances, il ressort de la preuve qu'au cours de sa carrière, elle procède à la vérification des livres comptables d'entreprises et le certificat constitutif de sa compagnie indique notamment qu'elle agit comme liquidateur, syndic de faillite, séquestre intérimaire, de mandataire d'un créancier et conseiller financier en matière d'insolvabilité (D-1, p.3).

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 12

[47] C.C. investit à la Bourse, la suit assidûment et examine ses relevés dès leur réception. Elle gère elle-même et seule ses investissements. Les conseillers financiers lui inspirent peu de respect se disant d'avis qu'ils « *travaillent tous mal* »¹¹. Elle dit très bien se connaître et ne pas avoir besoin d'un profil d'investisseur pour savoir qu'elle est très tolérante aux risques. Elle a notamment vécu la crise boursière de 2008, deux ans à peine avant sa rencontre avec l'intimé.

[48] Le congé de prime pour son assurance vie et l'AMG souscrite le 24 septembre 2010 ont été annulés autour du mois d'octobre ou novembre 2010 (P-8).

[49] À la suite de sa plainte du 29 novembre 2010 à London Life relative aux contrats de fonds distincts souscrits par l'intermédiaire de l'intimé pour 15 K \$ et 50 K \$, C.C. a toutefois refusé l'offre de l'assureur de renverser ces transactions du 6 octobre 2010 et de lui rembourser intégralement les 65 K \$, moyennant une quittance de sa part¹².

[50] Le 14 décembre 2010, après d'autres échanges quant à apparemment l'option avec frais d'acquisition différés (FAD) sur le contrat de 50 K \$, l'assureur réitérait à C.C. son offre, qualifiée de finale, valable jusqu'au 31 décembre 2010. Il la réfère, en cas d'insatisfaction, à l'Ombudsman de London Life pour le transfert de son dossier à l'Autorité des marchés financiers (AMF)¹³.

[51] C.C. a choisi de conserver ses deux contrats. À peine quelques mois plus tard en 2011, elle a procédé au rachat des 15 K \$ du premier contrat dont les frais d'acquisition étaient à 0 %, récupérant ainsi le capital et les rendements accumulés sur celui-ci.

[52] En mars 2013, elle rachète le contrat de 50 K \$. Un chèque de 50 475 \$ lui est transmis soit la valeur totale de la Police moins les FAD applicables, la période de sept ans n'étant pas expirée. En avril de la même année, C.C. réclame à London Life les FAD de 2 388,32 \$. Faute de l'obtenir, elle dépose une réclamation

¹¹ Notes sténographiques (NS) des 3 et 4 octobre 2017.

¹² C-1 en liasse.

¹³ Ibid.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 13

à la Cour des petites créances (DI-12). La preuve est silencieuse quant au sort de cette dernière réclamation.

[53] Le témoignage de C.C. est évolutif sur certains éléments. Par exemple, concernant ses revenus annuels, elle dit percevoir des dividendes de 30 K \$, un peu plus tard de 36 K \$ alors que 35 K sont indiqués sur son profil de sécurité financière et 36 K sur la proposition pour AMG, pourtant ces derniers documents sont complétés le 24 septembre 2010. Il est vrai que l'écart n'est pas grand. Ces différences lui étant soulignées, C.C. se défendra en répondant que l'intimé a rempli seul la proposition.

[54] Alors qu'elle pointe des incohérences quant à certaines informations potentiellement erronées qui sont inscrites sur son profil de sécurité et sa proposition pour l'AMG, elle les explique en avançant que l'intimé a dû s'inspirer de celles se trouvant sur la police d'assurance vie émise en 1985 (P-2). Cela s'avère plutôt invraisemblable. D'une part la preuve non contredite veut que l'intimé, qui a hérité de son dossier appelé orphelin, n'ait reçu de London Life qu'une fiche sur la police d'assurance vie détenue par elle (DI-8), et que celle-ci ne contient pas ces informations. De plus, l'intimé ne tire aucun avantage à inscrire des informations erronées.

[55] C.C. a une mémoire sélective, ayant démontré avoir une excellente mémoire sur les éléments qui la servent, mais ne pas même se souvenir si elle a signé une proposition pour l'AMG. Elle en déduira que oui.

[56] Par ailleurs, pour l'information relative à son médecin s'y trouvant, comme l'intimé ne pouvait pas en avoir connaissance que par elle, C.C. se ravise en déduisant qu'elle a dû lui fournir cette information.

[57] Quand la procureure de la plaignante vérifie auprès d'elle si la réponse « oui » inscrite dans le profil de sécurité financière à la question de savoir si « elle conserve ses documents financiers importants en lieu sûr », C.C. répond de façon pour le moins désinvolte : « *Bien, je ne pense pas qu'une filière dans, une filière en plastique, que c'est un endroit sûr* »¹⁴.

¹⁴ NS du 3 octobre 2017, p.110.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 14

[58] Elle s'est montrée réticente à répondre aux questions par ailleurs très simples plus particulièrement lors de son contre-interrogatoire. Ce n'est qu'à la suite d'interventions du comité lui réitérant son obligation de répondre aux questions qu'elle répondait sans hésitation, et ce, sans même avoir besoin de les faire répéter.

[59] Son témoignage est à plusieurs égards évasif, imprécis, particulièrement quand les questions ne lui conviennent pas ou portent sur des sujets sur lesquels elle ne veut pas répondre.

[60] Elle utilise des formules comme « *peut-être* », « *ne semble pas* », « *probablement pas* » ou fait des déductions. Aussi, le comité l'a avisée de témoigner non pas à partir de déductions, mais à partir des faits dont elle se rappelle.

[61] Les notes de l'intimé sur le profil de sécurité financière de C.C. fait le 24 septembre 2010, indiquent qu'elle refuse notamment de remplir un budget, de fournir des informations sur son testament et sur ses placements chez RBC, se limitant à indiquer qu'il s'agit de 300 000 \$ en actions et d'un CPG de 65 000 \$.

[62] Les relevés de ses placements produits en cours d'audience, même si certains sont incomplets, démontrent qu'au moment de sa rencontre avec l'intimé elle détenait des actifs beaucoup plus importants que ceux qu'elle lui a transmis, et ce, tant personnellement que dans sa compagnie (P-27 en liasse).

[63] Cette collaboration mitigée de C.C. avec le représentant est révélatrice du genre de cliente qu'est C.C.

[64] L'intimé était pour sa part nouveau dans l'industrie. C'était la première fois qu'il proposait des fonds distincts et C.C. était sa première cliente à ce titre. Or, cette dernière a démontré sans conteste avoir un caractère fort et d'excellentes connaissances du marché financier, lesquelles étaient assurément plus grandes que la moyenne.

[65] Alilat a répondu aux questions sans par ailleurs chercher de faux-fuyants.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 15

[66] Pour tous ces motifs, le comité estime que le témoignage de C.C. est sujet à caution de sorte que le comité est amené à accorder une faible valeur probante à son témoignage et plus de poids aux informations contenues dans les documents.

PLAINTÉ AMENDÉE CD00-1138

Chef d'accusation 1

[67] Ce premier chef reproche à l'intimé d'avoir, le 24 septembre 2010, donné à C.C. des informations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles de l'induire en erreur quant aux conséquences de la « Demande relative à l'utilisation des fonds – Congé de prime » de sa police d'assurance vie.

[68] D'abord, mentionnons que les experts sont d'accord pour dire qu'un congé de prime sur un contrat d'assurance vie est une stratégie souvent proposée lorsque le besoin d'assurance vie subsiste et que la valeur de rachat de cette police permet de financer adéquatement le coût futur de la prime. Toutefois, l'exercice de cette option signifiera pour le titulaire de cette police d'assurance vie de voir une diminution de la valeur de rachat ou une croissance de celle-ci moins rapide dans le temps.

[69] Rappelons que C.C. et l'intimé ont évalué respectivement la durée de la rencontre du 24 septembre 2010 entre une heure trente et deux heures.

[70] Selon l'intimé, il a d'abord expliqué à C.C. sa police d'assurance vie, le capital décès, les participations, la valeur de rachat et les différentes options pour utiliser celle-ci. Ensuite, ils ont regardé l'illustration papier de la police sans congé de prime ressemblant à celles produites sous P-5. Quant à celle avec congé de prime, elle était à l'ordinateur et permettait de voir les conséquences sur la valeur de rachat.

« (...) elle avait, on avait l'illustration papier, l'original, sans congé de prime, versus l'exemple d'assurance vie avec le congé de prime dans mon ordi, et là on commençait à voir les différences, c'est-à-dire si je prends le congé de prime, c'est quoi l'impact qui va aller sur la valeur de rachat et c'est quoi l'impact qui va aller dans le capital de décès ». ¹⁵

¹⁵ NS du 5 octobre 2017, p. 49.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 16

[71] C.C. prétend que les informations que l'intimé lui a données à propos du congé de prime de sa police d'assurance vie ne lui ont pas permis de comprendre que la valeur de rachat s'en trouverait affectée par une diminution ou autrement.

[72] Toutefois, son témoignage voulant qu'elle n'ait pas compris que le congé de prime pouvait affecter la valeur de rachat de sa police d'assurance vie s'est avéré imprécis et vague.

[73] Concernant les informations données par l'intimé sur les conséquences de la « Demande relative à l'utilisation des fonds – Congé de prime » de sa police d'assurance vie, C.C. témoigne comme suit :

« Q. [85] [...] Donc, vous dites que vous avez, cette journée-là, parce qu'on vous a parlé là que vous pourriez arrêter de payer votre prime, que vous avez signé des papiers à cet effet-là, qu'est-ce que vous compreniez exactement de ces explications-là quant au, on va appeler ça le congé de prime là, qu'est-ce que vous compreniez exactement?

R. Bien, ce que moi j'ai compris c'est que, même si je continue à payer, ça ne me donnait rien de plus. Si j'arrêtais, ça ne m'enlevait rien. Ma valeur de rachat allait continuer à augmenter de la même façon qu' auparavant ». ¹⁶

[74] À propos des illustrations, C.C. déclare avoir vu quelque chose à l'ordinateur, mais ne peut dire s'il s'agissait d'une illustration avec ou sans congé de prime.

« Q. [64] Est-ce que, quand vous dites les tableaux dont il m'a montrés à l'écran, est-ce que c'est ces documents-là, est-ce que c'est des genres de Tableaux comme ça que vous avez regardés à l'écran?

R. D'après moi, pas exactement parce qu'il me semble qu'on voyait le montant plus en ligne comme ça, puis on voyait le montant en bas, mais je l'ai vu rapidement et, et ils étaient comparés un à côté de l'autre, les différents taux étaient, c'était dans le même tableau.

Q. [65] Donc, quand vous dites même tableau, vous voulez dire une page, j'essaie de comprendre?

R. Oui, dans la même page là, j'avais disons valeur de rachat soixante pour cent (60%), quatre-vingts pour cent (80%), je ne me souviens plus combien il y en avait là, deux, trois (2-3) là, mais c'était dans le même tableau.

¹⁶ NS du 3 octobre 2017, p. 59-60.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 17

Q. [66] O.k. Mais vous dites que c'est, qu'à votre souvenir, ce serait différent de ce qui est à l'onglet 5?

R. Oui, ce serait différent de ça.

Q. [67] Il y a plusieurs pages, peut-être vous pouvez, vous avez vu là, il a plusieurs pages, des fois là, puis... vous les avez toutes regardées?

R. Non, il y avait juste un, une page, il m'a montré juste une page.

[...]

R. Il y avait juste une page. Mais je ne voyais pas en quoi ça s'appliquait là, dans mon dossier »¹⁷.

[75] Au cours de cette présentation à l'ordinateur, elle témoigne avoir à plusieurs reprises demandé à l'intimé, un exemple avec et sans congé de prime, mais dit-elle sans succès.

[76] Pourtant, C.C. signe la « Demande relative à l'utilisation des fonds – Congé de prime » de sa police d'assurance vie (P-6).

[77] Or, en haut de la deuxième page sur laquelle elle a apposé sa signature, on peut y lire les « explications à propos de l'utilisation des fonds – Congé de prime » exposant ce qu'est le congé de prime et les conséquences notamment sur la valeur de rachat. Il y est notamment écrit :

« Le congé de prime affecte le taux de croissance de la valeur de rachat et réduit la prestation de décès de ma police par comparaison à ce qui serait le cas si les primes continuaient d'être payées en espèces »¹⁸.

[78] Au bas de cette même page, tout juste au-dessus de la signature de C.C., se trouve, en caractère gras, la note ci-après reproduite :

« Mon conseiller en sécurité financière m'a fourni un relevé des valeurs de ma police donnant un exemple où les primes sont payées par le propriétaire de la police et un exemple où les primes sont payées par le Congé de prime et, j'affirme comprendre suffisamment les conséquences qu'aura sur ma police le fait d'avoir choisi le Congé de prime comme modalités de paiement des primes. »

¹⁷ NS du 3 octobre 2017 p. 54-55.

¹⁸ P-6, p.000265.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 18

(nos soulignés)

[79] En outre, cette note est suivie d'une autorisation à London Life d'utiliser les participations et ensuite les valeurs existantes pour payer les primes. À cette autorisation s'ajoute la confirmation du signataire de sa demande d'y donner suite formulée au « je ».

[80] Contre-interrogée, C.C. déclare avoir signé, mais sans prendre la peine de lire ce document.

[81] Comme mentionné plus avant, C.C. est non seulement une personne instruite, mais possède des connaissances financières plus élevées que la moyenne. Elle a, à son acquis, une carrière active de comptable agréée. Elle connaît notamment le marché boursier et plus particulièrement les actions et fonds communs, titres qu'elle détient dans son portefeuille.

[82] Il est normal que le conseiller module son approche en fonction du client devant lui, comme dans le cas présent, il n'a pas besoin de développer ses explications avec la même profondeur qu'avec un néophyte¹⁹.

[83] Qui plus est, signer un tel document sans le lire est certes inexcusable²⁰. Une simple lecture par C.C. lui permettrait de bien saisir le congé de prime et ses conséquences.

[84] De plus, un avis de confirmation de l'utilisation des fonds par London Life selon leur dossier en date du 29 septembre 2010 est envoyé à C.C., lequel fournit aussi des explications sur le congé de prime et ses conséquences (P-7). Pourtant, ce n'est que le 12 octobre 2010 que C.C. avise l'intimé qu'elle veut annuler l'AMG. Cet avis indique que le congé de prime commence à compter de la prime due le 15 octobre 2010.

[85] Enfin, selon monsieur Turcotte, l'exercice de cette option de congé de prime avait un impact très marginal sur la valeur de rachat de la police et C.C. n'a nullement dit vouloir éventuellement l'encaisser pour ses besoins de liquidité²¹.

¹⁹ CSFc. Zhang, préc. note 7, par. 296.

²⁰ B. Frégeau & Fils inc. c. Société québécoise d'assainissement des eaux, préc. note 7; B, J. c. Assurance-vie Banque Nationale, préc. note 7.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 19

[86] Après avoir analysé l'ensemble de la preuve documentaire et évalué les témoignages de C.C. et de l'intimé, le comité considère qu'aucun élément de preuve en lien avec ce chef ne permet d'écarter le témoignage de l'intimé quant aux informations fournies à C.C. concernant le congé de prime.

[87] La plaignante n'étant pas parvenue à se décharger de son fardeau de preuve prépondérante sur ce chef, celui-ci doit être rejeté.

[88] Par conséquent, le comité acquitte l'intimé sous ce premier chef d'accusation.

Chef d'accusation 2

[89] Ce deuxième chef reproche à l'intimé d'avoir, le 24 septembre 2010, recommandé à C.C. de demander un congé de prime de sa police d'assurance vie no [...] et de souscrire à la police d'assurance contre les maladies graves no [...], ce qui ne correspondait pas à ses besoins financiers et d'assurance.

[90] Les deux experts s'entendent pour dire que l'établissement d'un besoin de protection aux fins de l'AMG constitue souvent un défi pour le conseiller en sécurité financière souhaitant l'établir avec justesse pour son client.

[91] À ce sujet, l'expert Turcotte précise:

« La prestation qui est versée permet d'éviter à la personne affectée d'avoir à faire des ponctions dans ses épargnes ou à liquider des actifs pour subvenir à ses besoins. On estime que [C.C.] qui était âgée de 55 ans en 2010 avait environ 6 à 7 fois plus de risque de contracter une maladie grave que de décéder avant 75 ans [3].

[...] l'établissement d'un tel besoin repose souvent sur des éléments factuels et perceptuels du client tels que la crainte de contracter une maladie grave, l'évaluation des coûts reliés aux soins de santé suite à une maladie et à l'érosion de son patrimoine financier (encaissement des actifs financiers pour subvenir à ses besoins). Ces perspectives peuvent grandement varier d'un client à l'autre.

D'autre part, l'assurance contre les maladies graves, contrairement à l'assurance vie, repose sur un risque qui pourrait ne jamais se réaliser.

²¹ DI-14 p. 17.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 20

Cette dernière dimension complique souvent le processus décisionnel du client vis-à-vis la pertinence de souscrire ou non à ce genre de Protection.

[...]

[...] la décision de souscrire à une couverture d'assurance contre les maladies graves nécessitera souvent un arbitrage entre la capacité de payer la prime par le client et le besoin de protection qui sera établi par son conseiller »²².

(référence omise et nos soulignés)

[92] Le comité est d'avis que ces précisions résument adéquatement les principaux éléments dont le conseiller doit tenir compte lors de l'établissement des besoins d'une AMG.

[93] Monsieur Dupras retient que C.C. n'a pas exprimé de besoin pour une AMG, que c'est l'intimé qui l'a soulevé. À ce propos, le comité convient avec M. Turcotte qu'il s'agit du rôle du conseiller en sécurité financière non seulement d'identifier ce besoin et de recommander la protection appropriée au client, mais qu'il est de son devoir de conscientiser son client, en l'espèce C.C., de « l'impact financier lié à la survenance d'une maladie grave »²³. Une fois le tout complété, la décision revenait à C.C.

[94] Toutefois avec égards, comme signalé par la procureure de l'intimé, monsieur Dupras n'est pas conseiller en sécurité financière et n'a pas non plus d'expérience passée à ce titre alors que M. Turcotte cumule notamment l'expérience en planification financière et comme conseiller en sécurité financière et détient ce certificat depuis l'an 2000.

[95] L'analyse des besoins de protection d'AMG se situe entre 15 987 \$ et 138 805 \$, selon le type des besoins et leurs niveaux (P-9). Ce contenu n'est pas contesté comme tel par les experts.

[96] Par ailleurs, M. Dupras avance que le besoin a été déterminé à partir de la prime de la police d'assurance vie dont C.C. a demandé le congé. De son côté, même si M. Turcotte est d'avis que le besoin réel de C.C. en AMG était supérieur

²² DI-14 p.19-20. Notons que la note 3 réfère à la source de la donnée avancée.

²³ Ibid, p. 21.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 21

aux 16 000 \$, selon les faits C.C. avait fixé le budget pour ce besoin aux 35 \$ équivalent à son congé de prime demandé à l'égard de son assurance vie.

[97] Le comité partage ce dernier constat et estime que l'extrait²⁴ suivant du témoignage de C.C. le confirme révélant sa réelle motivation à souscrire à cette AMG :

« Q. [104] Et là, qu'est-ce que vous allez faire suite à cette, et bien à ce conseil-là ou ces explications-là de monsieur Alilat, qu'est-ce que vous faites, toujours, on est toujours le vingt-quatre (24) septembre deux mille dix (2010), il vous parle de cette assurance-là, qu'est-ce que vous faites?

R. Bien, j'ai calculé dans ma tête combien ça me coûterait, selon le nombre d'années, c'est à peu près là, par année, ça veut dire que ça coûtait à peu près quatre cents dollars (400\$) par année, par le nombre d'années, je ne me souviens plus c'était combien d'années que j'avais ça, puis je me suis dit bon bien, si je tombe malade, ça me donne, je ne me souviens plus des montants, mais ça me donnait un montant plus élevé que si j'avais juste pris mon trente-cinq dollars (35\$) et je l'avais mis de côté. Ça fait que je me suis dit bon, c'est un peu comme prendre un billet de loto là, si je ne suis pas malade et bien l'argent est perdu, mais de toute façon, si j'avais continué à payer mon assurance vie, puisque ça ne donnait rien, il aurait été perdu, et là et bien je pourrais avoir peut-être un montant, ça me donnait peut-être, je ne sais pas là, dix mille (10 000) alors que j'aurais, j'aurais rien si je ne payais pas là, j'aurais beaucoup moins si je prenais juste mon trente-cinq (35) puis je le mettais dans le compte de banque. Ça fait que je lui ai dit que j'étais d'accord de prendre une assurance maladie grave.

Q. [105] Et qu'est-ce qui était le facteur déterminant pour vous là, dans cette décision-là?

R. Bien, c'est ça, le montant que j'aurais si je tombais malade, par rapport à, au coût que ça me coûtait.

[...]

²⁴ NS du 3 octobre 2017, p. 65 à 67.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 22

Q. [107] Quant à la maladie grave, avez-vous signé des documents cette journée-là?

R. Oui, j'ai signé des documents.

Q. [108] Qu'est-ce que vous, vous rappelez-vous ce que vous avez signé?

R. Qu'est-ce que j'ai signé, j'ai sûrement dû signer une demande de, une demande pour l'assurance là. »

[98] La plaignante ne s'étant pas déchargée de son fardeau de preuve, ce chef doit être rejeté.

[99] Par conséquent, le comité acquitte l'intimé sous ce chef.

Chef d'accusation 4

[100] Ce quatrième chef reproche à l'intimé d'avoir donné à C.C. des informations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles de l'induire en erreur alors qu'il lui a fait souscrire, au nom de la société C.C. & A. inc., aux contrats de fonds distincts nos [...] et [...] notamment quant aux garanties et aux frais applicables.

[101] Comme déjà mentionné, l'intimé était nouveau dans l'industrie et C.C. était sa première cliente en placement. C'était donc la première fois qu'il proposait des fonds distincts.

[102] Or, il avait une cliente qui démontre sans conteste avoir un fort caractère combiné à d'excellentes connaissances du marché financier plus grandes que la moyenne des consommateurs sans compter qu'elle est notamment comptable agréée et syndique de faillite.

[103] Nonobstant ces constats, il ressort de la preuve que l'intimé ne possédait pas une compréhension juste et suffisante des garanties afférentes aux contrats de fonds distincts en cause notamment quant aux différentes dates d'échéances, dont celle de la police, de la garantie et du niveau de cette garantie.

[104] Par conséquent, il ne pouvait que fournir sur ces garanties des explications susceptibles d'induire C.C. en erreur, ce qui a manifestement été le cas en

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 23

l'espèce. L'intimé sera déclaré coupable sous ce chef pour avoir contrevenu à l'article 16 du *Code de déontologie de la CSF*.

[105] Toutefois, quant aux frais, la preuve ne s'est pas avérée claire et convaincante, comme l'exige le fardeau de preuve applicable.

[106] En ce qui concerne le contrat de 15 000 \$, les frais d'acquisition étaient à 0 %, l'intimé y ayant renoncé.

[107] Tant l'intimé que C.C. le reconnaissent, bien que sur la copie de la proposition de C.C., l'option avec frais d'acquisition n'est pas cochée. L'intimé a aussi enregistré, dès le début de l'audition, un plaidoyer de culpabilité sous le chef 7, puisqu'il l'a cochée par la suite, en négligeant d'en informer C.C. Or, même si cette information était omise sur sa copie, C.C. l'a très bien compris.

[108] Quant au contrat de 50 000 \$, les numéros et les noms des fonds choisis sont inscrits sur la copie de la proposition de C.C., mais comme pour celle visant le placement de 15 000 \$, l'option des frais d'acquisition n'y est pas cochée. Le comité note que la plaignante n'a pas cru bon d'inclure ce manquement à celui du chef 7 à l'égard de la proposition pour les 15 000 \$.

[109] Selon l'intimé, il a bel et bien expliqué à C.C. que ce dernier placement comporterait des FAD qui étaient décroissants pour devenir inexistant à la septième année. Son témoignage a paru sincère et honnête.

[110] C.C. a témoigné que l'intimé ne l'avait pas informé qu'il y avait des FAD, elle a compris qu'il n'y en avait pas comme pour le placement de 15 000 \$.

[111] C.C. pouvait peut-être constater les frais afférents avec les numéros des fonds. Néanmoins, cet exercice s'avère des plus laborieux, même pour quelqu'un d'averti.

[112] Par ailleurs, C.C. s'est révélée vouloir être expéditive. Même devant le comité, dès le début de son témoignage, comme l'illustre l'extrait suivant, elle a voulu utiliser un résumé des faits préparé par elle afin ne pas avoir à passer à travers la preuve documentaire :

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 24

« R. O.k. Ça, je vais vous dire pourquoi je l'ai préparé, c'était uniquement pour que ça aille plus vite, pour donner les réponses, au lieu d'aller dans chacun des documents »²⁵.

[113] Ainsi, son attention ou son écoute des explications du conseiller a-t-elle pu être potentiellement défaillante.

[114] Cela dit, le comité met en doute la partie du témoignage de C.C. voulant qu'elle croyait que son capital pouvait être retiré à tout moment, tout en restant garanti à 100 %, et de surcroît sans perte ni frais. Même pour un CPG dont le rendement est généralement moins élevé que celui obtenu avec les fonds distincts, advenant un retrait avant terme, il y a des frais qui devront être supportés.

[115] Les dispositions de rattachement invoquées sous le quatrième chef d'accusation sont :

Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) (LDPSF)

16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.

Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

1998, c. 37, a. 16.

Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1) (CDCSF)

11. Le représentant doit exercer ses activités avec intégrité.

D. 1039-99, a. 11.

12. Le représentant doit agir envers son client ou tout client éventuel avec probité et en conseiller consciencieux, notamment en lui donnant tous les renseignements qui pourraient être nécessaires ou utiles. Il doit accomplir les démarches raisonnables afin de bien conseiller son client.

D. 1039-99, a. 12.

13. Le représentant doit exposer à son client ou à tout client éventuel, de façon complète et objective, la nature, les avantages et les inconvénients du produit ou

²⁵ NS du 3 octobre 2017, p. 7, lignes 16-19.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 25

du service qu'il lui propose et s'abstenir de donner des renseignements qui seraient inexacts ou incomplets.

D. 1039-99, a. 13.

14. Le représentant doit fournir à son client ou à tout client éventuel les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit ou des services qu'il lui propose ou lui rend.

D. 1039-99, a. 14.

16. Nul représentant ne peut faire, par quelque moyen que ce soit, des déclarations ou des représentations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur.

D. 1039-99, a. 16.

[116] Aussi, ne sachant qui croire quant aux frais, le comité déclare l'intimé coupable en ce qui concerne les garanties sous ce quatrième chef d'accusation, pour avoir contrevenu à l'article 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1).

[117] En application des principes exposés dans l'affaire *Kienapple*²⁶, le comité prononcera la suspension conditionnelle des procédures à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), et des articles 11, 12, 13 et 14 du *Code de déontologie de la CSF* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3).

Chef d'accusation 5

[118] L'intimé a plaidé coupable sous ce cinquième chef d'accusation lui reprochant d'avoir, le 4 octobre 2010, fait souscrire C.C., au nom de la société C.C. & A. inc., au contrat de fonds distincts no [...] d'un montant de 15 000 \$, ce qui ne correspondait pas notamment à son profil, à sa situation personnelle et financière ainsi qu'à ses objectifs et horizon de placement.

[119] C.C. voulait souscrire à un placement dont le capital était garanti à 100 % tout en pouvant le retirer quand bon lui semblerait sans pénalité ni frais. Les frais étaient fixés à 0 %, mais comme résumé par l'expert de l'intimé, M. Turcotte, la garantie à 100 % ne s'appliquait qu'à l'égard des primes maintenues dans la police

²⁶ *Kienapple c. R.*, [1975] 1 RCS 729

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 26

de fonds distincts pendant au moins 15 ans (annexe 3 de son rapport DI-14). Par conséquent, ce contrat de fonds distincts ne pouvait manifestement pas répondre notamment à l'horizon de C.C. pour ce placement.

[120] Les dispositions de rattachement invoquées sous ce cinquième chef d'accusation sont :

Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) (LDPSF)

16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.

Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

1998, c. 37, a. 16.

Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1) (CDCSF)

12. Le représentant doit agir envers son client ou tout client éventuel avec probité et en conseiller consciencieux, notamment en lui donnant tous les renseignements qui pourraient être nécessaires ou utiles. Il doit accomplir les démarches raisonnables afin de bien conseiller son client.

D. 1039-99, a. 12.

15. Avant de renseigner ou de faire une recommandation à son client ou à tout client éventuel, le représentant doit chercher à avoir une connaissance complète des faits.

D. 1039-99, a. 15.

35. Le représentant ne doit pas exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente.

D. 1039-99, a. 35.

Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1)

3. Le représentant doit s'efforcer, de façon diligente et professionnelle, de connaître la situation financière et personnelle ainsi que les objectifs de placement du client. Les renseignements qu'il obtient d'un client doivent décrire cette situation ainsi que l'évolution de celle-ci.

D. 161-2001, a. 3.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 27

4. Les recommandations du représentant doivent s'appuyer sur une analyse approfondie des renseignements obtenus du client et de l'information relative à l'opération.

D. 161-2001, a. 4.

14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence.

D. 161-2001, a. 14.

[121] Par conséquent, le comité déclarera l'intimé coupable sous ce cinquième chef d'accusation, pour avoir contrevenu à l'article 3 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

[122] En application des principes exposés dans l'affaire *Kienapple*²⁷, le comité prononcera la suspension conditionnelle de l'accusation à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), des articles 12,15 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3) ainsi que des articles 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

Chef d'accusation 6

[123] Ce sixième chef reproche à l'intimé d'avoir, le 4 octobre 2010, fait souscrire C.C., au nom de la société C.C. & A. inc., un contrat de fonds distincts no [...] d'un montant de 50 000 \$, ce qui ne correspondait pas notamment à son profil, à sa situation personnelle et financière ainsi qu'à ses objectifs et horizon de placement.

[124] Selon M. Dupras, l'expert de la partie plaignante, cet investissement étant à plus long terme et comportant des frais d'acquisition différés faisant en sorte qu'après sept ans, ces frais devenaient inexistantes, ce placement n'était pas « mauvais » d'autant plus que la cliente, même si elle ne semblait pas au courant, avait l'option de retirer 10 % du solde par année. Pour cet expert, nulle part C.C. n'évoque le besoin de la protection que procure la garantie et se dit donc d'avis que des fonds communs de placement à répartition équivalente auraient été plus appropriés²⁸.

²⁷ Préc., note 28.

²⁸ P-20.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 28

[125] Or, la preuve prépondérante démontre que C.C. a insisté sur son besoin de protection du capital. Quant aux fonds communs, ils n'offrent pas ce type de garantie du capital. Ces 50 000 \$ constituaient son coussin de sécurité afin de ne pas avoir à vendre ses actions de façon précipitée si le marché boursier s'écroulait :

« (...) c'était mon coussin si jamais la bourse s'écroulait, et bien à ce moment-là je ne voulais pas avoir à vendre des actions en catastrophe pour pouvoir, pour vivre. Je voulais avoir un montant d'argent de côté, que je pouvais prendre puis que je ne perdais pas d'argent en l'encaissant (...) »²⁹

[126] Étant donné la protection du capital, un rendement plus élevé que les CPG, avec un horizon selon son profil d'investisseur de six à dix ans, ce placement pouvait peut-être paraître pertinent (P-11,q.6 d)). Toutefois, c'était faire fi de cette garantie du capital, en l'occurrence 50 K \$, qui devait, pour en profiter, être maintenue au moins 15 ans dans la police.

[127] Or, cette condition a non seulement été mal expliqué à C.C., mais ne répondait pas au besoin de cette dernière, pour qui ce placement était un coussin de sécurité. Elle voulait pouvoir y avoir recours en tout temps sans perte du capital advenant l'écroulement du marché boursier, et ce, avant l'expiration de ce délai de 15 ans relativement long. Qui plus est, C.C. était préretraîtée et prévoyait l'être complètement dès le 31 décembre 2010, et vivre uniquement de ses placements.

[128] Quant au profil d'investisseur, M. Dupras a reconnu que refaire le profil d'investisseur d'une personne, comme il l'a fait pour C.C., pouvait être un exercice périlleux.

[129] Le comité estime que le pointage de 139, plus près du bas de la fourchette de 136 à 164 points qui correspond au profil « équilibré » ne permet pas de conclure à un profil « accéléré » lequel se situe entre 165 et 199 points. Tenant compte des objectifs de C.C. pour ce placement et son horizon de placement, le profil équilibré déterminé par le pointage obtenu de 139 paraît approprié.

²⁹ NS du 3 octobre 2017, p.97-98.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 29

[130] Les dispositions de rattachement invoquées sous ce sixième chef d'accusation sont :

Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) (LDPSF)

16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.

Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

1998, c. 37, a. 16.

Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1) (CDCSF)

12. Le représentant doit agir envers son client ou tout client éventuel avec probité et en conseiller consciencieux, notamment en lui donnant tous les renseignements qui pourraient être nécessaires ou utiles. Il doit accomplir les démarches raisonnables afin de bien conseiller son client.

D. 1039-99, a. 12.

15. Avant de renseigner ou de faire une recommandation à son client ou à tout client éventuel, le représentant doit chercher à avoir une connaissance complète des faits.

D. 1039-99, a. 15.

35. Le représentant ne doit pas exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente.

D. 1039-99, a. 35.

Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1)

3. Le représentant doit s'efforcer, de façon diligente et professionnelle, de connaître la situation financière et personnelle ainsi que les objectifs de placement du client. Les renseignements qu'il obtient d'un client doivent décrire cette situation ainsi que l'évolution de celle-ci.

D. 161-2001, a. 3.

4. Les recommandations du représentant doivent s'appuyer sur une analyse approfondie des renseignements obtenus du client et de l'information relative à l'opération.

D. 161-2001, a. 4.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 30

14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence.

D. 161-2001, a. 14.

[131] La plaignante ayant relevé son fardeau de preuve sous ce chef, le comité déclarera l'intimé coupable d'avoir contrevenu à l'article 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1).

[132] En application des principes interdisant les condamnations multiples, le comité prononcera la suspension conditionnelle de l'accusation à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) et des articles 12 et 35 du *Code de déontologie de la CSF* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3) ainsi qu'aux articles 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

Chef d'accusation 7

[133] Comme mentionné, l'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité sous ce septième chef lui reprochant d'avoir le 6 octobre 2010 modifié les sections « Numéro du Fonds » et « Option avec frais d'acquisition » de la proposition de fonds distincts [...] sans en informer C.C. et le comité y a donné acte.

[134] Bien que l'intimé ait indiqué le nom des fonds choisis sur cette proposition de fonds distincts pour le placement de 15 000 \$, signé le 4 octobre 2010 et avait expliqué à C.C. que les frais d'acquisition seraient à 0 %, il avait omis d'y indiquer les numéros des fonds et de cocher l'option choisie pour ces frais d'acquisition. Ce n'est que le 6 octobre 2010 qu'il l'a ainsi complétée.

[135] Les dispositions de rattachement invoquées sous le septième chef d'accusation sont :

Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2)
(*LDPSF*)

16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.

Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

1998, c. 37, a. 16.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 31

Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1) (CDCSF)

11. Le représentant doit exercer ses activités avec intégrité.

D. 1039-99, a. 11.

35. Le représentant ne doit pas exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente.

D. 1039-99, a. 35.

[136] Par conséquent, l'intimé sera déclaré coupable sous ce septième chef d'accusation pour avoir contrevenu à l'article 35 *Code de déontologie de la CSF*, étant d'avis que ce faisant, selon la preuve des événements, l'intimé a agi par négligence, en complétant subséquemment, sans en informer sa cliente, les sections mentionnées.

[137] En application des principes exposés dans l'affaire *Kienapple*³⁰, le comité prononcera la suspension conditionnelle des procédures à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) et de l'article 11 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3).

LA PLAINTÉ CD00-1208

[138] Comme déjà mentionné, sous l'unique chef d'accusation de cette plainte, l'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité. Ce faisant, il a reconnu le geste reproché d'avoir, le 21 octobre 2010, contrefait ou permis à un tiers de contrefaire la signature de C.C. sur un « Plan de retraite ».

[139] Par conséquent, sous cet unique chef d'accusation, le comité déclarera l'intimé coupable d'avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2).

[140] En application des principes exposés dans l'affaire *Kienapple*³¹, le comité prononcera la suspension conditionnelle de l'accusation à l'égard des articles 11 et

³⁰ Préc., note 28.

³¹ Préc., note 28.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 32

35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r 3);

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE ORDONNER la non-divulgarion, la non-publication et la non-diffusion des nom et prénom de la consommatrice impliquée dans ces deux plaintes, ainsi que de tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de l'identifier;

PLAINTÉ CD00-1138

Sous le chef d'accusation 1

ACQUITTE l'intimé;

Sous le chef d'accusation 2

ACQUITTE l'intimé;

Sous le chef d'accusation 4

DÉCLARE l'intimé coupable sous ce quatrième chef d'accusation, pour avoir contrevenu à l'article 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1);

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) et des articles 11, 12 ,13 ,14 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3);

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 33

Sous le chef d'accusation 5

RÉITÈRE PRENDRE ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous ce cinquième chef d'accusation;

DÉCLARE l'intimé coupable sous ce cinquième chef d'accusation pour avoir contrevenu à l'article 3 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), des articles 12,15 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3) ainsi que des articles 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

Sous le chef d'accusation 6

DÉCLARE l'intimé coupable sous ce sixième chef d'accusation pour avoir contrevenu à l'article 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1);

ORDONNE la suspension conditionnelle à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) et des articles 12 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3) ainsi qu'aux articles 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

Sous le chef d'accusation 7

RÉITÈRE PRENDRE ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous ce chef d'accusation 7;

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 34

DÉCLARE l'intimé coupable pour avoir contrevenu pour avoir contrevenu à l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3);

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) et de l'article 11 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3);

PLAINTÉ CD00-1208

RÉITÈRE PRENDRE ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous l'unique chef de cette plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable sous l'unique chef de cette plainte pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2);

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures à l'égard des articles 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3);

PLAINTES CD00-1138 ET CD00-1208

CONVOQUE les parties avec l'assistance du secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction.

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 35

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Serge Lafrenière

M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Sylvain Jutras

M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Julie Piché
M^e Jean-Simon Britten
TERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR
Procureurs de la partie plaignante

M^e Sonia Paradis
DONATI MAISONNEUVE
Procureurs de la partie intimée jusqu'au 27 mars 2018

Dates d'audience : Les 3, 4, 5, 6, 20 octobre et 4 décembre 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

CD00-1138 et CD00-1208

PAGE : 36

**ANNEXE
LISTE DES AUTORITÉS**

A - Autorités de la plaignante :

1 – *CSF c. Wang*, 2017 QCCDCSF 44 (CanLII), décision sur culpabilité du 22 août 2017.

B - Autorités de l'intimé :**Signature d'un document sans le lire**

1 – *Société québécoise d'assainissement des eaux c. B. Fréreau & Fils inc*, 2000 CanLII 10559 (QC CA), arrêt de la Cour d'appel du 5 avril 2000.

2 – *B.J. c. Assurance-vie Banque Nationale*, 2010 QCCS 5776 (CanLII), jugement de la Cour supérieure du 30 novembre 2010.

Fardeau de la preuve

3 – *Osman c. Richer*, 1994 CanLII 10779 (QC TP), jugement du 6 avril 1994.

4 – *Vaillancourt c. Avocats (Ordre professionnel des)*, 2012 QCTP 126-A (CanLII), jugement rectifié du 21 novembre 2012.

5 – *CSF c. Fortin*, 2013 CanLII 43418 (QC CDCSF), décision sur culpabilité du 30 avril 2013.

6 – *Chambre de l'assurance de dommages c. Habib*, 2013 CanLII 82446 (QC CDCHAD), décision sur culpabilité du 21 novembre 2013.

Compréhension du produit

7 – *CSF c. Ste-Marie*, 2007 CanLII 52719 (QC CDCSF), décision sur culpabilité du 23 mai 2007.

8 – *Brazeau c. CSF*, 2006 QCCQ 11715 (CanLII), jugement de la Cour du Québec du 7 novembre 2006.

9 – *CSF c. Charbonneau*, 2012 CanLII 97161 (QC CDCSF), décisions sur culpabilité du 30 juillet 2012 et sur sanction du 22 janvier 2013.

Produit le plus approprié

10 – *CSF c. Zhang*, 2015 QCCDCSF 44 (CanLII), décision sur culpabilité du 18 août 2015.

11 – *CSF c. Leclerc*, 2015 QCCDCSF 46 (CanLII), décision sur culpabilité du 15 septembre 2015.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1287

DATE : 20 juillet 2020

LE COMITÉ	M ^e Marco Gaggino M ^{me} Claudette Saint-Germain M. Pierre Décarie	Président Membre Membre
-----------	--	-------------------------------

MARC-AURÈLE RACICOT, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière

Plaignant
c.

JEAN-ROCH NELSON, conseiller en sécurité financière (certificat numéro 124957, BDNI 1829311)

Intimé

DÉCISION SUR SANCTION

[1] À la suite de sa décision sur culpabilité rendue le 23 août 2019 reconnaissant l'intimé coupable des trois (3) chefs de la plainte disciplinaire portée contre lui, le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « Comité ») a procédé, le 31 janvier 2020, à l'audition sur sanction.

[2] Ces trois (3) chefs d'infraction se lisent comme suit :

1. À Lorraine, le ou vers le 20 septembre 2004, l'intimé s'est placé en situation de conflits d'intérêts en empruntant à son client [...].

CD00-1287

PAGE : 2

une somme d'environ 10 000 \$, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 16, 18, 19 et 20 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

2. À Lorraine, à compter du 21 septembre 2007 jusqu'à ce jour, l'intimé s'est approprié la somme de 10 000 \$ que lui avait confiée son client [...], contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 17 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
3. À Lorraine, le ou vers le 7 novembre 2016, l'intimé n'a pas agi avec professionnalisme et n'a pas fait preuve d'une conduite empreinte de dignité, de discrétion, d'objectivité et de modération en invectivant et menaçant [...], contrevenant ainsi à l'article 6 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

[3] Lors de l'audition, le consommateur impliqué dans la présente affaire a consenti à ce que son nom soit dévoilé dans la présente décision, et ce, considérant la demande d'ordonnance de remboursement formulée par le procureur du plaignant. Conséquemment, aucune ordonnance sous l'article 142 du *Code des professions*¹ (le « Code ») n'a été rendue par le Comité.

[4] Le plaignant était représenté par M^e Mathieu Cardinal alors que l'intimé se représentait lui-même.

I- LA PREUVE

[5] La preuve du plaignant s'est limitée à la production d'un extrait de registre émanant de l'Autorité des marchés financiers confirmant que l'intimé détient toujours un certificat en assurances de personnes en date du 23 janvier 2020.

[6] Pour sa part, l'intimé a témoigné afin d'exprimer son désaccord à l'égard de certaines conclusions factuelles du Comité dans sa décision sur culpabilité, dont celles

¹ RLRQ, chap. C-26.

CD00-1287

PAGE : 3

relatives à la crédibilité du consommateur et à la recevabilité de l'enregistrement de sa conversation téléphonique du 7 novembre 2016 avec ce dernier.

II- REPRÉSENTATIONS DU PLAIGNANT

[7] Le procureur du plaignant propose au Comité d'imposer les sanctions suivantes à l'intimé :

- sous le chef 1 de la plainte : une radiation temporaire de cinq (5) ans;
- sous le chef 2 de la plainte : une radiation temporaire de trois (3) ans;
- sous le chef 3 de la plainte : une radiation temporaire d'un (1) mois.

[8] Il est à noter que le procureur du plaignant recommande que la radiation temporaire sous le chef 2 de la plainte soit purgée consécutivement à celle sous le chef 1 alors que celle proposée sous le chef 3 soit purgée de façon concurrente aux autres sanctions.

[9] Par ailleurs, quant au chef 2 de la plainte, le procureur du plaignant demande également au Comité de prononcer une ordonnance de remboursement en vertu de l'article 156 d) du Code, et ce, pour le montant dû par l'intimé au consommateur, soit la somme de 10 000 \$.

[10] Finalement, le procureur du plaignant demande au Comité d'ordonner la publication d'un avis de la présente décision, aux frais de l'intimé, ainsi que la condamnation de celui-ci au paiement des déboursés.

[11] Selon le procureur du plaignant, ces recommandations sont justes et raisonnables, et ce, considérant les facteurs à évaluer selon les enseignements établis par la Cour d'appel dans *Pigeon c. Daigneault*².

[12] À cet effet, le Comité doit tenir compte des facteurs aggravants suivants :

- l'expérience de l'intimé;

² 2003 CanLII 32934 (QC CA).

CD00-1287

PAGE : 4

- l'intimé a tiré profit des gestes qui lui sont reprochés aux chefs d'infractions 1 et 2 de la plainte disciplinaire;
- l'argent n'a pas été remboursé au consommateur;
- il existe un risque de récidive puisque l'intimé est toujours actif dans le domaine des assurances de personnes, et ce, tel qu'en fait foi la pièce SP-1;
- l'intimé n'a fait preuve d'aucune contrition ou de compréhension du caractère dérogatoire des gestes qu'il a posés.

[13] Par ailleurs, le procureur du plaignant identifie les facteurs atténuants qui suivent :

- un seul consommateur a été impliqué;
- l'intimé n'a pas d'antécédents disciplinaires.

[14] Le procureur du plaignant a soumis diverses décisions rendues par le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière pour justifier ses recommandations.

[15] Ainsi, quant aux chefs 1 et 2 de la plainte disciplinaire, le procureur du plaignant a attiré l'attention du Comité sur les décisions suivantes :

- *Chambre de la sécurité financière c. Montour*, 2015 QCCDCSF 67.

Dans cette affaire, l'intimé a été condamné à cinq (5) ans de radiation temporaire pour un conflit d'intérêts découlant d'un emprunt de 10 000 \$ à son client et à dix (10) ans de radiation temporaire pour le défaut de rembourser cette somme.

- *Chambre de la sécurité financière c. Robillard*, 2017 QCCDCSF 12.

Dans cette affaire, l'intimé a été condamné à cinq (5) ans de radiation temporaire pour un conflit d'intérêts découlant d'un emprunt de 20 000 \$ à sa cliente et à dix (10) ans de radiation temporaire pour le défaut de rembourser cette somme.

- *Chambre de la sécurité financière c. Marapin*, 2014 CanLII 54812 (QC CDCSF).

Dans cette affaire, l'intimé a été condamné à dix (10) ans de radiation temporaire pour chacun de trois (3) chefs d'infraction relatifs à des conflits d'intérêts découlant d'un emprunt de 5 000 \$ auprès de deux (2) consommateurs, d'un emprunt de

CD00-1287

PAGE : 5

10 000 \$ auprès d'un troisième consommateur et de 50 000 \$ auprès d'un quatrième consommateur et à dix (10) ans de radiation temporaire pour chacun des deux (2) chefs d'infraction d'appropriation de 5 000 \$ et de 10 000 \$ en lien avec les chefs de conflits d'intérêts.

- *Chambre de la sécurité financière c. Dupuis*, 2019 QCCDCSF 14.

Dans cette affaire, l'intimé a été condamné à cinq (5) ans de radiation temporaire pour un conflit d'intérêts découlant d'un emprunt de 15 000 \$ à sa cliente.

[16] Par ailleurs, le procureur du plaignant réfère au quatrième alinéa de l'article 156 du Code qui prévoit la possibilité d'imposer au professionnel des sanctions consécutives selon les critères établis par les décisions suivantes : *Pomminville c. Avocats (Ordre professionnel des)*³; *Fiset c. Pharmaciens (Ordre professionnel des)*⁴; *Isabelle c. Pharmaciens (Ordre professionnel des)*⁵.

[17] Selon ces décisions, des sanctions consécutives peuvent être imposées lorsque les infractions commises découlent de transactions distinctes ou lorsqu'il existe un facteur aggravant d'importance. De même, les sanctions devront être concurrentes lorsque les infractions présentent un lien étroit, découlant du même incident ou faisant partie d'une même opération.

[18] Finalement, la discrétion d'imposer des sanctions consécutives doit s'exercer en tenant compte du principe fondamental de la proportionnalité, ou de la globalité, des sanctions.

[19] Dans le cas de l'intimé, le chef d'appropriation découle du non-remboursement de l'emprunt effectué auprès de son client. Il s'ajoute ainsi à la transgression initiale, soit le conflit d'intérêts. Il s'agit donc d'une infraction distincte et subséquente.

[20] Par ailleurs, les sanctions consécutives proposées tiennent compte du principe de la globalité des sanctions, et ce, en considérant la demande d'ordonnance de

³ 2011 QCTP 8; 2011 QCTP 9.

⁴ 2012 QCTP 159.

⁵ 2018 QCTP 33.

CD00-1287

PAGE : 6

remboursement en faveur de M. Sauvé.

[21] Quant à cette demande de remboursement, le procureur du plaignant précise que celle-ci est applicable même si l'intimé ne détient plus la somme appartenant au client au moment de la déclaration de culpabilité⁶.

[22] Finalement, en ce qui a trait au chef 3 de la plainte disciplinaire, le procureur de l'intimé a soumis, la décision rendue dans l'affaire *Chambre de la sécurité financière c. Arbour*, 2015 QCCDCSF 25.

[23] Dans cette affaire, l'intimé a été condamné à des amendes de 2 000 \$ pour chacun des deux (2) chefs lui reprochant d'avoir manqué de modération dans une lettre adressée à une cliente et d'avoir menacé celle-ci de poursuite judiciaire dans une seconde lettre. À cet égard, le procureur de l'intimé soumet que la situation de l'intimé dans notre affaire a un degré de gravité plus élevé considérant les menaces proférées à M. Sauvé et plus amplement décrites dans la décision sur culpabilité.

III- REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[24] L'intimé considère que les sanctions proposées par le plaignant constituent une condamnation à mort professionnelle à l'âge qu'il a, soit 68 ans au moment de l'audience, et ce, pour des événements dont l'origine remonte à 2004.

[25] Il rappelle avoir offert à M. Sauvé en 2005 de lui transférer un terrain, et ce, avant le terme prévu dans le document d'emprunt, ce qui a été refusé.

[26] De même, il réitère ne jamais avoir sollicité son client pour lui emprunter de l'argent.

[27] Pour l'intimé, l'imposition d'une période de radiation temporaire pour les gestes qu'il a commis est « ridicule » puisqu'il n'a rien volé.

[28] De même, l'intimé précise qu'au moment des faits relatifs au chef 3 de la plainte disciplinaire, M. Sauvé n'était plus son client.

⁶ Côté c. *Chambre de la sécurité financière*, 2006 QCCQ 2240.

CD00-1287

PAGE : 7

[29] Finalement, l'intimé déclare être disposé à rembourser à M. Sauvé la somme de 10 000 \$ mais ce, s'il ne fait pas l'objet de radiation, car, selon lui, aucune sanction ne devrait lui être imposée.

IV- ANALYSE ET MOTIFS

[30] Tel que l'a exposé le Comité dans sa décision sur culpabilité, l'intimé a emprunté à M. Sauvé, son client, la somme de 10 000\$ pour son projet de développement de terrains, se plaçant ainsi en situation de conflit d'intérêts, situation visée par le chef 1 de la plainte disciplinaire.

[31] Cette somme n'a jamais été remboursée au consommateur, et ce, malgré les démarches entreprises par ce dernier pour récupérer celles-ci.

[32] L'intimé a donc également été reconnu coupable de s'être approprié la somme de 10 000 \$, et ce, sous le chef 2 de la plainte disciplinaire

[33] Par ailleurs, l'intimé a été reconnu coupable, sous le chef 3 de la plainte disciplinaire, d'avoir invectivé et menacé M. Sauvé à l'occasion d'un appel téléphonique du 7 novembre 2016.

CHEFS 1 ET 2

[34] Le procureur du plaignant propose au Comité d'exercer sa discrétion en imposant à l'intimé des radiations temporaires consécutives sous les chefs 1 et 2 de la plainte disciplinaire, soit une radiation temporaire de cinq (5) ans sous le chef 1 et de trois (3) ans sous le chef 2.

[35] De même, le procureur du plaignant demande au Comité de rendre une ordonnance de remboursement à l'égard de l'intimé pour la somme dont il s'est appropriée et qui appartient à M. Sauvé.

Radiations temporaires consécutives

[36] Bien que la concurrence des sanctions soit la règle générale dès lors que les infractions présentent un lien étroit, découlent du même incident ou font partie d'une

CD00-1287

PAGE : 8

même opération, la jurisprudence enseigne qu'il peut être approprié d'imposer des sanctions consécutives lorsque les infractions commises découlent de transactions distinctes⁷.

[37] Par ailleurs, la discrétion du comité de discipline d'imposer des sanctions consécutives est balisée par le principe de la globalité : l'effet cumulatif des sanctions imposées ne doit pas donner un résultat disproportionné par rapport à la culpabilité générale du professionnel⁸.

[38] Dans le présent cas, le Comité retient, tel que l'a soumis le procureur du plaignant, que l'infraction d'appropriation de fonds s'ajoute à celle de conflit d'intérêts et constitue une infraction distincte et subséquente, et ce, bien que l'emprunt d'argent soit à l'origine des deux (2) infractions⁹.

[39] À cet effet, il n'allait pas de soi qu'une fois avoir emprunté la somme de 10 000 \$ à son client, se plaçant ainsi en situation de conflit d'intérêts, l'intimé refuserait, deux (2) ans plus tard, de la lui rembourser.

[40] La situation serait différente et justifierait des sanctions concurrentes si, par exemple, un professionnel imitait la signature de son client sur un renouvellement de contrat de courtage dans le but de faussement représenter par la suite détenir un tel contrat avec ce client. Dans cet exemple, les infractions sont intimement reliées, découlent du même incident et font partie de la même opération¹⁰.

[41] Le Comité conclut donc que la situation factuelle entourant la commission des infractions visées par les chefs 1 et 2 de la plainte disciplinaire donne ouverture à l'imposition de sanctions consécutives.

⁷ *Néron c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2015 QCTP 31, par. 74-75, cité dans *Isabelle c. Pharmaciens (Ordre professionnel des)*, précité, note 5.

⁸ *Ibid.*, par. 77. Voir également : *Pomminville c. Avocats (Ordre professionnel des)*, précité, note 3, par. 194.

⁹ *Fiset c. Pharmaciens (Ordre professionnel des)*, précité, note 4, par. 114.

¹⁰ *R. c. Aoun*, 2008 QCCA 440, par. 26, cité dans *Isabelle c. Pharmaciens (Ordre professionnel des)*, précité, note 5.

CD00-1287

PAGE : 9

La durée des radiations temporaires

[42] Dans l'affaire *Pigeon c. Daigneault*¹¹, la Cour d'appel rappelle les critères qui doivent guider le comité de discipline dans l'imposition d'une sanction :

« [38] La sanction disciplinaire doit permettre d'atteindre les objectifs suivants: au premier chef la protection du public, puis la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables et enfin, le droit par le professionnel visé d'exercer sa profession (*Latulippe c. Léveillé (Ordre professionnel des médecins)*, 1998 QCTP 1687 (CanLII), [1998] D.D.O.P. 311; *Dr J. C. Paquette c. Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et al*, 1995 CanLII 5215 (QC CA), [1995] R.D.J. 301 (C.A.); et *R. c. Burns*, 1994 CanLII 127 (CSC), [1994] 1 R.C.S. 656.

[39] Le Comité de discipline impose la sanction après avoir pris en compte tous les facteurs, objectifs et subjectifs, propres au dossier. Parmi les facteurs objectifs, il faut voir si le public est affecté par les gestes posés par le professionnel, si l'infraction retenue contre le professionnel a un lien avec l'exercice de la profession, si le geste posé constitue un acte isolé ou un geste répétitif, ... Parmi les facteurs subjectifs, il faut tenir compte de l'expérience, du passé disciplinaire et de l'âge du professionnel, de même que sa volonté de corriger son comportement. La délicate tâche du Comité de discipline consiste donc à décider d'une sanction qui tienne compte à la fois des principes applicables en matière de droit disciplinaire et de toutes les circonstances, aggravantes et atténuantes, de l'affaire. »

[43] Appliquant ces critères à la présente affaire, le Comité constate que la gravité objective des infractions pour lesquelles l'intimé a été déclaré coupable, soit de se placer en situation de conflit d'intérêts et de s'approprier des sommes d'argent, s'infère d'elle-même.

[44] À cet égard, le Comité fait siens les propos suivants du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière énoncés dans une affaire d'appropriation de fonds et de conflit d'intérêts¹² :

« [46] La gravité objective des infractions d'appropriation de fonds, de s'être placé en conflits d'intérêts et de fausses représentations ne fait

¹¹ Précité, note 2.

¹² *Chambre de la sécurité financière c. Leroux*, 2018 QCCDCSF 76.

CD00-1287

PAGE : 10

aucun doute. Dans le spectre des infractions qu'un représentant peut commettre, il s'agit sans nul doute des infractions les plus graves.

[47] En effet, ces infractions vont au cœur de l'exercice de la profession et portent atteinte à l'image des représentants, des cabinets et de manière plus globale, à l'image de l'industrie financière.

[...]

[50] L'image de la firme et de l'industrie est ternie par de telles gestes. Les marchés financiers reposent sur la confiance des clients et du public en général. »

[45] Quant aux facteurs objectifs et subjectifs, le Comité retient particulièrement, à titre de facteurs aggravants, le fait que l'intimé a profité de la somme d'argent dont il s'est appropriée, somme qu'il a refusé de rembourser à M. Sauvé, allant même jusqu'à l'invectiver, le menacer et lui mentionner que sa dette était désormais prescrite.

[46] De plus, les témoignages rendus par l'intimé lors des auditions sur culpabilité et sur sanction dénotent une absence totale de contrition ou de compréhension du caractère dérogatoire des gestes qu'il a posés.

[47] Considérant l'ensemble des facteurs, tant atténuants qu'aggravants, de même que la jurisprudence, le Comité conclut que les sanctions proposées par le procureur du plaignant sont appropriées.

[48] À cet effet, les décisions soumises par le procureur du plaignant dans des cas comparables à celui de l'intimé révèlent que les professionnels impliqués se sont vus imposer des radiations temporaires de cinq (5) ans, en ce qui concerne l'infraction relative au conflit d'intérêts, et de dix (10) ans dans les cas d'appropriation.

Demande de remboursement

[49] L'article 156 paragraphe d) du Code autorise le Comité à rendre une ordonnance de remboursement.

[50] À cet effet, selon la pièce P-2, l'intimé s'engageait à payer à M. Sauvé la somme de 20 000 \$ à compter du 21 septembre 2007 en contrepartie de son prêt de 10 000 \$.

CD00-1287

PAGE : 11

[51] Cette somme de 20 000 \$ n'a jamais été payée à M. Sauvé et ce dernier doit être remboursé de la somme initialement prêtée et dont l'intimé s'est appropriée.

Globalité des sanctions

[52] Tel que mentionné, les décisions soumises par le procureur du plaignant révèlent que les périodes de radiations temporaires imposées en matière de conflit d'intérêts et d'appropriation dans des cas comparables à celui de l'intimé sont, respectivement, de cinq (5) ans et de dix (10) ans.

[53] La sanction globale recommandée par le plaignant dans la présente affaire, en appliquant la consécuité des sanctions, est de huit (8) ans, en plus du remboursement de la somme de 10 000 \$ à M. Sauvé.

[54] Cette proposition du plaignant respecte le principe de la globalité.

CHEF 3

[55] Le procureur du plaignant propose qu'une radiation temporaire d'un (1) mois soit imposée à l'intimé sous ce chef, soit d'avoir invectivé et menacé M. Sauvé lors d'une conversation téléphonique du 7 novembre 2016.

[56] Le Comité a eu l'occasion d'écouter l'enregistrement de cette conversation lors de l'audition sur culpabilité et il a pu constater la nature menaçante et intimidante des propos tenus par l'intimé¹³.

[57] Cet écart de conduite de l'intimé est objectivement grave.

[58] Par ailleurs, bien que l'intimé a expliqué lors de l'audience sur culpabilité avoir tenu ces propos alors qu'il était dans un état de colère¹⁴, le Comité note également que lors de cette même audience, l'intimé a mentionné qu'il ne méritait aucune sanction rejetant la faute sur M. Sauvé qui l'aurait, selon lui, provoqué.

[59] Considérant ces faits de même que la jurisprudence soumise par le procureur du plaignant ainsi que l'ensemble des facteurs relatés dans le cadre des motifs relativement

¹³ Voir paragraphe 20 de la décision sur culpabilité.

¹⁴ Paragraphes 76 et 105 de la décision sur culpabilité.

CD00-1287

PAGE : 12

aux chefs 1 et 2, le Comité considère que la proposition du procureur du plaignant est juste et raisonnable dans les circonstances.

V- CONCLUSIONS

[60] Considérant les représentations des parties de même que l'analyse de l'ensemble des facteurs applicables, le Comité imposera à l'intimé :

- Sous le chef 1 de la plainte : une radiation temporaire de cinq (5) ans;
- Sous le chef 2 de la plainte : une radiation temporaire de trois (3) ans, à être purgée consécutivement à la radiation temporaire imposée sous le chef 1;
- Une ordonnance de remboursement au bénéfice de M. André Sauvé pour la somme de 10 000 \$;
- Sous le chef 3 de la plainte : une radiation temporaire d'un (1) mois, à être purgée concurremment avec les autres périodes de radiations temporaires.

[61] La publication d'un avis de la décision sera ordonnée, aux frais de l'intimé, lequel sera également condamné au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

ORDONNE sous le chef numéro 1 de la plainte disciplinaire, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de cinq (5) ans ;

ORDONNE sous le chef numéro 2 de la plainte disciplinaire, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois (3) ans, à être purgée de façon consécutive à la radiation temporaire sous le chef 1 de la plainte disciplinaire;

ORDONNE sous le chef numéro 3 de la plainte disciplinaire, la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un (1) mois à être purgée de façon concurrente aux autres périodes de radiations temporaires ;

ORDONNE à l'intimé de rembourser la somme de 10 000 \$ à M. André Sauvé ;

CD00-1287

PAGE : 13

ORDONNE au secrétaire du Comité de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156, alinéa 7 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(s) Marco Gaggino
M^e Marco Gaggino
Président du Comité de discipline

(s) Claudette Saint-Germain
M^{me} Claudette Saint-Germain
Membre du Comité de discipline

(s) Pierre Décarie
M. Pierre Décarie
Membre du Comité de discipline

M^e Mathieu Cardinal
CDNP AVOCATS INC.
Procureurs du plaignant

L'intimé se représentait seul.

Date d'audience : 31 janvier 2020

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1382

DATE : 26 août 2020

LE COMITÉ :	M ^e Marco Gaggino	Président
	M. Adélar Berger, A.V.C., Pl. Fin.	Membre
	M. Stéphane Prévost, A.V.C.	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Plaignant
c.

ERIC MARCHANT (certificat numéro 152568, BDNI 1548611)

Intimé

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ PRONONCE L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgence, non-diffusion et non-publication du nom et prénom des consommateurs impliqués dans la plainte disciplinaire, ainsi que de toute information qui permettrait de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges d'information en

CD00-1382

PAGE : 2

vertu de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*¹ et de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*².

[1] L'intimé est cité devant le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « Comité ») à la suite d'une plainte disciplinaire du 13 juin 2019 libellée comme suit :

1. À Québec et ailleurs dans la province de Québec, entre le 13 novembre 2017 et le 12 septembre 2018, l'intimé a fait défaut de collaborer et de répondre sans délai aux demandes des enquêteurs du syndicat de la Chambre de la sécurité financière, à savoir de leur transmettre copie complète et intégrale des dossiers des clients M.L. et D.H., contrevenant ainsi à l'article 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

[2] Le Comité s'est réuni le 12 décembre 2019 pour procéder à l'audience sur culpabilité et sanction de cette plainte.

[3] Le plaignant était alors représenté par M^e Vivianne Pierre-Sigouin et l'intimé, absent à l'audience, par M^e Nathalie Dubé.

[4] Lors de l'audience, un plaidoyer de culpabilité écrit daté du 29 novembre 2019 et signé par l'intimé a été produit³.

[5] Le Comité a donc déclaré l'intimé coupable, séance tenante, de l'unique chef d'infraction de la plainte disciplinaire.

I- LES FAITS

[6] De consentement avec la procureure de l'intimé, la procureure du plaignant a déposé les pièces PS-1 à PS-10 et a procédé à exposer les faits à la base de l'unique chef d'infraction contenu à la plainte disciplinaire portée contre l'intimé.

[7] Le Comité retient ce qui suit des faits qui lui ont été présentés.

¹ RLRQ, c. E-6.1.

² RLRQ, c. D-9.2.

³ Pièce I-1.

CD00-1382

PAGE : 3

[8] L'intimé a détenu un certificat en assurance de personnes du 25 janvier 2009 au 31 août 2018 et a été inscrit à titre de représentant de courtier pour un courtier en épargne collective du 28 septembre 2009 au 12 septembre 2018⁴.

[9] Le ou vers le 6 octobre 2017, un avis d'ouverture d'un dossier d'enquête est transmis à l'intimé par la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre »)⁵.

[10] Cet avis fait état du devoir de collaboration du représentant dans le cadre de cette enquête et reproduit, en annexe, l'article 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*⁶ qui codifie cette obligation.

[11] Le 26 octobre 2017, Mme Brigitte Poirier, enquêtrice de la Chambre, transmet un courriel à l'intimé⁷, lui demandant de lui transmettre, dans les 15 jours suivants, une copie intégrale et complète des dossiers de M.L. et de D.H.

[12] Par courriel du 13 novembre 2017⁸, l'intimé répond à l'enquêtrice qu'il lui fera parvenir ces dossiers « dans les prochains jours ».

[13] Le 15 janvier 2018, l'intimé écrit à l'enquêtrice pour l'informer qu'il s'apprête à terminer la numérisation des dossiers demandés⁹.

[14] Le 23 février 2018, Mme Poirier quitte la Chambre et M. Sébastien Lévesque prend la relève dans le dossier de l'intimé à titre d'enquêteur de la Chambre.

[15] N'ayant pas reçu les dossiers de l'intimé, l'enquêteur lui transmet un courriel le 11 juillet 2018¹⁰ lui demandant de le contacter le jour même afin de voir avec lui ce qu'il advient du transfert des dossiers.

[16] Puisque l'enquêteur n'a pas eu de retour de son courriel, il communique par téléphone avec l'intimé le 16 juillet 2018¹¹.

⁴ Pièce PS-1.

⁵ Pièce PS-2.

⁶ RLRQ, c. D-9.2.

⁷ Pièce PS-3.

⁸ Pièce PS-4.

⁹ Pièce PS-6.

¹⁰ Pièce PS-7.

¹¹ Pièce PS-10.

CD00-1382

PAGE : 4

[17] Lors de cette conversation, l'intimé informe l'enquêteur qu'il avait sorti les dossiers afin de les numériser, mais qu'il les a par la suite égarés.

[18] Par ailleurs, l'intimé s'engage à faire des recherches dans son cabinet pour tenter de retrouver les dossiers et à communiquer le résultat de celles-ci à l'enquêteur le 18 juillet 2018.

[19] N'ayant pas eu de retour le 18 juillet, l'enquêteur communique avec l'intimé le 19 juillet 2018¹² afin d'obtenir un compte-rendu de celui-ci relativement aux dossiers.

[20] L'intimé informe alors l'enquêteur qu'il n'a pas retrouvé les dossiers. Ce dernier lui mentionne qu'il relatera l'information au syndic et lui demande de communiquer immédiatement avec lui s'il retrouve les dossiers.

[21] Le 11 janvier 2019, l'enquêteur transmet à l'intimé un courriel dans lequel il l'avise de sa convocation à une rencontre prévue le 30 janvier 2019 aux bureaux de la Chambre à Montréal.

[22] Le même jour, l'intimé contacte l'enquêteur et l'informe qu'il a quitté définitivement la profession, qu'il ne se déplacera pas à Montréal pour la rencontre et qu'il n'a jamais retrouvé les dossiers demandés¹³.

[23] Le 25 janvier 2019, l'enquêteur transmet un courriel à l'intimé dans lequel il prend acte du fait qu'il a quitté la profession, confirme l'annulation de la rencontre prévue le 30 janvier suivant et demande des précisions relativement aux dossiers perdus¹⁴.

[24] Suite à ce courriel, une plainte disciplinaire est déposée contre l'intimé le 13 juin 2019.

II- REPRÉSENTATIONS COMMUNES SUR SANCTION

[25] Les parties ont présenté au Comité une recommandation commune sur la sanction à imposer à l'intimé, soit une radiation temporaire d'un (1) mois à l'égard du seul chef

¹² Pièce PS-10.

¹³ Pièce PS-10.

¹⁴ Pièce PS-9.

CD00-1382

PAGE : 5

d'infraction de la plainte disciplinaire, et ce, à compter de sa réinscription, le cas échéant.

[26] De même, l'intimé devra être condamné au paiement des déboursés et un avis de la présente décision devra faire l'objet d'une publication au moment de sa réinscription.

[27] Les procureurs des parties ont par ailleurs fait état des facteurs atténuants et aggravants devant être considérés afin de justifier cette recommandation commune.

[28] Ainsi, les parties ont fait référence aux facteurs atténuants suivants :

- l'intimé a reconnu sa responsabilité en plaçant coupable;
- il ne possède aucun antécédent disciplinaire;
- il n'a pas l'intention de revenir dans le domaine des marchés financiers et donc, il n'y a pas de risque de récidive.

[29] De même, les parties ont référé aux facteurs aggravants suivants :

- l'entrave commise par l'intimé a compromis l'enquête disciplinaire initiale concernant la souscription de prêts leviers sans avoir fourni les informations adéquates sur les risques du produit et ne convenant pas à la situation financière des consommateurs;
- cette entrave a perduré sur une longue période de temps;
- l'intimé a commis une faute objectivement grave, car elle a pour effet de miner le pouvoir du syndic d'enquêter dans le but d'assurer la protection du public;
- l'intimé a donné des versions contradictoires pour expliquer son défaut de remettre une copie des dossiers de ses clients au syndic, ce qui mine sa crédibilité;
- l'intimé n'a pas collaboré à l'enquête du syndic.

[30] Par ailleurs, selon les parties la sanction recommandée au Comité se situe dans la fourchette des sanctions imposées pour des infractions similaires à celles pour lesquelles l'intimé a plaidé coupable.

[31] Ainsi, les décisions suivantes ont été produites dans le cadre de la recommandation commune des parties :

CD00-1382

PAGE : 6

- *Chambre de la sécurité financière c. Auclair*, 2017 QCCDCSF 6 (CanLII);
- *Chambre de la sécurité financière c. Touchette*, 2017 QCCDCSF 87 (CanLII);
- *Chambre de la sécurité financière c. Taillon*, 2018 QCCDCSF 3 (CanLII);
- *Chambre de la sécurité financière c. Delisle*, 2011 CanLII 99452 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière c. Samson*, 2010 CanLII 99833 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière c. Bernard*, 2018 QCCDCSF 17.

[32] Les sanctions imposées dans ces décisions varient entre un (1) et douze (12) mois de radiation temporaire. Dans les deux (2) affaires dont les faits se rapprochent le plus des faits en l'espèce, soit les affaires *Auclair* et *Touchette*, des radiations temporaires d'un (1) mois ont été imposées par le comité de discipline alors que dans les autres affaires, les sanctions étaient plus sévères, mais comportaient plusieurs autres chefs d'infraction.

III- ANALYSE ET MOTIFS

[33] Lorsque des sanctions sont suggérées conjointement par les parties, le Comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de celles-ci. Il doit y donner suite, sauf s'il les considère contraires à l'intérêt public ou si elles sont de nature à déconsidérer l'administration de la justice, et ce, tel que la Cour suprême l'a rappelé¹⁵ :

« [31] Après avoir examiné les diverses possibilités, je crois que le critère de l'intérêt public, tel qu'il est développé dans les présents motifs, est celui qui s'impose. Il est plus rigoureux que les autres critères proposés et il reflète le mieux les nombreux avantages que les recommandations conjointes apportent au système de justice pénale ainsi que le besoin correspondant d'un degré de certitude élevé que ces recommandations seront acceptées. De plus, il diffère des critères de "justesse" employés par les juges du procès et les cours d'appel dans les audiences classiques en matière de détermination de la peine et, en ce sens, il aide les juges du procès à se concentrer sur les considérations particulières qui s'appliquent lors de l'appréciation du caractère acceptable d'une recommandation conjointe. Dans la mesure où l'arrêt *Douglas* prescrit le contraire, j'estime avec égards qu'il est mal fondé et qu'il ne devrait pas être suivi. »

¹⁵ *R. c. Anthony-Cook*, [2016] 2 RCS 204.

CD00-1382

PAGE : 7

[34] Il s'agit donc d'un seuil élevé qui ne peut être franchi à la légère, par exemple parce que le décideur considère qu'il aurait plutôt imposé une autre sanction en appliquant les critères usuels de détermination de la sanction.

[35] Par ailleurs, cela n'empêchera pas un comité d'intervenir si, à première vue, il y a une telle disproportion entre la sanction suggérée et celle normalement applicable, que celle-ci devient controversée et semble porter atteinte à l'intérêt public ou à l'administration de la justice.

[36] Dans ce cas, le comité devrait demander des explications sur les considérations et les concessions qui sont à la base de la recommandation commune en tenant pour acquis, par ailleurs, que les avocats des parties sont bien placés pour arriver à une telle recommandation commune qui reflète tant les intérêts du public que ceux de l'intimé. En principe, ils connaissent très bien la situation de ce dernier, ainsi que les circonstances de l'infraction, et les forces et les faiblesses de leurs positions respectives. À cet effet, la Cour suprême précise ainsi cette démarche :

« [53] Troisièmement, en présence d'une recommandation conjointe controversée, le juge du procès voudra sans aucun doute connaître les circonstances à l'origine de la recommandation conjointe, en particulier tous les avantages obtenus par le ministère public ou toutes les concessions faites par l'accusé. Plus les avantages obtenus par le ministère public sont grands, et plus l'accusé fait de concessions, plus il est probable que le juge du procès doive accepter la recommandation conjointe, même si celle-ci peut paraître trop clémente. Par exemple, si la recommandation conjointe est le fruit d'une entente par laquelle l'accusé s'engage à prêter main-forte au ministère public ou à la police, ou si elle reflète une faille dans la preuve du ministère public, une peine très clémente peut ne pas être contraire à l'intérêt public. Par contre, si la recommandation conjointe ne découlait que du constat de l'accusé qu'une déclaration de culpabilité était inévitable, la même peine pourrait faire perdre au public la confiance que lui inspire le système de justice pénale. »¹⁶

[37] C'est selon ces critères élaborés par la Cour suprême que le Comité examinera la

¹⁶ *Ibid.*

CD00-1382

PAGE : 8

recommandation commune des parties, et ce, afin de déterminer si celle-ci est contraire à l'intérêt public ou à l'administration de la justice.

[38] Les parties suggèrent au Comité d'imposer à l'intimé une période de radiation d'un (1) mois sous l'unique chef de la plainte disciplinaire.

[39] Tel que la jurisprudence produite le démontre, l'infraction reprochée à l'intimé est d'une gravité objective incontestable. En effet, l'entrave au travail du syndic mine sa capacité d'enquêter sur les agissements d'un professionnel faisant l'objet d'une plainte d'un consommateur et, par le fait même, elle l'empêche de jouer pleinement son rôle dans le cadre de la protection du public.

[40] À cet effet, un système professionnel qui assure la protection du public exige du membre qu'il collabore et coopère avec les enquêteurs du syndic¹⁷, ce que l'intimé a manifestement omis.

[41] Néanmoins, la recommandation commune est conforme aux sanctions imposées pour de semblables infractions, et ce, considérant l'ensemble des facteurs aggravants et atténuants en lien avec la présente affaire.

[42] Le Comité ne voit pas de disproportion telle entre la sanction recommandée par les parties et la gravité objective du manquement qui permettrait de croire que l'intérêt public en serait affecté.

[43] À cet égard, il faut noter que la sanction est en lien avec la gravité objective de l'infraction.

[44] Par ailleurs, un plaidoyer de culpabilité est nettement favorable à l'administration de la justice en ce qu'il permet notamment à celle-ci de sauver de précieuses ressources en évitant une audition.

[45] Le Comité donnera donc suite à la recommandation commune des parties puisque celle-ci ne contrevient pas à l'intérêt public et ne va pas à l'encontre de l'administration

¹⁷ *Chambre de la sécurité financière c. Auclair*, 2017 QCCDCSF 6 (CanLII), par. 45.

CD00-1382

PAGE : 9

de la justice.

[46] Pour toutes ces raisons, le Comité considère qu'une radiation temporaire pour une période d'un (1) mois pour le seul chef d'infraction de la plainte disciplinaire contre l'intimé constitue une sanction adéquate dans les circonstances.

[47] Par ailleurs, cette sanction ne sera exécutoire qu'au moment où l'intimé reprendra son droit de pratique, le cas échéant, et que l'Autorité des marchés financiers ou toute autre autorité compétente émettra un certificat à son nom.

[48] Le Comité ordonnera finalement la publication d'un avis de la décision aux frais de l'intimé et le condamnera également au paiement des déboursés, conformément à l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé à l'égard de l'unique chef d'infraction de la plainte disciplinaire portée contre lui;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimé prononcée à l'audience du 12 décembre 2019 pour avoir contrevenu à l'article 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c D-9.2, r. 7.1) sous l'unique chef d'infraction de la plainte disciplinaire;

ET STATUANT SUR SANCTION :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un (1) mois sous l'unique chef d'infraction contenu à la plainte disciplinaire;

ORDONNE que cette période de radiation temporaire ne commence à courir, le cas échéant, qu'au moment où l'intimé reprendra son droit de pratique à la suite de l'émission

CD00-1382

PAGE : 10

à son nom d'un certificat par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente;

ORDONNE au secrétaire du comité de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156, alinéa 7 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

ORDONNE au secrétaire du comité de ne procéder à cette publication qu'au moment où l'intimé reprendra son droit de pratique ou que l'Autorité des marchés financiers ou toute autre autorité compétente émettra un certificat en son nom;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément à l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(S) M^e Marco Gaggino

M^e Marco Gaggino
Président du Comité de discipline

(S) Adélar Berger

M. Adélar Berger, A.V.C., Pl. Fin.
Membre du Comité de discipline

(S) Stéphane Prévost

M. Stéphane Prévost, A.V.C.
Membre du Comité de discipline

CD00-1382

PAGE : 11

M^e Vivianne Pierre-Sigouin
CDNP AVOCATS INC.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Nathalie Dubé
LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 12 décembre 2019

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1397

DATE : 3 août 2020

LE COMITÉ : M ^e Lysane Cree	Présidente
M ^{me} Mona Hanne, Pl. Fin.	Membre
M. Guy Julien, A.V.C.	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

FRANÇOIS SARR (certificat numéro 194937, BDNI 2825411)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgarion, de non-publication et de non-diffusion :

- **du nom et prénom des clients mentionnés à la plainte disciplinaire, dans les documents déposés en preuve et de tout renseignement permettant de les identifier, directement ou indirectement, et ce, afin de respecter leur droit au secret professionnel et à la vie privée;**

CD00-1397

PAGE : 2

- **du nom et prénom des membres de la famille de l'intimé mentionnés dans les documents déposés en preuve et de tout renseignement permettant de les identifier, directement ou indirectement, et ce, afin de respecter leur droit à la vie privée;**
- **des pièces P-6 et P-9 à P-13, et ce, afin de respecter le droit à la vie privée des tiers qu'on y aperçoit ou qu'on y entend; et,**
- **étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux demandes d'accès à l'information provenant de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers.**

[1] Le 2 juillet 2020, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (« le comité ») s'est réuni par voie de la plateforme Webex pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 11 novembre 2019 ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

1. À Laval, le ou vers le 15 janvier 2018, l'intimé a procédé à un transfert d'une somme de 20 000 \$ provenant du compte ****-***** aux noms de L.K. et J.C.F. vers le compte ****-***** sans obtenir l'autorisation de L.K. et J.C.F., contrevenant ainsi à l'article 6 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.
2. À Laval et ailleurs au Québec, entre le 15 janvier 2018 et le 31 mai 2018, l'intimé a obtenu sans justification et utilisé une somme d'au moins 2 000 \$ provenant du compte ****-***** et transférée du compte ****-***** aux noms de L.K. et J.C.F., contrevenant ainsi à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.
3. À Laval et ailleurs au Québec, le ou vers le 15 février 2018, l'intimé a fourni aux représentants de son employeur un relevé de transactions provenant du compte ****-***** comportant de fausses inscriptions, contrevenant ainsi à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

CD00-1397

PAGE : 3

[2] Lors de l'audition, le Comité a accordé la demande de la partie plaignante de retirer les chefs 1 et 3 de la plainte disciplinaire et a procédé sur le chef 2 de la plainte disciplinaire seulement.

LES FAITS

[3] Les parties ont déposé des admissions de faits communes.

[4] L'intimé est inscrit avec la Chambre de la sécurité financière comme représentant de courtier pour un courtier en épargne collective du 18 avril 2012 au 31 mai 2018 pour le compte de Services d'investissement TD Inc., soit pendant la période pertinente au chef de la plainte disciplinaire.

[5] Le 15 janvier 2018, L. K. et J.-C. F. mandatent l'intimé pour que celui-ci fixe le taux d'intérêt de leur marge de crédit hypothécaire pour une valeur de 16 658 \$.

[6] Ce même jour, l'intimé a réactivé un profil bancaire inactif appartenant à un dénommé P.-O. S., attribue une carte bancaire à ce compte et transfère une somme de 20 000 \$ à partir du compte de L. K. et J.-C. F. vers le compte de P.-O. S., sans aucune autorisation de la part de L.K. ou J.-C.F.

[7] Entre le 17 et le 23 janvier 2018, l'intimé procède alors à diverses transactions à l'aide du compte de P.-O. S., et ce, à son propre bénéfice et à celui de membres de sa famille.

[8] Ces transactions incluent, notamment, le retrait de 1 200 \$ en argent comptant au guichet automatique de la succursale TD située sur le boulevard Arthur-Sauvé à Saint-Eustache; l'achat de 192,69 \$ au Super C de Ste-Marthe-sur-le-Lac; le transfert Interac

CD00-1397

PAGE : 4

d'une somme de 1 500 \$ à son demi-frère alors qu'ils sont tous deux en voyage à Dakar, au Sénégal, et le transfert Interac d'une somme de 2 000 \$ à sa propre personne alors qu'il est en voyage à Dakar, au Sénégal.

[9] Dans le cadre d'une enquête interne par l'employeur de l'intimé concernant ces transactions, l'intimé a tenté de camoufler ses gestes en fournissant un relevé de transactions avec certaines transactions omises, dont le transfert Interac de 2 000 \$ fait à lui-même.

[10] Suite à l'enquête interne de son employeur au sujet de ses agissements, l'intimé a été congédié.

[11] L'employeur de l'intimé s'est chargé de rembourser aux deux consommateurs L.K. et J.-C. F., la totalité de la somme prise à partir de leur compte.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[12] L'intimé a plaidé coupable au chef deux de la plainte en déposant un plaidoyer écrit, signé par lui-même le 1^{er} juillet 2020 et déposé par son procureur lors de l'audition.

[13] Étant satisfait du plaidoyer de culpabilité fait de façon libre et volontaire par l'intimé, lequel y indique en comprendre les conséquences, le Comité l'a déclaré coupable sous le chef 2 de la plainte disciplinaire.

ANALYSE ET MOTIFS

[14] La recommandation commune des parties quant à la sanction à imposer à

CD00-1397

PAGE : 5

l'intimé est une radiation temporaire de dix ans. Les parties demandent aussi la publication d'un avis de la décision en vertu de l'article 156 du *Code des professions* et la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[15] Le comité retient comme facteurs objectifs reliés à l'infraction elle-même:

- La gravité objective sérieuse de l'infraction ne laisse aucun doute, car l'appropriation des fonds de ses clients est une infraction des plus graves;
- L'intimé a tenté de camoufler ses gestes en fournissant des documents modifiés au représentant de son employeur;
- L'intimé s'est approprié une somme importante de 20 000 \$ de deux consommateurs, un couple avec un compte conjoint L.K. et J.-C. F.;
- L'intimé reconnaît avoir obtenu sans justification et utilisé une somme de 20 000 \$ pour ses fins personnelles, transférée du compte de L.K. et J.-C. F. sans autorisation;
- L'absence de préjudice pécuniaire des clients parce que l'ancien employeur de l'intimé a remboursé la totalité de la somme à L.K. et J.-C. F.

[16] Le comité retient comme facteurs subjectifs :

- L'intimé a plaidé coupable à cette infraction;
- L'intimé n'a pas d'antécédent disciplinaire;
- Lors des faits en litige, l'intimé cumule six années d'expérience professionnelle à titre de membre de la CSF;

CD00-1397

PAGE : 6

- L'intimé a été congédié de son emploi suite à cette infraction;
- L'intimé est présentement sans emploi.

[17] Le procureur de la partie plaignante a déposé de la jurisprudence au soutien de la recommandation commune sur sanction.

[18] Une lecture de la jurisprudence suggère que la radiation permanente est la norme dans une telle situation¹. Néanmoins, en tenant compte de tous les facteurs, incluant les facteurs atténuants, un autre type de sanction peut s'avérer applicable au cas en espèce². Le comité dans *Messier* a conclu qu'une sanction peut être moindre si la victime de l'appropriation a été remboursée³.

[19] Dans le présent cas, en considérant les facteurs atténuants, tel que : l'expérience de l'intimé étant de six ans au moment de l'infraction, l'absence d'antécédents disciplinaires, le congédiement de l'intimé par son employeur, l'intimé ne travaille présentement pas, les procureurs recommandent au comité d'appliquer une sanction moins sévère que celle de la radiation permanente. De plus, les procureurs ont rappelé au comité qu'il n'y a pas eu de dommages pécuniaires pour les clients, car ils ont été remboursés la totalité de la somme par l'ancien employeur de l'intimé.

[20] La sanction qui est imposée par le comité « doit coller aux faits du dossier »⁴, car chaque cas est un cas d'espèce. La Cour d'appel nous dit dans *Daigneault*⁵ :

¹ CSF c. *Shahid*, 2010 CanLII 99889 (QC CDCSF), par. 22-25; CSF c. *Mohit*, 2016 QCCDCSF 45, par. 50-51; CSF c. *Messier*, 2012 CanLII 97159 (QC CDCSF), par. 50, 90.

² CSF c. *Labonté*, 2012 CanLII 97202 (QC CDCSF), par. 26; CSF c. *Olivier*, 2017 QCCDCSF 24, par. 22; CSF c. *Talbi*, 2010 CanLII 99888 (QC CDCSF), par. 24-26; CSF c. *Aubin*, 2019 QCCDCSF 62, par. 22-23; CSF c. *Messier*, préc., note 1, par. 154.

³ CSF c. *Messier*, préc. note 1, par. 58-62.

⁴ *Pigeon c. Daigneault*, [2003] RJQ 1090, par. 37.

CD00-1397

PAGE : 7

La délicate tâche du Comité de discipline consiste donc à décider d'une sanction qui tienne compte à la fois des principes applicables en matière de droit disciplinaire et de toutes les circonstances, aggravantes et atténuantes, de l'affaire.

[21] De plus, en présence de recommandations communes sur sanction, le comité doit les entériner à moins que celles-ci s'avèrent contraires à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice⁶.

[22] Dans le présent cas, le comité est d'avis que la recommandation commune sur sanction n'est pas contraire à l'intérêt public ni de nature à déconsidérer l'administration de la justice et qu'elle rencontre les objectifs de la sanction disciplinaire.

[23] La radiation temporaire de dix ans dans le présent cas répond aux objectifs de la sanction disciplinaire, soit d'être suffisamment dissuasif et de démontrer l'exemplarité envers les autres membres de la profession, de façon à ce que la protection du public soit assurée.

[24] Finalement, la notification de la présente décision se fera par moyen technologique, à savoir par courriel, le procureur de l'intimé ayant, lors de l'audition, exprimé le consentement de son client pour ce faire.

[25] En conséquence, le Comité condamnera l'intimé à une radiation temporaire de dix ans sous le chef 2 de la plainte disciplinaire.

[26] Enfin, le comité condamnera l'intimé au paiement des déboursés et ordonnera la publication d'un avis de la décision.

⁵ Par. 39.

⁶ R. c. *Anthony Cook*, 2016 CSC 43.

CD00-1397

PAGE : 8

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE accueillir la demande de retrait du plaignant des chefs d'infraction 1 et 3 de la plainte disciplinaire;

PREND ACTE à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur le chef 2 à la plainte disciplinaire;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité prononcée à l'audience pour le chef d'infraction numéro 2 de la plainte pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

ET PROCÉDANT À RENDRE LA DÉCISION SUR SANCTION :

CONDAMNE l'intimé à une radiation temporaire de dix ans sous le chef 2 de la plainte disciplinaire

ORDONNE au secrétaire du Comité de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession, conformément aux dispositions de l'article 156, al. 7 du *Code des professions* (RLRQ, c. 26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

PERMET la notification de la présente décision à l'intimé par moyen

CD00-1397

PAGE : 9

technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01), à savoir par courrier électronique.

(S) M^e Lysane Cree

M^e Lysane Cree
Présidente du comité de discipline

(S) Mona Hanne

M^{me} Mona Hanne, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) Guy Julien

M. Guy Julien, A.V.C.
Membre du comité de discipline

M^e Alex Vandal-Milette
M^e Marie-Claude Sarrazin
SARRAZIN PLOURDE S.A.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Sylvain Seney
**MELANÇON MARCEAU GRENIER
& SCIORTINO S.E.N.C.**
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 2 juillet 2020

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2019-04-03(C)

DATE : Le 29 juillet 2020

LE COMITÉ : Me Yves Clermont, avocat	Président-suppléant
Mme Nathalie Boyer, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, A.I.B.	Membre
M. Jacques D'Aragon, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre

Me MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

YVES MICHAUD, inactif et sans mode d'exercice

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

**ORDONNANCE DE NON PUBLICATION, DE NON DIFFUSION ET DE NON DIVULGATION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET FINANCIERS PORTANT SUR LES ASSURÉS MENTIONNÉS DANS
LA PLAINTÉ ET DANS LES PIÈCES DOCUMENTAIRES DÉPOSÉES EN PREUVE, LE TOUT CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS.**

- [1] Le 4 février 2020, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages s'est réuni pour procéder à l'audition sur sanction du présent dossier;
- [2] Le syndic était représenté par Me Sylvie Poirier et, de son côté, l'intimé Michaud, bien que dûment convoqué pour l'audition sur sanction, était absent et non représenté;
- [3] Le Comité a procédé à la tenue de l'audience en l'absence de l'intimé Michaud;
- [4] L'intimé Michaud est inactif dans le domaine des assurances depuis le mois d'octobre 2019;

2019-04-03(C)

PAGE: 2

[5] La plainte du 30 avril 2019, reprochait à l'intimé Michaud les manquements suivants :

(a) Les assurés M.J. et C.C.

1. À Sherbrooke, alors que l'intimé savait que le contrat d'assurance automobile antérieur de M.J. n° F33-1069 émis par Intact Compagnie d'assurance pour un 2000 BMW, avait été résilié pour non-paiement de la prime en date du 17 novembre 2015, a omis d'en informer l'assureur :

a) le ou vers le 7 avril 2017, lors de l'ajout du même véhicule 2000 BMW au contrat d'assurance automobile n° E-28-1374 émis par Intact Compagnie d'assurance au nom de C.C., conjointe de M.J.;

b) le ou vers le 8 septembre 2017, lors de la souscription du contrat d'assurance automobile n° 020185230 auprès de L'Unique assurances générales inc., au nom de 9204-XXXX Québec inc., pour un véhicule 2018 Ford F-250 dont M.J. était le seul conducteur;

c) le ou vers le 5 octobre 2017, lors de la souscription du contrat d'assurance automobile n° 020327743 auprès de L'Unique assurances générales inc., pour un véhicule 2018 Ford F-150 loué par M.J. et dont il était le seul conducteur;

contrevenant ainsi aux articles 27, 29 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);

2. À Sherbrooke, le ou vers le 5 octobre 2017, à l'occasion de la souscription du contrat d'assurance automobile n° 020327743 auprès de L'Unique assurances générales inc., pour un véhicule 2018 Ford F-150 loué par M.J. et dont il était le seul conducteur, l'intimé a désigné C.C. comme assurée audit contrat, alors que celle-ci n'avait pas d'intérêt assurable n'étant ni propriétaire du véhicule, ni son conducteur, ni le créancier, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D 9.2) et à l'article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);

3. À Sherbrooke, le ou vers le 5 octobre 2017, à l'occasion de la souscription du contrat d'assurance automobile n° 020327743 auprès de L'Unique assurances générales inc., pour un véhicule 2018 Ford F-150 loué par M.J. et dont il était le seul conducteur, l'intimé a désigné C.C. comme assurée audit contrat, à son insu et sans son consentement, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et les articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);

4. À Sherbrooke, le ou vers le 5 octobre 2017, à l'occasion de la souscription du contrat d'assurance automobile n° 020327743 auprès de L'Unique assurances générales inc., pour un véhicule 2018 Ford F-150 loué par M.J. et dont il était le seul conducteur, l'intimé a inscrit sur la proposition des renseignements faux, trompeurs ou susceptibles d'induire l'assureur en erreur en ce que:

2019-04-03(C)

PAGE: 3

a) à la question sur les antécédents d'assurance, l'Intimé a inscrit le contrat d'assurance automobile de C.C. plutôt que le contrat d'assurance automobile antérieur de M.J. n° F33-1069 émis par Intact Compagnie d'assurance;

b) à la question visant à savoir s'il y avait déjà eu interruption d'assurance, l'intimé a répondu non, alors qu'il savait ou devait savoir que c'était faux;

c) à la question visant à savoir s'il y avait eu résiliation antérieure du proposant ou du conjoint, l'Intimé a répondu non, alors qu'il savait ou devait savoir que c'était faux;

contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 15, 37(1), 37(6) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);

(b) Les assurés R.L. et M.C.

5. À Sherbrooke, le ou vers le 2 février 2015, à l'occasion de la souscription du contrat d'assurance habitation n° SOP100214 auprès d'Assurance Economical, pour R.L. et M.C., pour la période du 12 février 2015 au 12 février 2016, l'Intimé a fait preuve de négligence en fournissant à l'assureur des renseignements inexacts quant au risque, en déclarant dans la proposition qu'il n'y avait eu aucun sinistre au cours des cinq (5) dernières années, sans l'avoir vérifié auprès des assurés, alors qu'il y avait eu des refoulements d'égout à au moins deux reprises en 2012 et 2014, contrevenant ainsi aux articles 16 et 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 29 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);

6. À Sherbrooke, le ou vers le 13 novembre 2017, l'Intimé a fait preuve de négligence en demandant la résiliation, en date du 20 novembre 2017, du contrat d'assurance habitation n° SOP100214 émis par Assurance Economical aux noms des assurés R.L. et M.C., avant qu'un nouveau contrat d'assurance habitation ne soit souscrit pour couvrir le risque, laissant lesdits assurés sans protection d'assurance jusqu'au 1er décembre 2017, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);

7. À Sherbrooke, le ou vers le 29 novembre 2017, à l'occasion de la souscription du contrat d'assurance habitation n° 01MR1132946 auprès de Intergroupe Assurances, pour R.L. et M.C., pour la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2019, l'Intimé a fait preuve de négligence en omettant de vérifier auprès desdits assurés et d'informer l'assureur de l'existence de sinistres antérieurs, alors que lesdits assurés avaient déjà subi trois (3) refoulements d'égout en 2012, en 2014 et en juillet 2017, contrevenant ainsi aux articles 16 et 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 29 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);

2019-04-03(C)

PAGE: 4

(c) L'assurée M.B.

8. À Sherbrooke, le ou vers le 22 mars 2017, l'Intimé a procédé à la souscription du contrat d'assurance habitation n° M10-4023 auprès d'Intact Compagnie d'assurance pour M.B., à la demande d'un tiers, sans communiquer avec ladite assurée ni obtenir son consentement, commettant à cette occasion les infractions suivantes:

- a) a fait défaut de recueillir de l'assurée M.B. les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier ses besoins afin de lui proposer le produit d'assurance qui lui convient, contrevenant ainsi à l'article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2);
- b) a fait défaut, avant la conclusion du contrat d'assurance habitation n° M10-4023 émis par d'Intact Compagnie d'assurance, de décrire à l'assurée M.B. le produit proposé en relation avec les besoins identifiés et de lui décrire la nature de la garantie offerte, contrevenant ainsi à l'article 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2);
- c) a faussement déclaré à l'assureur avoir obtenu le consentement verbal de l'assurée M.B., contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 15, 27, 29 et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5).

[6] Dans la décision sur culpabilité¹ rendue par le Comité le 9 décembre 2019, l'intimé Michaud a été déclaré coupable d'avoir contrevenu aux dispositions réglementaires et législatives suivantes :

- Sous les chefs 1, 5 et 7 : [article 29](#) du [Code de déontologie des représentants en assurance de dommages](#), c. D-9.2, r.5;
- Sous les chefs 2, 3 et 6 : [article 37\(1\)](#) du [Code de déontologie des représentants en assurance de dommages](#), c. D-9.2, r.5;
- Sous le chef 4 : [article 37\(7\)](#) du [Code de déontologie des représentants en assurance de dommages](#), c. D-9.2, r.5;
- Sous les chefs 8 a), b) et c) : articles 27 et 28 de la [Loi sur la distribution de produits et services financiers \(RLRQ, c. D-9.2\)](#) et à l'article 37(7) du [Code de déontologie des représentants en assurance de dommages](#), c. D-9.2, r.5;

Représentations sur sanction

[7] Me Poirier a présenté au Comité un seul facteur atténuant :

- Aucun antécédent disciplinaire;

¹ *ChAD c Michaud*, 2019 CanLII 120596 (QC CHAD)

2019-04-03(C)

PAGE: 5

[8] Par ailleurs, la partie plaignante a identifié les facteurs aggravants suivants :

- Il s'agit d'infractions qui touchent au cœur de l'exercice de la profession;
- L'expérience professionnelle de l'intimé (10 ans);
- La répétition des manquements disciplinaires auprès de plusieurs clients;
- L'échelonnement de la commission des infractions pendant une longue période;
- L'intimé a été peu soucieux du respect des normes et de l'éthique professionnelles;
- L'intimé a fait preuve d'absence de probité;
- Aucune collaboration de l'intimé à l'égard du processus disciplinaire;
- Aucune expression de repentir de la part de l'intimé.

[9] Me Poirier a suggéré au Comité l'imposition des sanctions suivantes à l'intimé Michaud :

- **Chefs 1a), b) et c)** : Une radiation temporaire de deux mois sous chacun des chefs, purgée d'une façon concurrente;
- **Chefs 2 et 3** : Une amende de 2 500 \$ sous chacun des chefs. Toutefois, compte tenu du principe de la globalité de la sanction, le montant des amendes pourrait être réduit pour les deux chefs à 3 500\$;
- **Chefs 4a), b) et c)** : Une radiation de trois mois sous chacun des chefs sur une base concurrente;
- **Chef 5** : Une amende de 3 500\$;
- **Chef 6** : Une radiation d'un mois;
- **Chef 7** : Une amende de 3 000\$;
- **Chefs 8 a) et b)** : Une amende de 2 500\$ sous chacun des chefs;
- **Chef 8 c)** : Une radiation d'un mois concurrente aux radiations imposées sous les autres chefs.

[10] En résumé, Me Poirier a suggéré au Comité l'imposition des sanctions suivantes à l'intimé Michaud:

- Trois mois de radiation temporaire;
- Des amendes totalisant 15 000\$.

[11] De plus, l'avocate du syndic a demandé une condamnation au paiement de tous les frais et déboursés inhérents à l'instance disciplinaire;

[12] À ce sujet, Me Poirier a précisé que le paiement des amendes et des frais par l'intimé Michaud pourrait être étalé sur une période de 12 mois;

2019-04-03(C)

PAGE: 6

[13] Elle a demandé également au Comité d'émettre une ordonnance de publication d'un avis de la décision du Comité portant sur les radiations temporaires à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;

[14] Me Poirier a indiqué au Comité que les sanctions qui sont suggérées par la partie plaignante s'inscrivent dans la fourchette de celles qui sont habituellement imposées dans des dossiers semblables par le Comité de discipline de la ChAD;

[15] Afin d'appuyer sa position, elle a déposé les décisions suivantes:

Pour les chefs nos. 1 a), b), c); 4 a), b), c) et 8 c) :

- *ChAD c. Pham, 2010 CanLII 40394 (QC CDCHAD);*
- *ChAD c. Chapleau, 2018 CanLII 103157 (QC CDCHAD);*
- *ChAD c. Barrette, 2019 CanLII 40792 (QC CDCHAD);*
- *ChAD c. Trépanier, 2018 CanLII 38255 (QC CDCHAD)*

Pour les chefs nos. 2 et 3:

- *ChAD c. Pham, 2010 CanLII 40394 (QC CDCHAD);*
- *ChAD c. Chapleau, 2018 CanLII 103157 (QC CDCHAD);*
- *ChAD c. Laberge, 2015 CanLII 53401 (QC CDCHAD) (Culpabilité);*
- *ChAD c. Laberge, 2015 CanLII 92806 (QC CDCHAD) (Sanction)*
- *ChAD c. Gingras, 2018 CanLII;*
- *ChAD c. Gouin, 2016 CanLII 10837 (QC CDCHAD) (Culpabilité);*
- *ChAD c. Gouin, 2016 CanLII 53909 (QC CDCHAD) (Sanction);*

Pour les chefs nos. 5 et 7 :

- *ChAD c. Pham, 2010 CanLII 40394 (QC CDCHAD);*
- *ChAD c. Chapleau, 2018 CanLII 103157 (QC CDCHAD);*
- *ChAD c. Gouin, 2016 CanLII 10837 (QC CDCHAD) (Culpabilité);*
- *ChAD c. Gouin, 2016 CanLII 53909 (QC CDCHAD) (Sanction);*
- *ChAD c. Daoust, 2017 CanLII 3835 (QC CDCHAD);*
- *ChAD c. Ngankoy, 2013 CanLII 56999 (QC CDCHAD) (Culpabilité);*
- *ChAD c. Ngankoy, 2013 CanLII 82450 (QC CDCHAD) (Sanction);*
- *ChAD c. Poupart, 2019 CanLII 77818 (QC CDCHAD);*

Pour les chefs nos. 8 a) et b) :

- *ChAD c. Chapleau, 2018 CanLII 103157 (QC CDCHAD);*

2019-04-03(C)

PAGE: 7

- *ChAD c. Gingras*, 2018 *CanLII* 110961 (QC CDCHAD).

II. Analyse et décision

[16] Comme la Cour d'appel l'a établi dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*², la sanction doit atteindre les objectifs suivants : la protection du public, la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables et finalement, le droit du professionnel visé d'exercer sa profession;

[17] Une sanction disciplinaire n'a pas pour objectif de punir le professionnel, mais vise plutôt à corriger un comportement fautif tout en protégeant le public³, ce qui constitue le facteur primordial en matière disciplinaire. Ce critère englobe également celui de la perception du public⁴;

[18] Le Comité a considéré tous les facteurs tant aggravants qu'atténuants afin d'imposer une sanction proportionnelle à la gravité de l'infraction⁵;

[19] Or, dans le présent dossier, il est clair que l'intimé Michaud a été négligent et insouciant dans le cadre de l'exécution des mandats qui lui ont été confiés par les assurés;

[20] Les infractions commises par l'intimé Michaud sont sérieuses et elles ne doivent pas être banalisées par le Comité;

[21] Le Comité veut rappeler aux représentants en assurance de dommages les règles professionnelles suivantes énoncées par Me Patrick de Niverville dans la décision *Verret*⁶ :

[56] À cet égard, il y a lieu de rappeler que les courtiers en assurance de dommages « sont plus que de simples vendeurs » [21] et qu'ils ne peuvent se contenter de jouer le seul rôle de « remplisseur de formulaires » [22];

[57] Ainsi, le courtier en assurance de dommages est un professionnel reconnu qui est non seulement le mandataire de son client, mais également son conseiller.

[22] Le droit d'exercer une profession, n'est pas sans contraintes. Une profession doit être exercée dans le respect des devoirs et des règles déontologiques qui sont applicables⁷;

² 2003 *CanLII* 32934 (QC CA), aux paragraphes 38 et suivants.

³ *Thibault c. Da Costa*, 2014 *QCCA* 2347 (*CanLII*); voir également *Duplantie c. Notaires*, 2003 *QCTP* 105 (*CanLII*); *Royer c. Rioux*, 2004 *CanLII*, 76507 (QC CQ).

⁴ *Salomon c. Comeau*, 2001 *CanLII* 20328 (QCCA).

⁵ *OACIQ c. Patry*, 2013 *CanLII* 47258 (QC OACIQ).

⁶ *ChAD c. Verret*, 2019 *CanLII* 47053 (QC CHAD); (Les références mentionnées dans la décision ont été omises); *ChAD c. Sévigny*, 2019 *CanLII* 112815 (QC CHAD).

⁷ *Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec c. Roy*, 2011 *QCCA* 1707 (*CanLII*); *ChAD c. Robert*, 2019 *CanLII* 120602 (QC CDCHAD).

2019-04-03(C)

PAGE: 8

[23] Les représentants en assurance de dommages doivent se conformer aux devoirs qui leur incombent afin de préserver une bonne image professionnelle auprès du public;

[24] Le Comité a analysé la jurisprudence qui a été déposée et les sanctions qui ont été suggérées par la partie plaignante;

[25] Le Comité doit également individualiser la sanction⁸ en considérant les facteurs propres à chaque dossier, car chaque cas en est un d'espèce;

[26] Dans le présent dossier, le Comité a pris en compte les éléments suivants : la progressivité dans la fixation du montant de l'amende et la globalité des sanctions;

[27] Le Comité a donc réduit, sous les chefs 5, 7 et 8, le montant des amendes suggérées par la partie plaignante, en considérant notamment le fait que l'intimé Michaud n'a eu aucun antécédent disciplinaire en 10 ans de carrière dans le domaine des assurances de dommages.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

IMPOSE à l'intimé Michaud les sanctions suivantes :

Sous chacun des chefs 1a), b) et c) : Une radiation temporaire de deux mois;

Sous les chefs 2 et 3 : Une amende de 2 500 \$ sous chacun des chefs. Toutefois, en appliquant le principe de la globalité des sanctions, le montant des amendes est réduit à 3 500\$;

Sous chacun des chefs 4a), b) et c) : Une radiation temporaire de trois mois;

Sous le chef 5 : Une amende de 2 500\$;

Sous le chef 6 : Une radiation temporaire d'un mois;

Sous le chef 7 : Une amende de 2 500\$;

Sous les chefs 8 a) et b) : Une amende de 2 500\$ sous chacun des chefs. Toutefois, en appliquant le principe de la globalité des sanctions, le montant des amendes est réduit à 3 500\$;

Sous le chef 8 c) : Une radiation temporaire d'un mois;

En résumé, la durée totale des périodes de radiations temporaires à purger concurremment est de trois (3) mois et les amendes totalisent 12 000\$;

⁸ Voir notamment sur ce point : *ChAD c. Kalume*, 2017 CanLII 30963 (QC CDCHAD).

2019-04-03(C)

PAGE: 9

ORDONNE que toutes les périodes de radiations temporaires susvisées soient purgées concurremment;

DÉCLARE que les périodes de radiations temporaires susvisées seront exécutoires à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;

ORDONNE à la secrétaire du Comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de radiation temporaire, conformément aux dispositions de l'[article 156](#) du [Code des professions](#), à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;

CONDAMNE l'intimé au paiement des frais et déboursés, incluant les frais de publication de l'avis de radiation temporaire;

ACCORDE à l'intimé Michaud un délai de quinze (15) mois pour acquitter les frais et déboursés, le tout en versements mensuels égaux et consécutifs, délai qui sera calculé uniquement à compter du 31^e jour suivant la signification de la présente décision;

DÉCLARE que si l'intimé est en défaut de payer à l'échéance prévue l'un ou l'autre des versements susmentionnés, il perdra le bénéfice du terme et toute somme alors impayée deviendra immédiatement due et exigible.

Me Yves Clermont, avocat
Président suppléant du Comité de discipline

Mme Nathalie Boyer, C.d'A.Ass., courtier en
assurance de dommages
Membre

M. Jacques D'Aragon, C.d'A.Ass., courtier en
assurance de dommages
Membre

Me Sylvie Poirier
Procureur de la partie plaignante

Monsieur Yves Michaud
Partie intimée (absent et non représenté)

Date d'audience : 4 février 2020

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE****Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Intact Compagnie d'assurance (nom utilisé au Québec par Intact Insurance Company) à étendre ses activités d'assureur au Québec à la catégorie « assurance crédit ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu des articles 30 et suivants de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 27 juillet 2020

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Projet de règlement

Loi sur les instruments dérivés
(chapitre I-14.01, a. 175, 1^{er} al., par. 2^o, 3^o, 9^o, 11^o, 12^o et 29^o)

Règlement modifiant le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 175 de la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01), le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale.*

Vous trouverez également ci-dessous le projet de *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale.*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **2 décembre 2020**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Corinne Lemire
Coprésidente du Comité des ACVM sur les dérivés
Directrice de l'encadrement des dérivés
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4491
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
corinne.lemire@lautorite.qc.ca

Le 3 septembre 2020



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis de deuxième consultation des ACVM

Projet de Règlement modifiant le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale

Projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale

Le 3 septembre 2020

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) publions les textes suivants pour une deuxième période de consultation de 90 jours prenant fin le 2 décembre 2020 :

- le projet de *Règlement modifiant le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale* (le **règlement**);
- le projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale* (l'**instruction générale**).

Collectivement, le projet de règlement modifiant le règlement (le **projet de modification du règlement**) et le projet de modification de l'instruction générale sont désignés comme les **projets de modification**.

Les ACVM sont d'avis que le projet de modification du règlement est nécessaire pour répondre aux enjeux soulevés par les participants au marché dans la foulée de la publication pour consultation des projets de textes de modification du règlement et de l'instruction générale le 12 octobre 2017 (les **projets de modification de 2017**). Les enjeux portent en grande partie sur l'inclusion ou non de certains participants au marché dans le champ d'application de l'obligation de compenser par contrepartie centrale les dérivés de gré à gré visés à l'Annexe A du règlement (l'**obligation de compensation**).

Le présent avis des ACVM a pour but de recueillir des commentaires sur les projets de modification.

Contexte

Les projets de modification se veulent une réponse aux commentaires formulés par divers participants au marché et visent à promouvoir avec plus d'efficacité et d'efficience les objectifs sous-tendant le règlement.

-2-

Le règlement a été publié le 19 janvier 2017 et est entré en vigueur le 4 avril 2017 (sauf en Saskatchewan, où il est entré en vigueur le 5 avril 2017). Il a pour objet de réduire le risque de contrepartie sur le marché des dérivés de gré à gré en obligeant certaines contreparties à compenser certains dérivés précis par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale.

L'obligation de compensation a commencé à s'appliquer à certaines contreparties visées au sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 3 du règlement (c'est-à-dire la contrepartie locale qui est un participant à une chambre de compensation réglementée et qui est abonnée aux services de compensation pour la catégorie de dérivés applicable) à la date d'entrée en vigueur du règlement et devait, à l'origine, commencer à s'appliquer le 4 octobre 2017 à certaines autres contreparties visées aux sous-paragraphe *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3.

Le 12 octobre 2017, les ACVM ont publié pour consultation des projets de textes de modification du règlement et l'instruction générale. Toutefois, en vue de faciliter le processus d'élaboration de ce projet de modification et de préciser les participants au marché soumis à l'obligation de compensation, les autorités membres des ACVM (hormis celle de l'Ontario) ont dispensé de cette obligation les contreparties visées aux sous-paragraphe *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3 du règlement¹.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la **CVMO**) a modifié de manière similaire le règlement afin de reporter au 20 août 2018 la date de prise d'effet de cette obligation pour ces contreparties².

En Ontario, l'obligation de compensation s'applique depuis le 20 août 2018 à toutes les catégories de contreparties visées au paragraphe 1 de l'article 3 du règlement, mais le personnel de la CVMO a affirmé qu'il s'attend à ce que seules les contreparties visées au sous-paragraphe *a* de ce paragraphe s'y conforment jusqu'à ce que les ACVM aient mis la touche finale au projet de modification du règlement ayant pour but de réduire les catégories de participants au marché qui y seraient assujettis³.

Objet des projets de modification

En réponse aux commentaires reçus sur les projets de modification de 2017, les ACVM proposent d'autres modifications au règlement, notamment pour tenir compte des enjeux soulevés par les intervenants quant aux contreparties entrant dans le champ d'application

¹ Se reporter à la décision générale 94-501, accessible sur le site Web de l'autorité en valeurs mobilières du territoire intéressé.

² En Ontario, se reporter aux modifications au *National Instrument 94-101 Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* publiées le 6 juillet 2017.

³ Tel qu'il est expliqué dans l'Avis 94-303 du personnel des ACVM, le 31 mai 2018, les membres des ACVM (sauf l'Ontario) ont prorogé la dispense accordée en vertu de la décision générale 94-501 jusqu'à sa révocation ou, si elle est antérieure, à l'entrée en vigueur des modifications au règlement précisant les contreparties assujetties à l'obligation de compensation. Comme les décisions générales n'étaient pas permises en vertu de la législation en valeurs mobilières de l'Ontario, la CVMO n'a pu emprunter la même démarche que les autres membres des ACVM.

-3-

de ce dernier et pour préciser les produits obligatoirement compensables. Des modifications mineures sont également proposées.

Les projets de modification font suite aux commentaires obtenus des participants au marché sur les projets de modification de 2017, ainsi qu'à notre examen continu des répercussions du règlement sur eux.

Résumé des projets de modification

a) Paragraphe 2 de l'article 1 : interprétation de l'expression « entité du même groupe »

Les modifications proposées à l'interprétation de l'expression « entité du même groupe » reposent sur le concept de consolidation des états financiers selon les IFRS ou les principes comptables généralement reconnus des États-Unis⁴. Le projet de paragraphe 2 et l'abrogation proposée du paragraphe 3, dans l'article 1, ainsi que l'introduction des paragraphes 0.1 et 0.2 dans l'article 3, modifieraient les conditions dans lesquelles une entité serait considérée comme une entité du même groupe.

Les projets de modification tiennent compte d'une décision réglementaire prise par les ACVM en 2016, après avoir évalué la taille et la nature du marché canadien des dérivés de gré à gré, de concevoir l'obligation de compensation de façon à ce qu'elle s'applique à des types précis d'opérations et aux participants au marché ayant accès à des chambres de compensation qui offrent des services de compensation pour les dérivés obligatoirement compensables, ou du fait que l'exposition aux dérivés de certains participants au marché représentait un risque systémique potentiel. Vu le champ d'application du règlement et les commentaires recueillis dans la foulée de la publication des projets de modification de 2017, l'interprétation antérieure de l'expression « entité du même groupe » aurait pu involontairement soumettre certaines entités à l'obligation de compensation et exclure d'autres participants au marché de l'application du règlement.

b) Exclusion de minimis

Conformément à leur intention de n'appliquer l'obligation de compensation qu'aux participants au marché qui, avec les entités du même groupe, sont susceptibles de présenter un risque systémique, les ACVM proposent toujours d'exclure de l'application du règlement les entités dont le montant notionnel brut de l'ensemble de leurs dérivés en cours à la fin du mois est inférieur à 1 milliard de dollars et qui font partie d'un grand groupe de participants au marché des dérivés.

Le sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 de l'article 3 visait à englober certaines grandes contreparties locales et toutes les entités du même groupe qui sont aussi des contreparties locales. Pour l'essentiel, l'ajout du montant notionnel brut de l'ensemble des dérivés en cours des entités du même groupe dans le calcul de ce seuil visait à empêcher les participants au marché de créer plusieurs sous-entités en vue de se soustraire à l'obligation

⁴ Voir l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et l'*Accounting Standards Codification Topic 810* du FASB des États-Unis.

-4-

de compensation. Cependant, les ACVM sont d'avis que les entités dont l'exposition notionnelle aux dérivés est inférieure à 1 milliard de dollars devraient être dispensées de cette obligation.

En réponse à la suggestion reçue en réponse à la consultation sur les projets de modification de 2017 de réduire la fréquence de surveillance du seuil de 1 milliard de dollars prévu aux sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3, les ACVM proposent de mettre en place une période de surveillance annuelle de trois mois durant laquelle les contreparties auront à établir si elles sont soumises à l'obligation de compensation pour la période d'un an suivante.

c) Fonds d'investissement et entités ad hoc

Les ACVM sont venues à la conclusion qu'un sous-ensemble supplémentaire de participants au marché devrait être exclu. L'introduction des paragraphes 0.1 et 0.2 dans l'article 3 viendrait exclure de la notion d'entité du même groupe les fonds d'investissement et certains types d'entités consolidées (communément appelées entités ad hoc) pour l'application des sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3. Ces entités ne pourraient donc être soumises à l'obligation de compensation que lorsque le sous-paragraphe *c* de ce paragraphe s'applique, c'est-à-dire quand elles excèdent, à elles seules, le seuil de 500 milliards de dollars prévu à ce sous-paragraphe.

d) Détermination des dérivés obligatoirement compensables

Comme dans les projets de modification de 2017, l'Annexe A du règlement viendra retirer de la liste des dérivés obligatoirement compensables les swaps indexés sur le taux à un jour et les contrats de garantie de taux dont le type de notionnel est variable, puisqu'ils ne sont actuellement pas offerts pour compensation par les chambres de compensation réglementées.

e) Annexe B – Lois ou règlements de territoires étrangers applicables relativement à la conformité de substitution

Les ACVM continuent de suivre l'évolution de la question du Brexit et d'autres mesures connexes prises à l'échelle internationale pour s'assurer que la disposition sur la conformité de substitution tienne compte de tout changement rendu nécessaire par ces événements.

f) Élimination de l'obligation de transmettre les formulaires prévus à l'Annexe 94-101A1, Dispense pour opération intragroupe, et à l'Annexe 94-101A2, Services de compensation de dérivés

Les ACVM proposent de supprimer du règlement l'obligation de transmettre les formulaires prévus à l'Annexe 94-101A1, *Dispense pour opération intragroupe*, et à l'Annexe 94-101A2, *Services de compensation de dérivés*, puisqu'elles ont trouvé d'autres façons d'obtenir les renseignements demandés dans ces formulaires sans alourdir davantage le fardeau réglementaire des participants.

-5-

Contenu de l'annexe

L'annexe suivante fait partie du présent avis :

Annexe A – Résumé des commentaires et réponses des ACVM, et liste des intervenants.

Consultation

Veillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le 2 décembre 2020. Nous ne pouvons en préserver la confidentialité parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Par ailleurs, tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta Securities Commission (www.albertasecurities.com), de l'Autorité des marchés financiers (www.lautorite.qc.ca) et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (www.osc.gov.on.ca).

Par conséquent, nous invitons les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il importe que les intervenants précisent en quel nom ils présentent leur mémoire.

Nous remercions d'avance les intervenants de leur participation.

Veillez adresser vos commentaires à chacune des autorités suivantes :

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs
(Nouveau-Brunswick)
Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety,
Île-du-Prince-Édouard
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon
Bureau des valeurs mobilières du Nunavut

-6-

Veillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres autorités :

M^e Philippe Lebel
 Secrétaire et directeur général des affaires
 juridiques
 Autorité des marchés financiers
 Place de la Cité, tour Cominar
 2640, boulevard Laurier, bureau 400
 Québec (Québec) G1V 5C1
 Télécopieur : 514 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Grace Knakowski
 Secretary
 Commission des valeurs mobilières
 de l'Ontario
 20 Queen Street West
 22nd floor
 Toronto (Ontario) M5H 3S8
 Télécopieur : 416 593-2318
comments@osc.gov.on.ca

Questions

Pour toute question concernant le présent avis des ACVM, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Corinne Lemire
 Coprésidente du Comité des ACVM sur les
 dérivés
 Directrice de l'encadrement des dérivés
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4491
corinne.lemire@lautorite.qc.ca

Kevin Fine
 Coprésident du Comité des ACVM sur les
 dérivés
 Director, Derivatives Branch
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 593-8109
kfine@osc.gov.on.ca

Paula White
 Deputy Director, Compliance and Oversight
 Commissions des valeurs mobilières du
 Manitoba
 204 945-5195
paula.white@gov.mb.ca

Abel Lazarus
 Director, Corporate Finance
 Nova Scotia Securities Commission
 902 424-6859
abel.lazarus@novascotia.ca

Michael Brady
 Manager, Derivatives
 British Columbia Securities Commission
 604 899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Janice Cherniak
 Senior Legal Counsel
 Alberta Securities Commission
 403 355-4864
janice.cherniak@asc.ca

Wendy Morgan
 Directrice adjointe en matière de politiques
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs
 Nouveau-Brunswick
 506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Nathanial D. Day
 Legal Counsel, Securities Division
 Financial and Consumer Affairs Authority of
 Saskatchewan
 306 787-5867
nathanial.day@gov.sk.ca

-7-

ANNEXE A
RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET RÉPONSES DES ACVM

Article	Enjeu/commentaire	Réponse
Art. 1 – Définition : entité du même groupe	Deux intervenants ont affirmé qu'il y a risque de confusion autour de l'interprétation de l'expression « membre du même groupe » à cause de la non-harmonisation des règlements.	Aucune modification. Vu la portée et les objectifs propres à chaque règlement publié par les ACVM, il est actuellement difficile d'avoir une interprétation harmonisée de l'expression « entité du même groupe ». Les ACVM continueront toutefois d'explorer d'autres possibilités d'harmoniser les définitions et les interprétations autant que possible dans les règlements.
Art. 3 – Obligation de compensation	Deux intervenants ont suggéré que l'exclusion des fiducies et des fonds d'investissement de l'application des anciens sous-paragraphes <i>b</i> et <i>c</i> du paragraphe 1 de l'article 3 devrait être faite en vertu de l'article 1 pour éviter d'avoir à modifier la lettre de classification des opérations de compensation au Canada de l'International Swaps and Derivatives Association, Inc. (ISDA).	Modification apportée. Ces dispenses ont été déplacées aux nouveaux paragraphes 0.1 et 0.2 de l'article 3.
Art. 3 – Obligation de compensation	Un intervenant a demandé si l'ajout d'une dispense à la disposition <i>iv</i> du sous-paragraphe <i>c</i> du paragraphe 1 de l'article 3 était délibéré.	Aucune modification. Les ACVM entendent dispenser systématiquement de l'obligation de compensation toute contrepartie locale qui n'excède pas le seuil de 1 000 000 000 \$.
Art. 3 – Obligation de compensation	Deux intervenants ont suggéré que les seuils soient mis à l'essai chaque année à une date fixée à l'avance pour faciliter la surveillance sur le plan	Modification apportée dans le cas du seuil de 1 000 000 000 \$; aucune modification dans le cas de celui 500 000 000 000 \$. Une période de surveillance annuelle

-8-

	opérationnel.	de trois mois a été introduite pour les mises à l'essai du seuil de 1 000 000 000 \$.
Art. 3 – Obligation de compensation	Un intervenant a signalé qu'un participant au marché des dérivés peut dépasser le seuil de 500 000 000 000 \$ au moment de l'entrée en vigueur de l'obligation, mais se retrouver en dessous de celui-ci les mois suivants, si bien qu'il serait assujetti au règlement même s'il ne respecte plus ce seuil.	Modification apportée. Nous proposons qu'une personne ou une entité tenue de compenser en vertu du sous-paragraphe c du paragraphe 1 de l'article 3 bénéficie d'une dispense de l'obligation de compensation si elle n'a pas excédé le seuil de 500 000 000 000 \$ durant douze mois consécutifs.

Liste des intervenants

1. The Canadian Advocacy Council for Canadian CFA Institute Societies
2. Canadian Market Infrastructure Committee
3. International Swaps and Derivatives Association

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-101 SUR LA COMPENSATION OBLIGATOIRE DES DÉRIVÉS PAR CONTREPARTIE CENTRALE

Loi sur les instruments dérivés
(chapitre I-14.01, a. 175, 1^{er} al., par. 2^o, 3^o, 9^o, 11^o, 12^o et 29^o)

1. L'article 1 du Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale (chapitre I-14.01, r. 0.01) est modifié :

1^o dans le paragraphe 1 :

a) par le remplacement, dans le paragraphe *b* de la définition de l'expression « contrepartie locale », des mots « cette partie » par les mots « cette contrepartie »;

b) par l'insertion, après la définition de l'expression « dérivé obligatoirement compensable », des suivantes :

« « entité soumise à la réglementation prudentielle » : une personne qui est assujettie et se conforme aux lois du Canada, d'un territoire du Canada ou d'un territoire étranger où le siège ou l'établissement principal d'une banque de l'annexe III est situé, et de toute subdivision politique de ce territoire étranger, ou aux lignes directrices d'une autorité de réglementation du Canada ou d'un territoire du Canada en matière d'exigences minimales de fonds propres, de solidité financière et de gestion des risques;

« « fonds d'investissement » : un fonds d'investissement au sens du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 42); »;

c) par l'insertion, après la définition de l'expression « participant », de la suivante :

« « période de référence » : pour toute année postérieure à 2019, la période allant du 1^{er} septembre d'une année au 31 août de l'année suivante; »;

2^o par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Dans le présent règlement, une personne est considérée comme une entité du même groupe qu'une autre personne dans les cas suivants :

a) ses états financiers et ceux de l'autre personne sont consolidés dans des états financiers consolidés établis conformément à l'un des référentiels comptables suivants :

i) les IFRS;

ii) les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique;

b) les conditions suivantes sont réunies :

i) si ses états financiers et ceux d'une autre personne étaient établis par elle, l'autre personne ou une tierce personne conformément aux normes ou aux principes visés au sous-paragraphe *i* ou *ii* du paragraphe *a*, ils auraient été, au moment pertinent, obligatoirement établis de façon consolidée;

ii) ni elle, ni l'autre personne, ni aucune tierce personne n'a établi ses états financiers conformément aux normes ou aux principes visés au sous-paragraphe *i* ou *ii* du paragraphe *a*;

c) les 2 personnes sont des entités soumises à la réglementation prudentielle qui font l'objet d'une supervision consolidée. »;

3° par l'abrogation du paragraphe 3.

2. L'article 3 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, avant le paragraphe 1, des suivants :

« 0.1) Malgré le paragraphe 2 de l'article 1, un fonds d'investissement n'est pas une entité du même groupe qu'une autre personne pour l'application des sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3.

« 0.2) Malgré le paragraphe 2 de l'article 1, une personne n'est pas une entité du même groupe qu'une autre personne pour l'application des sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3 si les conditions suivantes s'appliquent :

a) son objectif principal est l'un des suivants :

i) financer un ou plusieurs portefeuilles d'actifs;

ii) procurer aux investisseurs une exposition à un ensemble particulier de risques;

iii) acquérir des actifs immobiliers ou physiques, ou y investir;

b) si son objectif principal est celui visé au sous-paragraphe *i* ou *ii* du paragraphe *a*, tous ses emprunts, y compris ses obligations envers sa contrepartie à un dérivé, sont uniquement garantis par ses actifs. »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des sous-paragraphes *b* et *c* par les suivants :

« *b)* elle remplit les conditions suivantes :

i) elle est une entité du même groupe que le participant visé au paragraphe *a*;

ii) durant les mois de mars, d'avril et de mai précédant la période de référence dans laquelle l'opération a été exécutée, le montant notionnel brut moyen de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois excède 1 000 000 000 \$, compte non tenu des dérivés auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique;

« *c)* elle remplit les conditions suivantes :

i) elle est une contrepartie locale dans un territoire du Canada;

ii) durant la période antérieure de 12 mois, le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois, combiné à celui de chaque entité du même groupe qui est une contrepartie locale dans un territoire du Canada, excède 500 000 000 000 \$, compte non tenu des dérivés auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique;

iii) durant les mois de mars, d'avril et de mai précédant la période de référence dans laquelle l'opération a été exécutée, le montant notionnel brut moyen de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois excède 1 000 000 000 \$, compte non tenu des dérivés auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique. »;

3° par la suppression, dans le paragraphe 2, de « *b* ou » partout où ils se trouvent, et de « , selon le cas ».

3. L'article 6 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « aux contreparties suivantes » par les mots « à la contrepartie à l'égard d'un dérivé obligatoirement compensable lorsque l'une des contreparties à ce dérivé est l'une des suivantes ».

4. L'article 7 de ce règlement est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) par la suppression, dans le texte anglais de ce qui précède le sous-paragraphe *a*, des mots « the application of »;

b) par la suppression, dans le sous-paragraphe *a*, de « , si leurs états financiers sont consolidés dans les mêmes états financiers consolidés audités établis conformément aux « principes comptables », au sens du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables (chapitre V-1.1, r. 25) »;

2° par l'abrogation des paragraphes 2 et 3.

5. L'article 8 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans le texte anglais de ce qui précède le sous-paragraphe *a*, des mots « the application of »;

2° par le remplacement du paragraphe *d* par le suivant :

« *d*) l'exercice multilatéral de compression de portefeuille faisait intervenir les deux contreparties à ce dérivé; »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe *e*, du mot « est » par les mots « a été ».

6. Le chapitre 4 de ce règlement, comprenant l'article 10, est abrogé.

7. L'Annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

**« ANNEXE A
DÉRIVÉS OBLIGATOIREMENT COMPENSABLES
(paragraphe 1 de l'article 1)**

Swaps de taux d'intérêt

Type	Taux variable de référence	Monnaie de règlement	Échéance	Type de monnaie de règlement	Optionalité	Type de notionnel
Fixe-variable	CDOR	CAD	28 jours à 30 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Fixe-variable	LIBOR	USD	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Fixe-variable	EURIBOR	EUR	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Fixe-variable	LIBOR	GBP	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Variable-variable	LIBOR	USD	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Variable-variable	EURIBOR	EUR	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Variable-variable	LIBOR	GBP	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Swap indexé sur le taux à un jour	CORRA	CAD	7 jours à 2 ans	Mono-monnaie	Non	Constant

Swap indexé sur le taux à un jour	FedFunds	USD	7 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Swap indexé sur le taux à un jour	EONIA	EUR	7 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Swap indexé sur le taux à un jour	SONIA	GBP	7 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant

Contrats de garantie de taux

Type	Taux variable de référence	Monnaie de règlement	Échéance	Type de monnaie de règlement	Optionalité	Type de notionnel
Contrat de garantie de taux	LIBOR	USD	3 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Contrat de garantie de taux	EURIBOR	EUR	3 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Contrat de garantie de taux	LIBOR	GBP	3 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant

».

8. L'Annexe 94-101A1 et l'Annexe 94-101A2 de ce règlement sont abrogées.
9. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement)*.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 94-101 SUR LA COMPENSATION OBLIGATOIRE DES DÉRIVÉS
PAR CONTREPARTIE CENTRALE**

1. Le chapitre 1 de l'Instruction générale relative au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« Paragraphe 2 de l'article 1 – Interprétation de l'expression « entité du même groupe »

Pour déterminer si deux entités appartiennent au même groupe, on utilise dans le règlement une approche reposant sur le concept de consolidation des états financiers selon les IFRS ou les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR américains »). Ainsi, deux entités dont les états financiers sont consolidés ou qui le seraient si des états financiers devaient être établis seraient considérées comme des entités du même groupe en vertu du règlement. Nous nous attendons à ce que les groupes de sociétés qui n'établissent pas d'états financiers conformément aux IFRS ou aux PCGR américains appliquent les critères de consolidation prévus par ces référentiels comptables pour savoir si elles répondent à l'interprétation donnée à l'expression « entité du même groupe ».

2. Le chapitre 2 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

**« CHAPITRE 2 OBLIGATION DE COMPENSATION PAR
CONTREPARTIE CENTRALE**

« Paragraphes 0.1 et 0.2 de l'article 3 – Exclusion des fonds d'investissement et de certaines entités

Le fonds d'investissement dont les états financiers sont consolidés avec ceux d'une autre entité ne devrait pas être considéré comme une entité du même groupe de cette dernière pour l'application des sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3. En outre, l'exposition à la fin du mois ne devrait pas être prise en compte dans le calcul du montant notionnel brut à la fin du mois conformément à ces sous-paragraphes.

En revanche, le fonds d'investissement est soumis à l'obligation de compensation s'il excède, à lui seul, le seuil du montant notionnel brut pour l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois de 500 000 000 000 \$.

De même, certaines entités structurées consolidées (communément appelées entités ad hoc) ne devraient pas être considérées comme des entités du même groupe pour l'application des sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3 lorsqu'elles remplissent les conditions prévues au paragraphe 0.2 de cet article. Les entités, notamment celles servant de mécanisme de titrisation de créances sur cartes de crédit ou créées pour garantir les versements d'intérêts et les remboursements de capital en vertu d'un programme d'obligations sécurisées, qui remplissent les conditions prévues à ce paragraphe ne seraient pas des entités du même groupe. Pour remplir la condition prévue au sous-paragraphe *b* de ce paragraphe, toutes les obligations de ces entités doivent être uniquement garanties par leurs actifs. Par ailleurs, les entités créées pour investir dans des actifs immobiliers ou les infrastructures qui remplissent les conditions prévues à la disposition *iii* du sous-paragraphe *a* de ce paragraphe ne seraient pas une entité du même groupe qu'une autre entité, même si leurs états financiers étaient consolidés avec ceux de cette dernière.

« Paragraphe 1 de l'article 3 – Obligation de soumettre les opérations pour compensation

L'obligation de soumettre pour compensation un dérivé obligatoirement compensable à une chambre de compensation réglementée ne s'applique qu'au moment de l'exécution de l'opération. S'il est établi qu'un dérivé ou une catégorie de dérivés est obligatoirement compensable après la date d'exécution de l'opération, nous ne nous attendons pas à ce que la contrepartie locale le soumette pour compensation. Par

conséquent, nous ne nous attendons pas à ce qu'une contrepartie locale compense un dérivé obligatoirement compensable conclu par suite de l'exercice, par une contrepartie, d'une swaption conclue avant la date à laquelle l'obligation s'applique à cette contrepartie ou celle à laquelle le dérivé est devenu obligatoirement compensable. Nous ne nous attendons pas non plus à ce qu'une contrepartie locale compense un swap prolongeable conclu avant la date à laquelle l'obligation s'applique à cette contrepartie ou celle à laquelle le dérivé est devenu obligatoirement compensable et prolongé conformément aux modalités du contrat après cette date.

En revanche, si une autre opération est exécutée sur un dérivé ou une catégorie de dérivés, notamment une modification importante d'une opération antérieure (comme il en est question à l'article 1, ci-dessus), après que l'on ait établi qu'il est obligatoirement compensable, le dérivé sera assujéti à l'obligation de compensation par contrepartie centrale.

Lorsqu'un dérivé n'y est pas assujéti, mais qu'il est compensable par l'entremise d'une chambre de compensation réglementée, les contreparties peuvent le soumettre pour compensation en tout temps. Dans le cas d'un swap complexe aux modalités inhabituelles que les chambres de compensation réglementées ne peuvent accepter pour compensation, l'adhésion au règlement n'obligerait pas les participants au marché à structurer ce dérivé d'une façon particulière ou à le démêler afin de compenser la composante qui constitue un dérivé obligatoirement compensable s'il remplit des objectifs commerciaux légitimes. Cependant, s'il n'a pas à être démêlé, nous nous attendons à ce que la composante d'un paquet d'opérations qui constitue un dérivé obligatoirement compensable soit compensée.

Nous avons utilisé l'expression « fait soumettre » pour viser l'obligation d'une contrepartie locale qui n'est pas un participant d'une chambre de compensation réglementée. Pour se conformer au paragraphe 1, la contrepartie locale devrait prendre des dispositions avec un participant pour l'obtention de services de compensation avant de conclure un dérivé obligatoirement compensable.

Une opération sur un dérivé obligatoirement compensable doit être compensée lorsqu'au moins l'une des contreparties est une contrepartie locale et qu'au moins l'un des sous-paragraphes *a*, *b* et *c* s'applique aux 2 contreparties. Par exemple, la contrepartie locale visée par le sous-paragraphe *a*, *b* ou *c* doit compenser un dérivé obligatoirement compensable conclu avec une autre contrepartie locale visée à l'un de ces paragraphes. Elle doit aussi compenser un dérivé obligatoirement compensable conclu avec une contrepartie étrangère visée par le sous-paragraphe *a* ou *b*. Ainsi, la contrepartie locale qui est une entité du même groupe qu'un participant étranger serait assujéti à la compensation obligatoire par contrepartie centrale d'un dérivé obligatoirement compensable conclu avec une contrepartie étrangère qui est une entité du même groupe qu'un autre participant étranger parce qu'il y a une contrepartie locale à l'opération et que les 2 contreparties respectent le critère énoncé au sous-paragraphe *b*.

Conformément au sous-paragraphe *c*, la contrepartie locale dont le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois excédait le seuil de 500 000 000 000 \$ prévu à la disposition *ii* doit compenser tout dérivé obligatoirement compensable conclu avec une autre contrepartie qui respecte le critère énoncé au sous-paragraphe *a*, *b* ou *c*. Pour établir si le seuil de 500 000 000 000 \$ prévu à la disposition *ii* est dépassé, la contrepartie locale doit ajouter au montant notionnel brut de tous ses dérivés en cours celui des entités du même groupe qui sont aussi des contreparties locales. Les fonds d'investissement et les entités structurées consolidées qui remplissent les conditions prévues aux paragraphes 0.1 et 0.2 de l'article 3 ne sont toutefois pas inclus dans le calcul.

La contrepartie locale qui est membre d'un groupe d'entités qui dépasse le seuil de 500 000 000 000 \$, mais qui n'est pas elle-même une contrepartie à des dérivés dont le montant notionnel brut moyen à la fin du mois excède le seuil de 1 000 000 000 \$, calculé conformément à la disposition *iii* du sous-paragraphe *c*, n'est pas tenue de compenser un dérivé obligatoirement compensable.

La personne qui excède l'exposition notionnelle de 1 000 000 000 \$, calculée conformément aux sous-paragraphes *b* et *c*, doit s'acquitter de son obligation de

compensation pendant ce qui est désigné comme la « période de référence » dans le règlement, soit du 1^{er} septembre d'une année donnée au 31 août de l'année suivante.

Supposons que la contrepartie locale XYZ avait un montant notionnel brut moyen pour l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois de 75 000 000 000 \$ durant les mois de mars, d'avril et de mai 2021, et que le montant notionnel brut pour l'ensemble de ses dérivés à la fin du mois, combiné à celui des entités du même groupe qui sont des contreparties locales, s'établissait à 525 000 000 000 \$ à la fin du mois de novembre 2020. Puisque le montant notionnel brut combiné à la fin du mois de 525 000 000 000 \$ dépasse le seuil de 500 000 000 000 \$, que cela est survenu durant la période antérieure de 12 mois, et que le montant notionnel brut moyen à la fin du mois de 75 000 000 000 \$ pour les mois de mars, d'avril et de mai excède le seuil de 1 000 000 000 \$, la contrepartie XYZ devra se conformer au règlement. Ainsi, la contrepartie locale qui n'excède pas, à elle seule, le seuil de 1 000 000 000 \$ n'est pas soumise à l'obligation de compensation même si le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois, combiné à celui de toutes les entités du même groupe, excède le seuil de 500 000 000 000 \$.

Qui plus est, dans cet exemple, la contrepartie locale qui était soumise à l'obligation de compensation du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et qui n'excède plus le seuil de 1 000 000 000 \$ pour les mois de mars, d'avril et de mai 2023 n'aura plus à se conformer à l'article 3 durant la période de référence débutant le 1^{er} septembre 2023. Elle devra cependant évaluer si cet article s'applique chaque année. Par conséquent, si elle excède à nouveau le seuil de 1 000 000 000 \$ lors d'une année ultérieure, elle deviendra soumise à cette obligation jusqu'à l'année suivante.

Le calcul du montant notionnel brut prévu aux sous-paragraphes *b* et *c* exclut les dérivés conclus avec des entités du même groupe dont les états financiers sont établis sur une base consolidée, lesquels seraient dispensés de l'application de l'article 7 s'ils étaient des dérivés obligatoirement compensables.

Par ailleurs, la contrepartie locale établit si elle excède le seuil prévu à la disposition *ii* du sous-paragraphes *c* en ajoutant au sien le montant notionnel brut de l'ensemble des dérivés en cours de toutes les entités du même groupe qu'elle qui sont également des contreparties locales.

La contrepartie locale qui est un participant d'une chambre de compensation réglementée mais qui n'est pas abonnée aux services de compensation pour la catégorie de dérivés à laquelle appartient le dérivé obligatoirement compensable serait toujours tenue de le compenser si elle est visée par le sous-paragraphes *c*.

La contrepartie locale assujettie à l'obligation de compensation par contrepartie centrale qui conclut un dérivé obligatoirement compensable doit établir si l'autre contrepartie est aussi assujettie à cette obligation. Pour ce faire, elle peut se fonder sur les déclarations factuelles de l'autre contrepartie, à condition de ne pas avoir de motifs raisonnables de penser qu'elles sont fausses.

Nous ne nous attendons pas à ce que toutes les contreparties d'une contrepartie locale donnent leur statut puisque la plupart ne seraient pas visées par le règlement. La contrepartie locale ne peut cependant pas se fonder sur l'absence de déclaration d'une contrepartie pour éviter l'obligation de compensation. Lorsqu'une contrepartie ne fournit aucune information, la contrepartie locale peut évaluer à l'aide de déclarations factuelles ou de l'information disponible si le dérivé obligatoirement compensable doit être compensé conformément au règlement.

Nous nous attendons à ce que les contreparties visées par le règlement exercent leur jugement de manière raisonnable lorsqu'elles établissent si une personne s'approche des seuils prévus aux sous-paragraphes *b* et *c* ou les dépasse. Une contrepartie visée par le règlement devrait demander une confirmation de sa contrepartie lorsqu'il est raisonnable de croire qu'elle s'en approche ou les dépasse.

Le statut d'une contrepartie en vertu de ce paragraphe devrait être établi avant la conclusion d'un dérivé obligatoirement compensable. Nous ne nous attendons pas à ce

qu'une contrepartie locale compense le dérivé s'il est conclu après la date à laquelle l'obligation de soumettre pour compensation un dérivé obligatoirement compensable lui est applicable, mais avant que l'une des contreparties soit visée par le sous-paragraphe a, b ou c, sauf si le dérivé fait l'objet d'une modification importante.

« Paragraphe 2 de l'article 3 – Transition de 90 jours

Ce paragraphe prévoit que seules les opérations sur les dérivés obligatoirement compensables exécutées à compter du 90^e jour suivant la fin du mois au cours duquel la contrepartie locale a excédé le seuil la première fois sont assujetties au paragraphe 1 de l'article 3. Nous ne voulons pas que les opérations exécutées entre le 1^{er} et le 90^e jour d'assujettissement de la contrepartie locale soient reportées après le 90^e jour.

« Paragraphe 3 de l'article 3 – Soumission à une chambre de compensation réglementée

Nous nous attendons à ce qu'une opération assujettie à l'obligation de compensation par contrepartie centrale soit soumise à une chambre de compensation réglementée dès que possible, mais au plus tard à la fin du jour de son exécution ou, si elle est exécutée après la fermeture des bureaux de la chambre de compensation réglementée, le jour ouvrable suivant.

« Paragraphe 5 de l'article 3 – Conformité de substitution

Ne peut se prévaloir de la conformité de substitution que la contrepartie locale qui est une entité étrangère du même groupe qu'une contrepartie constituée en vertu des lois du territoire intéressé ou dont le siège ou l'établissement principal est situé dans ce territoire et qui est responsable de la totalité ou de la quasi-totalité des passifs de l'entité du même groupe. La contrepartie locale serait tout de même assujettie au règlement, mais ses dérivés obligatoirement compensables, au sens du règlement, pourraient être compensés auprès d'une chambre de compensation en vertu d'une loi étrangère indiquée à l'Annexe B si la contrepartie est assujettie à cette loi et s'y conforme.

Malgré la possibilité d'opérer compensation en vertu d'une loi étrangère indiquée à l'Annexe B, la contrepartie locale est tout de même tenue de respecter ses autres obligations en vertu du règlement, s'il y a lieu, notamment la période de conservation des dossiers. ».

3. L'article 7 de cette instruction générale est modifié :

- 1^o par la suppression, dans le paragraphe 1, du troisième paragraphe;
- 2^o par l'abrogation des paragraphes 2 et 3.

4. Les chapitres 4 et 6 de cette instruction générale sont remplacés par ce qui suit :

« ANNEXE A – DÉRIVÉS OBLIGATOIREMENT COMPENSABLES

Pour décider si un dérivé ou une catégorie de dérivés sera soumis à la compensation obligatoire par contrepartie centrale, nous tiendrons notamment compte des facteurs suivants :

- le dérivé peut être compensé par une chambre de compensation réglementée;
- le degré de normalisation du dérivé, comme la disponibilité du traitement électronique, l'existence de conventions-cadres, la définition des produits et les confirmations abrégées;
- l'effet de la compensation par contrepartie centrale du dérivé sur l'atténuation du risque systémique, compte tenu de la taille du marché du dérivé et des ressources dont la chambre de compensation réglementée dispose pour le compenser;

- l'éventualité que l'obligation de compenser le dérivé ou la catégorie de dérivés pourrait faire courir un risque excessif aux chambres de compensation réglementées;
- l'encours notionnel des contreparties effectuant des opérations sur le dérivé ou la catégorie de dérivés, la liquidité courante sur le marché pour le dérivé ou la catégorie de dérivés, la concentration des participants actifs sur le marché pour le dérivé ou la catégorie de dérivés et la disponibilité de données fiables et actuelles sur le prix;
- l'existence de tiers fournisseurs de services d'établissement du prix;
- relativement à une chambre de compensation réglementée, l'existence de règles appropriées et de la capacité, de l'expertise et des ressources opérationnelles ainsi que d'une infrastructure de soutien au crédit pour compenser le dérivé à des conditions compatibles avec les modalités importantes et les conventions de négociation selon lesquelles il se négocie;
- la question de savoir si la chambre de compensation réglementée serait en mesure de gérer le risque associé aux dérivés supplémentaires qui pourraient lui être présentés par suite de la décision de les assujettir à l'obligation de compensation obligatoire par contrepartie centrale;
- l'effet sur la concurrence, compte tenu de frais de compensation appropriés, et la question de savoir si la décision d'imposer l'obligation de compensation du dérivé pourrait lui nuire;
- les autres dérivés ou services de compensation de dérivés qui existent dans le même marché;
- l'intérêt public. ».

5. L'Annexe 94-101A1 et l'Annexe 94-101A2 de cette instruction générale sont abrogées.

Draft Regulation

Derivatives Act
(chapter I-14.01, 1st par., subpar. (2), (3), (9), (11), (12) and (29))

Regulation to amend Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 175 of the *Derivatives Act* (chapter I-14.01), the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives.*

Draft Amendments to Policy Statement to Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives are also published hereunder.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **December 2, 2020**, to the following:

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax : (514) 864-6381
E-mail : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Corinne Lemire
Derivatives Committee
Director, Derivatives Oversight
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, ext. 4491
Toll-free: 1 877 525-0337
corinne.lemire@lautorite.qc.ca

September 3, 2020

CSA Second Notice of Consultation

Draft Regulation to amend Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives

Draft Amendments to Policy Statement to Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives

September 3, 2020

Introduction

The Canadian Securities Administrators (the **CSA** or we) are publishing the following for a second comment period of 90 days, expiring on December 2, 2020:

- *Draft Regulation to amend Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* (the **Regulation**);
- *Draft Amendments to Policy Statement to Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* (the **Policy Statement**).

Collectively, the draft amendments to the Regulation (the **Draft Regulation Amendments**) and to the Policy Statement are referred to as the **Draft Amendments**.

The CSA is of the view that Draft Regulation Amendments are necessary to address issues raised by market participants following the CSA's publication for comment of draft amendments to the Regulation and the Policy Statement on October 12, 2017 (the **2017 Draft Amendments**). The issues relate largely to the scope of market participants that are required to clear an over-the-counter (**OTC**) derivative prescribed in Appendix A to the Regulation through a central clearing counterparty (the **Clearing Requirement**).

We are issuing this CSA Notice to solicit comments on the Draft Amendments.

Background

The Draft Amendments are a response to feedback received from various market participants, and are intended to more effectively and efficiently promote the underlying policy aims of the Regulation.

The Regulation was published on January 19, 2017 and came into force on April 4, 2017 (except in Saskatchewan where it came into force on April 5, 2017). The purpose of the

-2-

Regulation is to reduce counterparty risk in the OTC derivatives market by requiring certain counterparties to clear certain prescribed derivatives through a central clearing counterparty.

The Clearing Requirement became effective for certain counterparties specified in paragraph 3(1)(a) of the Regulation (*i.e.*, a local counterparty that is a participant of a regulated clearing agency that subscribes for clearing services for the applicable class of derivatives) on the coming-into-force date of the Regulation, and was initially scheduled to become effective for certain other counterparties specified in paragraphs 3(1)(b) and 3(1)(c) on October 4, 2017.

On October 12, 2017 the CSA published for comment draft amendments to the Regulation and Policy Statement. However, in order to facilitate the rule-making process for these amendments and to refine the scope of market participants that are subject to the Clearing Requirement, the CSA jurisdictions (except Ontario) exempted counterparties specified in paragraphs 3(1)(b) and (c) of the Regulation from the Clearing Requirement.¹

The Ontario Securities Commission (the **OSC**) similarly amended the Regulation to extend the effective date of the Clearing Requirement for those counterparties until August 20, 2018.²

While the Clearing Requirement took effect in Ontario on August 20, 2018 for all categories of counterparties specified in subsection 3(1) of the Regulation, OSC staff expressed the view that only counterparties specified under paragraph 3(1)(a) are expected to comply with the Clearing Requirement until the CSA finalizes the amendments to the Regulation to narrow the scope of market participants that would be subject to the Clearing Requirement³.

Substance and Purpose of the Draft Amendments

Following the comments received on the 2017 Draft Amendments, the CSA is proposing further amendments to the Regulation. These include amendments that reflect issues raised by commenters relating to the scope of the counterparties that are subject to the Regulation, and amendments to refine the scope of products that are mandated to be cleared. Minor non-material changes are also being proposed.

¹ Blanket Order 94-501, available on the website of the securities regulatory authority in the local jurisdiction.

² See, in Ontario, Amendment to National Instrument 94-101 *Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives*, published July 6, 2017.

³ As explained further in CSA Staff Notice 94-303, on May 31st 2018 the CSA jurisdictions (except Ontario) extended the blanket order relief under Blanket Order 94-501 until the earlier of its revocation or the coming into force of amendments to the Regulation with respect to the scope of counterparties subject to the Clearing Requirement. Since blanket orders were not authorized under Ontario securities law, the OSC was unable to follow the approach of the other CSA jurisdictions.

-3-

The Draft Amendments reflect our consideration of the comments received from market participants on the 2017 Draft Amendments, as well as our ongoing review of the Regulation's impact on market participants.

Summary of the Draft Amendments

(a) Subsection 1(2): interpretation of “affiliated entity”

The draft amendments to the interpretation of “affiliated entity” are based on the concept of consolidated financial statements under IFRS or U.S. generally accepted accounting principles⁴. Proposed subsection 1(2), in conjunction with the proposed repeal of subsection 1(3) and the introduction of subsections 3(0.1) and (0.2), would affect the circumstances in which an entity is considered an affiliated entity.

The draft amendments reflect a CSA policy decision in 2016, in response to our evaluation of the size and nature of the Canadian OTC derivatives market, to design the Clearing Requirement so that it applied to specific types of transactions and to the market participants that had access to clearing agencies that offered clearing services for the mandated derivatives, or because certain market participants' derivatives exposure represented a potential systemic risk. Considering the scope of the application of the Regulation and review of the comments received following the publication of the 2017 Draft Amendments, the previous interpretation of “affiliated entity” could subject certain entities to the Clearing Requirement unintentionally while other market participants could unintentionally be excluded from the Regulation.

(b) De minimis exclusion

Consistent with the CSA's intention to apply the Clearing Requirement only to market participants that, together with affiliated entities, might present systemic risk, the CSA is still proposing to exclude from the scope of the Regulation entities that have a month-end gross notional amount under all outstanding derivatives of less than \$1 billion and are part of a large derivative participant group from the Clearing Requirement.

Paragraph 3(1)(c) was originally designed to capture certain large local counterparties and all their local affiliated entities. In substance, adding the notional amount of all outstanding derivatives of affiliated entities to the calculation of the threshold stated in paragraph 3(1)(c) was intended to prevent market participants from creating multiple sub-entities to avoid being subject to the Clearing Requirement. However, the CSA is of the view that entities with less than \$1 billion of notional derivatives exposure should not be required to clear.

In response to comments we received following the publication of the 2017 Draft Amendments to reduce the monitoring frequency of the \$1 billion threshold under

⁴ Refer to IFRS 10 Consolidated Financial Statements and US FASB Accounting Standards Codification Topic 810.

-4-

paragraphs 3(1)(b) and (c), the CSA is proposing to establish an annual three-month monitoring period during which counterparties will need to determine if they are subject to the Clearing Requirement for the subsequent one-year period.

(c) Investment funds and special purpose entities

The CSA has come to the view that a further subset of market participants should be excluded. With the introduction of subsections 3(0.1) and (0.2), it is proposed to exclude investment funds and certain types of consolidated entities (commonly referred to as special purpose entities) from being treated as affiliated entities for the purpose of paragraphs 3(1)(b) and (c), with the effect that such entities would only be potentially subject to the Clearing Requirement in circumstances where paragraph 3(1)(c) applies, i.e. when these entities exceed on their own the \$500 billion threshold in that paragraph.

(d) Determination of mandatory clearable derivatives

As previously published in the 2017 Draft Amendments, Appendix A of the Regulation will remove overnight index swaps with variable notional type and forward rate agreements with variable notional type from the list of mandatory clearable derivatives as those are not currently offered for clearing by regulated clearing agencies.

(e) Appendix B Laws, Regulations or Instruments of foreign jurisdiction applicable for substituted compliance

The CSA continues to follow developments regarding Brexit and other international actions being taken in that regard to ensure the substituted compliance provision reflect any changes that are necessary to address these developments.

(f) Removal of the requirement to deliver Form 94-101F1 Intragroup Exemption and Form 94-101F2 Derivatives Clearing Services

The CSA is proposing to remove the requirement to deliver Form 94-101F1 *Intragroup Exemption* and Form 94-101F2 *Derivatives Clearing Services* from the Regulation because we have found alternative sources for obtaining the information included in these forms that does not result in additional regulatory burden for participants.

Contents of Annex

The following annex forms part of this CSA Notice:

Annex A Summary of comments and CSA responses and list of commenters

Request for Comments

Please provide your comments in writing by December 2, 2020. We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires publication of a summary of the written comments received during the comment period.

-5-

In addition, all comments received will be posted on the websites of the Alberta Securities Commission (www.albertasecurities.com), the Autorité des marchés financiers (www.lautorite.qc.ca) and the Ontario Securities Commission (www.osc.gov.on.ca).

Therefore, you should not include personal information directly in comments to be published.

It is important that you state on whose behalf you are making the submission.

Thank you in advance for your comments.

Please address your comments to each of the following:

British Columbia Securities Commission;
Alberta Securities Commission;
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan;
Manitoba Securities Commission;
Ontario Securities Commission;
Autorité des marchés financiers ;
Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick);
Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Prince Edward Island;
Nova Scotia Securities Commission;
Office of the Superintendent of Securities, Newfoundland and Labrador;
Office of the Superintendent of Securities, Northwest Territories;
Office of the Yukon Superintendent of Securities; and
Nunavut Securities Office.

Please send your comments only to the following addresses. Your comments will be forwarded to the remaining jurisdictions:

M^e Philippe Lebel
Corporate Secretary and Executive Director,
Legal Affairs
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax: 514 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Grace Knakowski
Secretary
Ontario Securities Commission
20 Queen Street West
22nd floor
Toronto, Ontario M5H 3S8
Fax: 416 593-2318
comments@osc.gov.on.ca

-6-

Questions

If you have questions about this CSA Notice, please contact any of the following:

Corinne Lemire
Co-Chair, CSA Derivatives Committee
Director, Derivatives Oversight
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, ext. 4491
corinne.lemire@lautorite.qc.ca

Kevin Fine
Co-Chair, CSA Derivatives Committee
Director, Derivatives Branch Ontario
Securities Commission
416 593-8109
kfine@osc.gov.on.ca

Paula White
Deputy Director, Compliance and Oversight
Manitoba Securities Commission
204 945-5195
paula.white@gov.mb.ca

Abel Lazarus
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-6859
abel.lazarus@novascotia.ca

Michael Brady
Manager, Derivatives
British Columbia Securities Commission
604 899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Janice Cherniak
Senior Legal Counsel
Alberta Securities Commission
403 355-4864
janice.cherniak@asc.ca

Wendy Morgan
Deputy Director, Policy
Financial and Consumer Services Commission
(New Brunswick)
506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Nathanial D. Day
Legal Counsel, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
306 787-5867
nathanial.day@gov.sk.ca

-7-

ANNEX A
SUMMARY OF COMMENTS AND CSA RESPONSES

Section Reference	Issue/Comment	Response
S. 1 – Definitions: Affiliated entity	Two commenters pointed out that there is a potential for confusion around the interpretation of the term “affiliate” due to the lack of harmonization throughout the rules.	No change. Given the specific scopes and objectives of each rule published by the CSA, having a harmonized interpretation of “affiliated entity” is currently difficult. The CSA will however continue exploring further options to harmonize definitions and interpretations as much as possible throughout its rules.
S. 3 – Duty to clear	Two commenters suggested that the exclusion of trusts and investments funds in former paragraphs 3(1)(b) and 3(1)(c) should be done under Section 1 to avoid amendments to the existing ISDA Canadian Clearing Classification Letter.	Change made. These exemptions were moved to new subsections 3(0.1) and 3(0.2).
S. 3 – Duty to clear	A commenter asked if the proposed additional exemption in subparagraph 3(1)(c)(iv) was intentional.	No change. The CSA’s intent is to consistently exempt from the clearing requirement any local counterparty that does not exceed the \$1 000 000 000 threshold.
S. 3 – Duty to clear	Two commenters suggested annual testing of the thresholds on a predetermined date in order to facilitate operational monitoring.	Change made for the \$1 000 000 000 threshold, no change for the \$500 000 000 000 threshold. An annual three-month monitoring window has been introduced for testing of the \$1 000 000 000 threshold.
S. 3 – Duty to clear	A commenter pointed out that a derivative market participant may be above the \$500 000 000 000 threshold when the mandatory clearing requirement comes into force	Change made. The CSA is proposing that a person or entity that has been required to clear under paragraph 3(1)(c) would benefit from an exemption from the clearing obligation if it has

-8-

	but this same participant could be under the threshold the following months causing this participant to be subject to our Regulation even if they no longer meet the threshold.	not exceeded the \$500 000 000 000 threshold for 12 consecutive months.
--	---	---

List of Commenters

1. The Canadian Advocacy Council for Canadian CFA Institute Societies
2. Canadian Market Infrastructure Committee
3. International Swaps and Derivatives Association

**REGULATION TO AMEND REGULATION 94-101 RESPECTING
MANDATORY CENTRAL COUNTERPARTY CLEARING OF DERIVATIVES**

Derivatives Act
(chapter I-14.01, s. 175, 1st par., subpar. (2), (3), (9), (11), (12) and (29))

1. Section 1 of Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives (chapter I-14.01, r. 0.01) is amended:

(1) in paragraph (1):

(a) by inserting, before the definition of the expression “local counterparty”, the following:

““investment fund” has the meaning ascribed to it in Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (chapter V-1.1, r. 42);”;

(b) by replacing, in the French text of paragraph (b) of the definition of the expression “local counterparty”, the words “cette partie” with the words “cette contrepartie”;

(c) by inserting, after the definition of the expression “participant”, the following:

““prudentially regulated entity” means a person that is subject to and in compliance with the laws of Canada, a jurisdiction of Canada or a foreign jurisdiction where the head office or principal place of business of a Schedule III bank is located, and a political subdivision of that foreign jurisdiction, relating to minimum capital requirements, financial soundness and risk management, or the guidelines of a regulatory authority of Canada or a jurisdiction of Canada relating to minimum capital requirements, financial soundness and risk management;

““reference period” means, for a given year after 2019, the period beginning on September 1 in a year and ending on August 31 of the following year;”;

(2) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) In this Regulation, a person (the first party) is an affiliated entity of another person (the second party) if any of the following apply:

(a) the first party and the second party are consolidated in consolidated financial statements prepared in accordance with one of the following:

(i) IFRS;

(ii) generally accepted accounting principles in the United States of America;

(b) all of the following apply:

(i) the first party and the second party would have been, at the relevant time, required to be consolidated in consolidated financial statements prepared by the first party, the second party or another person, if the consolidated financial statements were prepared in accordance with the principles or standards referred to in subparagraphs (a)(i) or (ii);

(ii) neither the first party’s nor the second party’s financial statements, nor the financial statements of the other person, were prepared in accordance with the principles or standards referred to in subparagraph (a)(i) or (ii);

(c) the first party and second party are both prudentially regulated entities supervised together on a consolidated basis.”;

(3) by repealing paragraph (3).

2. Section 3 of the Regulation is amended:

(1) by inserting, before paragraph (1), the following:

“(0.1) Despite subsection 1(2), an investment fund is not an affiliated entity of another person for the purposes of paragraphs 3(1)(b) and (c).

“(0.2) Despite subsection 1(2), a person is not an affiliated entity of another person for the purposes of paragraphs 3(1)(b) and (c) if the following apply:

(a) the person has, as its primary purpose, one of the following:

(i) financing a specific pool or pools of assets;

(ii) providing investors with exposure to a specific set of risks;

(iii) acquiring or investing in real estate or other physical assets;

(b) all the incurred indebtedness by the person whose primary purpose is one set out in subparagraphs (a)(i) or (ii), including obligations owing to its counterparty to a derivative, are solely secured by the assets of that person.”;

(2) by replacing, in paragraph (1), subparagraphs (b) and (c) with the following:

“(b) the counterparty

(i) is an affiliated entity of a participant referred to in paragraph (a), and

(ii) had, for the months of March, April and May preceding the reference period in which the transaction was executed, an average month-end gross notional amount under all outstanding derivatives exceeding \$1 000 000 000 excluding derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies;

“(c) the counterparty

(i) is a local counterparty in any jurisdiction of Canada,

(ii) had, during the previous 12-month period, a month-end gross notional amount under all outstanding derivatives, combined with each affiliated entity that is a local counterparty in any jurisdiction of Canada, exceeding \$500 000 000 000 excluding derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies, and

(iii) had, for the months of March, April and May preceding the reference period in which the transaction was executed, an average month-end gross notional amount under all outstanding derivatives exceeding \$1 000 000 000 excluding derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies.”;

(3) by deleting, in paragraph (2), “(1)(b) or”, “(1)(b)(ii) or” and “, as applicable”.

3. Section 6 of the Regulation is amended by replacing the words “the following counterparties” with the words “a counterparty in respect of a mandatory clearable derivative if any counterparty to the mandatory clearable derivative is one of the following”.

4. Section 7 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (1):

a) by deleting, in the text preceding subparagraph (a), the words “the application of”;

b) by deleting, in the text preceding subparagraph (a), “if each of the counterparty and the affiliated entity are consolidated as part of the same audited consolidated financial statements prepared in accordance with “accounting principles” as defined in Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards (chapter V-1.1, r. 25)”;

(2) by repealing paragraphs (2) and (3).

5. Section 8 of the Regulation is amended:

(1) by deleting, in the text preceding subparagraph (a), the words “the application of”;

(2) by replacing paragraph (d) with the following:

“(d) the multilateral portfolio compression exercise involved both counterparties to the mandatory clearable derivative.”;

(3) by replacing, in paragraph (e), the word “is” with the word “was”.

6. Part 4 of the Regulation, including section 10, is repealed.

7. Appendix A of the Regulation is replaced with the following:

**“APPENDIX A
MANDATORY CLEARABLE DERIVATIVES
(Subsection 1(1))**

Interest Rate Swaps

Type	Floating index	Settlement currency	Maturity	Settlement currency type	Optionality	Notional type
Fixed-to-float	CDOR	CAD	28 days to 30 years	Single currency	No	Constant or variable
Fixed-to-float	LIBOR	USD	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Fixed-to-float	EURIBOR	EUR	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Fixed-to-float	LIBOR	GBP	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Basis	LIBOR	USD	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Basis	EURIBOR	EUR	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Basis	LIBOR	GBP	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable

Overnight index swap	CORRA	CAD	7 days to 2 years	Single currency	No	Constant
Overnight index swap	FedFunds	USD	7 days to 3 years	Single currency	No	Constant
Overnight index swap	EONIA	EUR	7 days to 3 years	Single currency	No	Constant
Overnight index swap	SONIA	GBP	7 days to 3 years	Single currency	No	Constant

Forward Rate Agreements

Type	Floating index	Settlement currency	Maturity	Settlement currency type	Optionality	Notional type
Forward rate agreement	LIBOR	USD	3 days to 3 years	Single currency	No	Constant
Forward rate agreement	EURIBOR	EUR	3 days to 3 years	Single currency	No	Constant
Forward rate agreement	LIBOR	GBP	3 days to 3 years	Single currency	No	Constant

”.

8. Form 94-101F1 and Form 94-101F2 of the Regulation are repealed.
9. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of this Regulation)*.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 94-101
RESPECTING MANDATORY CENTRAL COUNTERPARTY CLEARING OF
DERIVATIVES**

1. Part 1 of *Policy Statement to Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* is amended by adding the following paragraph:

“Subsection 1(2) – Interpretation of “affiliated entity”

To determine whether two entities are affiliates, the Regulation uses an approach based on the concept of consolidated financial statements under IFRS or U.S. Generally Accepted Accounting Principles (U.S. GAAP). Consequently, two entities whose financial statements are consolidated, or would be consolidated if any financial statements were required, would be considered affiliated entities under the Regulation. We expect corporate groups that do not prepare financial statements in accordance with IFRS or U.S. GAAP to apply the consolidation test under either IFRS or U.S. GAAP to determine whether entities within the corporate group meet the “affiliated entity” interpretation”.

3. Part 2 of the Policy Statement is replaced with the following:

“PART 2 MANDATORY CENTRAL COUNTERPARTY CLEARING

“Subsections 3(0.1) and (0.2) – Exclusion of investment funds and certain entities

An investment fund whose financial statements are consolidated with those of another entity should not be considered an affiliated entity of the other entity for the application of paragraphs 3(1)(b) and (c). In addition, the month-end exposure should not be considered when calculating the month-end gross notional amount in accordance with those paragraphs.

However, an investment fund will be subject to the clearing requirements if it, on its own, exceeds the \$500 000 000 000 month-end gross notional amount for all outstanding derivatives.

Similarly, certain consolidated structured entities (commonly known as special purpose entities) should not be considered as affiliates for the purpose of paragraphs 3(1)(b) and (c) if they meet the conditions stated in subsection 3(0.2). An entity, including an entity such as a credit card securitization vehicle or an entity created to guarantee interest and principal payments under a covered bond program, that meets the conditions in subsection 3(0.2) would not be an affiliated entity. All obligations of such entities are required to be exclusively secured by their own assets to meet the condition in paragraph 3(0.2)(b). Also, a vehicle created to invest in real estate or an infrastructure that meets the conditions in subparagraph 3(0.2)(a)(iii) would not be an affiliated entity of another entity even if its financial statements are consolidated with the other entity.

“Subsection 3(1) – Duty to submit for clearing

The duty to submit a mandatory clearable derivative for clearing to a regulated clearing agency only applies at the time the transaction is executed. If a derivative or class of derivatives is determined to be a mandatory clearable derivative after the date of execution of a transaction in that derivative or class of derivatives, we would not expect a local counterparty to submit the mandatory clearable derivative for clearing. Therefore, we would not expect a local counterparty to clear a mandatory clearable derivative entered into as a result of a counterparty exercising a swaption that was entered into before the date on which the requirement to submit a mandatory clearable derivative for clearing is applicable to that counterparty or the date on which the derivative became a mandatory clearable derivative. Similarly, we would not expect a local counterparty to clear an extendible swap that was entered into before the date on which the requirement to submit a mandatory clearable derivative for clearing is applicable to that counterparty or the date on which the derivative became a mandatory clearable derivative and extended in accordance with the

terms of the contract after such date.

However, if after a derivative or class of derivatives is determined to be a mandatory clearable derivative, there is another transaction in that same derivative, including a material amendment to a previous transaction (as discussed in subsection 1(1) above), that derivative will be subject to the mandatory central counterparty clearing requirement.

Where a derivative is not subject to the mandatory central counterparty clearing requirement but the derivative is clearable through a regulated clearing agency, the counterparties have the option to submit the derivative for clearing at any time. For a complex swap with non-standard terms that regulated clearing agencies cannot accept for clearing, adherence to the Regulation would not require market participants to structure such derivative in a particular manner or disentangle the derivative in order to clear the component which is a mandatory clearable derivative if it serves legitimate business purposes. However, considering that it would not require disentangling, we would expect the component of a packaged transaction that is a mandatory clearable derivative to be cleared.

For a local counterparty that is not a participant of a regulated clearing agency, we have used the phrase “cause to be submitted” to refer to the local counterparty’s obligation. In order to comply with subsection (1), a local counterparty would need to have arrangements in place with a participant for clearing services in advance of entering into a mandatory clearable derivative.

A transaction in a mandatory clearable derivative is required to be cleared when at least one of the counterparties is a local counterparty and one or more of paragraphs (a), (b) or (c) apply to both counterparties. For example, a local counterparty under any of paragraphs (a), (b) or (c) must clear a mandatory clearable derivative entered into with another local counterparty under any of paragraphs (a), (b) or (c). As a further example, a local counterparty under any of paragraphs (a), (b) or (c) must also clear a mandatory clearable derivative with a foreign counterparty under paragraphs (a) or (b). For instance, a local counterparty that is an affiliated entity of a foreign participant would be subject to mandatory central counterparty clearing for a mandatory clearable derivative with a foreign counterparty that is an affiliated entity of another foreign participant considering that there is one local counterparty to the transaction and both counterparties meet the criteria under paragraph (b).

Pursuant to paragraph (c) a local counterparty that had a month-end gross notional amount of outstanding derivatives exceeding the \$500 000 000 000 threshold in subparagraph (c)(ii) must clear a mandatory clearable derivative entered into with another counterparty that meets the criteria under paragraph (a), (b) or (c). In order to determine whether the \$500 000 000 000 threshold in subparagraph (c)(ii) is exceeded, a local counterparty must add the gross notional amount of all outstanding derivatives of its affiliated entities that are also local counterparties, to its own. However, investments funds and consolidated structured entities that meet the criteria under subsections 3(0.1) and (0.2) are not included in the calculation.

Where a local counterparty is a member of a group of affiliated entities that exceeds the \$500 000 000 000 threshold but is not itself a counterparty to derivatives that have an average month-end gross notional amount exceeding the \$1 000 000 000 threshold, calculated in accordance with subparagraph (c)(iii), it is not required to clear a mandatory clearable derivative.

A person that exceeds the \$1 000 000 000 notional exposure, calculated according to paragraphs (b) and (c), is required to fulfill the mandatory clearing requirement from September 1 of a given year until August 31 of the next year. This is referred to as the “reference period” in the Regulation.

For example, local counterparty XYZ has had an average month-end gross notional amount under all outstanding derivatives of \$75 000 000 000 for the months of March, April and May of 2021. Counterparty XYZ has also had, combined with each of its affiliated entities that are local counterparties, a month-end gross notional amount for all

derivatives of \$525 000 000 000 at the end of November 2020. Considering that the aggregated month-end gross notional amount outstanding of \$525 000 000 000 exceeds the \$500 000 000 000 threshold and that it occurred during the previous 12 months, and that the average month-end gross notional amount of the \$75 000 000 000 for March, April and May exceeds the \$1 000 000 000 threshold, counterparty XYZ will need to comply with the Regulation. As such, a local counterparty that does not exceed, on its own, the \$1 000 000 000 threshold is not required to clear even if the aggregated month-end gross notional amount outstanding with all of its affiliated entities exceeds the \$500 000 000 000 threshold.

Furthermore, in the example, a local counterparty that was subject to mandatory clearing from September 1, 2022 until August 31, 2023, and that no longer exceeds the \$1 000 000 000 threshold for the months of March, April and May of 2023, will no longer be required to comply with section 3 for the next reference period starting September 1, 2023. However, the local counterparty will have to evaluate its application every year. Consequently, if a local counterparty exceeds the \$1 000 000 000 threshold again in a future year, it will become subject to the requirements of the Regulation until the following year.

The calculation of the gross notional amount outstanding under paragraphs (b) and (c) excludes derivatives with affiliated entities whose financial statements are prepared on a consolidated basis, which would be exempted under section 7 if they were mandatory clearable derivatives.

In addition, a local counterparty determines whether it exceeds the threshold in subparagraph (c)(ii) by adding the gross notional amount of all outstanding derivatives of its affiliated entities that are also local counterparties, to its own.

A local counterparty that is a participant at a regulated clearing agency, but does not subscribe to clearing services for the class of derivatives to which the mandatory clearable derivative belongs would still be required to clear if it is subject to paragraph (c).

A local counterparty subject to mandatory central counterparty clearing that engages in a mandatory clearable derivative is responsible for determining whether the other counterparty is also subject to mandatory central counterparty clearing. To do so, the local counterparty may rely on the factual statements made by the other counterparty, provided that it does not have reasonable grounds to believe that such statements are false.

We would not expect that all the counterparties of a local counterparty provide their status as most counterparties would not be subject to the Regulation. However, a local counterparty cannot rely on the absence of a declaration from a counterparty to avoid the requirement to clear. Instead, when no information is provided by a counterparty, the local counterparty may use factual statements or available information to assess whether the mandatory clearable derivative is required to be cleared in accordance with the Regulation.

We would expect counterparties subject to the Regulation to exercise reasonable judgement in determining whether a person may be near or above the thresholds set out in paragraphs (b) and (c). We would expect a counterparty subject to the Regulation to solicit confirmation from its counterparty where there is reasonable basis to believe that the counterparty may be near or above any of the thresholds.

The status of a counterparty under this subsection should be determined before entering into a mandatory clearable derivative. We would not expect a local counterparty to clear a mandatory clearable derivative entered into after the date on which the requirement to submit a mandatory clearable derivative for clearing is applicable to that counterparty, but before one of the counterparties was captured under one of paragraphs (a), (b) or (c) unless there is a material amendment to the derivative.

“Subsection 3(2) – 90-day transition

This subsection provides that only transactions in mandatory clearable derivatives executed on or after the 90th day after the end of the month in which the local counterparty

first exceeded the threshold are subject to subsection 3(1). We do not intend that transactions executed between the 1st day on which the local counterparty became subject to subsection 3(1) and the 90th day be back-loaded after the 90th day.

“Subsection 3(3) – Submission to a regulated clearing agency

We would expect that a transaction subject to mandatory central counterparty clearing be submitted to a regulated clearing agency as soon as practicable, but no later than the end of the day on which the transaction was executed or if the transaction occurs after business hours of the regulated clearing agency, the next business day.

“Subsection 3(5) – Substituted compliance

Substituted compliance is only available to a local counterparty that is a foreign affiliated entity of a counterparty organized under the laws of the local jurisdiction or with a head office or principal place of business in the local jurisdiction and that is responsible for all or substantially all the liabilities of the affiliated entity. The local counterparty would still be subject to the Regulation, but its mandatory clearable derivatives, as per the definition under the Regulation, may be cleared at a clearing agency pursuant to a foreign law listed in Appendix B if the counterparty is subject to and compliant with that foreign law.

Despite the ability to clear pursuant to a foreign law listed in Appendix B, the local counterparty is still required to fulfill the other requirements in the Regulation, as applicable. This includes the retention period for the record keeping requirement.”

3. Section 7 of the Policy Statement is amended:

- (1) by deleting, in paragraph (1), the third paragraph;
- (2) by repealing paragraphs (2) and (3).

4. Parts 4 and 6 of the Policy Statement are replaced with the following:

“APPENDIX A – MANDATORY CLEARABLE DERIVATIVES

In the course of determining whether a derivative or class of derivatives will be subject to mandatory central counterparty clearing, the factors we will consider include the following:

- the derivative is available to be cleared on a regulated clearing agency;
- the level of standardization of the derivative, such as the availability of electronic processing, the existence of master agreements, product definitions and short form confirmations;
- the effect of central clearing of the derivative on the mitigation of systemic risk, taking into account the size of the market for the derivative and the available resources of the regulated clearing agency to clear the derivative;
- whether mandating the derivative or class of derivatives to be cleared would bring undue risk to regulated clearing agencies;
- the outstanding notional amount of the counterparties transacting in the derivative or class of derivatives, the current liquidity in the market for the derivative or class of derivatives, the concentration of participants active in the market for the derivative or class of derivatives, and the availability of reliable and timely pricing data;
- the existence of third-party vendors providing pricing services;
- with regards to a regulated clearing agency, the existence of an appropriate rule framework, and the existence of capacity, operational expertise and resources, and

credit support infrastructure to clear the derivative on terms that are consistent with the material terms and trading conventions on which the derivative is traded;

- whether a regulated clearing agency would be able to manage the risk of the additional derivatives that might be submitted due to the mandatory central counterparty clearing requirement determination;

- the effect on competition, taking into account appropriate fees and charges applied to clearing, and whether mandating clearing of the derivative could harm competition;

- alternative derivatives or clearing services co-existing in the same market;

- the public interest.”.

5. Form 94-101F1 and Form 94-101F2 of the Policy Statement are repealed.

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

SPX FLOW, Inc.

Le 31 août 2020

SPX FLOW, Inc.

LEVÉE

En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec (la « législation »)

Contexte

1. SPX FLOW, Inc. (l'« **émetteur** ») fait l'objet d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt (l'« **interdiction d'opérations** ») prononcée par l'Autorité des marchés financiers (le « **décideur** ») le 25 août 2020.
2. L'émetteur a déposé tous les documents d'information continue périodique prévus par la législation.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r. 3 et dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r 4 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition.

Décision

1. Le décideur estime que la décision de lever l'interdiction d'opérations respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.
2. La décision du décideur en vertu de la législation est de lever l'interdiction d'opérations.

Suzanne Poulin
Chef comptable et Directrice de l'information financière
PDB/ale

Décision n° : 2020-CEI-0015

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Nuvei Corporation	1 septembre 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Valeo Pharma Inc.	26 août 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Brookfield Renewable Corporation	26 août 2020	Ontario
Brookfield Renewable Partners L.P.	26 août 2020	Ontario
FNB Hamilton Banque Canadienne 1,25x Levier	1 septembre 2020	Ontario
Fonds à revenu amélioré mondial Black Diamond	27 août 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions mondiales Black Diamond Fonds d'occasions en difficulté Black Diamond	26 août 2020	Ontario
Fonds de revenu tactique PIMCO	28 août 2020	Ontario
Halo Labs Inc. (<i>auparavant, Apogee Opportunities Inc.</i>)	27 août 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO2	27 août 2020	Québec
FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO2		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs faible en CO2		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO2		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles		- Yukon
		- Nunavut
FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO2		
FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO2		
FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO2		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Canadienne Imperiale de Commerce	31 août 2020	Ontario
FINB Diversification maximale Canada Mackenzie	26 août 2020	Ontario
FINB Diversification maximale États-Unis Mackenzie		
FINB Diversification maximale Marchés développés européens Mackenzie		
FINB Diversification maximale Marchés développés mondiaux Mackenzie		
FINB Diversification maximale Marchés émergents Mackenzie		
FINB Diversification maximale Marchés développés mondiaux ex Amérique du Nord Mackenzie		
FINB Actions chinoises de type A CSI 300 Mackenzie		
FINB Actions canadiennes grandes capitalisations Mackenzie		
FINB Actions canadiennes Mackenzie		
FINB d'immobilier des marchés développés Mackenzie		
FINB d'actions des marchés émergents Mackenzie		
FINB mondial d'infrastructures Mackenzie		
FINB mondial de dividendes durables Mackenzie (parts en \$ CA et parts en \$ US)		
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie (parts en \$ CA et parts en \$ US)		
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Actions internationales Mackenzie		
FINB Actions internationales Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie		
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie		
FINB Obligations totales Marchés développés ex Amérique du Nord Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie		
FINB Obligations américaines totales Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB TIPS américains Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations américaines à rendement élevé Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FNB BetaPro S&P/TSX 60MC Haussier quotidien 2x	28 août 2020	Ontario
FNB BetaPro S&P/TSX 60MC Baissier quotidien -2x		
FNB BetaPro S&P/TSX Indice Plafonné de la FinanceMC Haussier quotidien 2x		
FNB BetaPro S&P/TSX Indice Plafonné de la FinanceMC Baissier quotidien -2x		
FNB BetaPro S&P/TSX Indice Plafonné de l'ÉnergieMC Haussier quotidien 2x		
FNB BetaPro S&P/TSX Indice Plafonné de l'ÉnergieMC Baissier quotidien -2x		
FNB BetaPro sociétés aurifères canadiennes Haussier quotidien 2x		
FNB BetaPro sociétés aurifères canadiennes Baissier quotidien -2x		
FNB BetaPro S&P 500® Haussier quotidien 2x		
FNB BetaPro S&P 500® Baissier quotidien -2x		
FNB BetaPro NASDAQ-100® Haussier quotidien 2x		
FNB BetaPro NASDAQ-100® Baissier		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
quotidien -2x FNB BetaPro sociétés du secteur de la marijuana Haussier quotidien 2x FNB BetaPro Lingots d'or Haussier quotidien 2x FNB BetaPro Lingots d'or Baissier quotidien -2x FNB BetaPro Pétrole brut Haussier quotidien avec effet de levier FNB BetaPro Pétrole brut Baissier quotidien inverse avec effet de levier FNB BetaPro Gaz naturel Haussier quotidien avec effet de levier FNB BetaPro Gaz naturel Baissier quotidien inverse avec effet de levier 2x FNB BetaPro Argent Haussier quotidien 2x FNB BetaPro Argent Baissier quotidien -2x FNB Horizons Or FNB Horizons Argent FNB Horizons Pétrole brut FNB Horizons Gaz naturel FNB BetaPro S&P/TSX 60MC à rendement quotidien inverse FNB BetaPro S&P 500® à rendement quotidien inverse FNB BetaPro sociétés du secteur de la marijuana à rendement inverse FNB BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXMC		
FNB Horizons Indice S&P/TSX 60MC (« Horizons HXT ») FNB Horizons Indice S&P 500® (« Horizons HXS ») FNB Horizons Indice S&P 500 couvert en dollars canadiens (« Horizons HSH ») FNB Horizons Indice S&P/TSX plafonné énergie (« Horizons HXE ») FNB Horizons Indice S&P/TSX plafonné finance (« Horizons HXF »)	28 août 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Horizons Univers obligations canadiennes sélectionnées (« Horizons HBB »)		
FNB Horizons Indice NASDAQ-100® (« Horizons HXQ »)		
FNB Horizons Indice EURO STOXX 50® (« Horizons HXX »)		
FNB Horizons Indice Cdn High Dividend (« Horizons HXH »)		
FNB Horizons Obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans (« Horizons HTB »)		
FNB Horizons Obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans couvertes en dollars canadiens (« Horizons HTH »)		
FNB Horizons Indice d'actions privilégiées canadiennes échelonnées (« Horizons HLPR »)		
FNB Horizons Indice d'actions de marchés développés internationaux (« Horizons HXDM »)		
FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale (« Horizons HCRE »)		
FNB Horizons Indice de banques canadiennes à pondération égale (« Horizons HEWB »)		
FNB Horizons Indice de sociétés à grande capitalisation américaines (« Horizons HULC »)		
FNB Horizons Indice composé plafonné S&P/TSX (« Horizons HXCN »)		
FNB indiciel Fidelity Dividendes canadiens élevés	28 août 2020	Ontario
FNB indiciel Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux		
FNB indiciel Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres		
FNB indiciel Fidelity Dividendes américains élevés		
FNB indiciel Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres		
FNB indiciel Fidelity Dividendes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
internationaux élevés		
FNB indiciel Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité		
FNB indiciel Fidelity Actions américaines à faible volatilité		
FNB indiciel Fidelity Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres		
FNB indiciel Fidelity Actions internationales à faible volatilité		
FNB indiciel Fidelity Actions canadiennes de grande qualité		
FNB indiciel Fidelity Actions américaines de grande qualité		
FNB indiciel Fidelity Actions américaines de grande qualité – Devises neutres		
FNB indiciel Fidelity Actions internationales de grande qualité		
FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique		
FNB indiciel Fidelity Valeur Canada		
FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique		
FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres		
FNB indiciel Fidelity Valeur internationale		
FNB indiciel Fidelity Momentum Canada		
FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique		
FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres		
FNB indiciel Fidelity Momentum international		
FNB Fidelity Développement durable mondial		
FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus		
FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme		
FNB Fidelity Obligations américaines à rendement élevé systématique		
FNB Fidelity Obligations américaines à rendement élevé systématique – Devises		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
neutres		
FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité FNB équilibrés		
FNB Fidelity Revenu mensuel canadien élevé		
FNB Fidelity Revenu mensuel mondial élevé		
Fonds américain de revenu mensuel Franklin II	1 septembre 2020	Ontario
Fonds d'actions mondiales		
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual II		
Fonds mondial de petites sociétés Templeton II		
Fonds de croissance Templeton		
Fonds international d'actions Templeton II		
Solutions multiactifs Séries de parts		
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel II		
Fonds diversifié d'actifs réels Purpose	1 septembre 2020	Ontario
Fonds multi-stratégies neutre au marché Purpose		
Fonds d'occasions de crédit Purpose		
iShares ESG MSCI Canada Leaders Index ETF	27 août 2020	Ontario
iShares ESG MSCI USA Leaders Index ETF		
iShares ESG MSCI EAFE Leaders Index ETF		
Fonds de répartition d'actifs iShares ESG		
iShares ESG Conservative Balanced ETF Portfolio		
iShares ESG Balanced ETF Portfolio		
iShares ESG Growth ETF Portfolio		
iShares ESG Equity ETF Portfolio		
Portefeuille conservateur Horizons FNB à indice de rendement total	28 août 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille équilibré Horizons FNB à indice de rendement total		
Portefeuille croissance Horizons FNB à indice de rendement total		
Vanguard Retirement Income ETF Portfolio	26 août 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Potentiel Canada	1 septembre 2020	Ontario
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Événements opportuns		
Catégorie Fidelity Événements opportuns – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Europe		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Télécommunications mondiales		
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds américain de revenu mensuel Franklin	25 août 2020	Ontario
Fonds d'actions canadiennes		
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett		
Fonds d'actions mondiales		
Fonds de marchés développés EAFE Templeton		
Fonds de croissance mondiale Franklin		
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel		
Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel		
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel		
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett		
Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett		
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett		
Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin		
Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin		
Fonds d'actions canadiennes Séries d'actions		
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Fonds d'actions américaines Séries d'actions		
Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant		
Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin		
Catégorie de société américaine de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
croissance des dividendes Franklin Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin Fonds d'actions mondiales Séries d'actions Catégorie de société de croissance mondiale Franklin Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual Catégorie de société de marchés émergents Templeton Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton Catégorie de société de croissance Templeton Fonds de croissance Templeton, Ltée Catégorie de société internationale d'actions Templeton Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF	1 septembre 2020	Ontario
Fonds d'obligations à rendement total canadiennes PIMCO Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada) Fonds d'obligations mondiales flexible PIMCO (Canada) Fonds d'obligations sans contrainte PIMCO (Canada) Fonds de titres de qualité supérieure PIMCO (Canada)	27 août 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds mondial courte échéance PIMCO (Canada) Fonds de revenu mensuel courte durée PIMCO (Canada)		
Fonds Fidelity Événements opportuns Fonds Fidelity Télécommunications	1 septembre 2020	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée Portefeuille géré TD – croissance équilibrée Portefeuille géré TD – croissance audacieuse Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale	1 septembre 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Accolade, Inc.	2020-07-07	5 891 384 \$
Alcoa Nederland Holding B.V.	2020-07-13	40 022 650 \$
Antin Infrastructure Partners IV-B SCSp	2020-07-24	51 506 400 \$
Antin Infrastructure Partners IV-C SCSp	2020-07-24	10 145 200 \$
Apache Corporation	2020-08-17	10 565 600 \$
Artius Acquisition Inc.	2020-07-16	156 276 000 \$
Atlantic Park Strategic Capital Fund (Offshore), L.P.	2020-07-06	195 560 920 \$
Ball Corporation	2020-08-13	195 611 600 \$
Banque Canadienne de L'Ouest	2020-06-29	125 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Berkeley Lights, Inc.	2020-07-21	14 791 \$
BlackRock Private Opportunities Fund IV (Cayman), L.P.	2020-07-29	1 443 938 \$
Blackstone Growth L.P.	2020-07-16	12 188 700 \$
Carnival Corporation	2020-08-18	25 023 000 \$
Carnival Corporation	2020-07-20	30 378 100 \$
Cellnex Telecom, S.A.	2020-08-17	334 645 288 \$
Checkmate Pharmaceuticals, Inc.	2020-08-11	11 239 500 \$
Citigroup Global Markets Holdings Inc.	2020-07-30	1 343 500 \$
CureVac N.V.	2020-08-18	14 749 000 \$
Deerfield Healthcare Technology Acquisitions Corp.	2020-07-21	67 230 \$
Duck Creek Technologies, Inc.	2020-08-18	574 278 \$
Dun & Bradstreet Holdings, Inc	2020-07-06	19 661 400 \$
EDP-Energias de Portugal S.A.	2020-08-12	22 823 663 \$
Empresas Públicas de Medellín E.S.P.	2020-07-15	1 353 400 \$
Fifth Wall Real Estate Technology European Fund SCSP	2020-07-24	39 020 000 \$
Fiducie de Financement D'Omers	2020-05-13	169 512 418 \$
Global Energy & Power Infrastructure Fund II, L.P.	2020-08-11	3 802 120 \$
GO Acquisition Corp.	2020-08-07	181 412 000 \$
GoHealth, Inc.	2020-07-17	9 579 360 \$
GoHealth, Inc	2020-07-17	269 946 \$
Greycroft Partners VI, L.P.	2020-07-31	670 200 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
GTV Media Group, Inc.	2020-07-07	47 736 749 \$
HPX Corp.	2020-07-20	41 850 000 \$
Kismet Acquisition One Corp	2020-08-10	120 697 500 \$
Jamf Holding Corp.	2020-07-24	10 791 564 \$
JetBlue Airways Corporation	2020-08-17	660 350 \$
Les Compagnies Loblaw Limitée	2020-05-07	350 000 000 \$
Montrose Environmental Group, Inc.	2020-07-27	8 128 350 \$
MVP All-Star Fund IV LP	2020-07-10	679 700 \$
nCino, Inc.	2020-07-16	4 198 \$
nCino, Inc.	2020-07-16	2 250 305 \$
North Haven Capital Partners VII-A LP	2020-07-28	40 119 000 \$
Pattern Energy Operations LP	2020-07-28	49 145 773 \$
Peak Positioning Technologies Inc.	2020-02-03	576 000 \$
Peak Positioning Technologies Inc.	2019-07-16	70 000 \$
Peak Positioning Technologies Inc.	2020-05-29	400 000 \$
Peak Positioning Technologies Inc.	2020-04-14	75 000 \$
Poseida Therapeutics, Inc.	2020-07-14	10 938 580 \$
Republic of Portugal	2020-07-08	91 625 872 \$
Rocket Companies, Inc.	2020-08-10	6 730 416 \$
Seamless Mobile	2020-08-04	3 466 494 \$
Stonepeak Infrastructure Fund IV LP	2020-05-08	466 789 000 \$
The Howard Hughes Corporation	2020-08-18	66 837 750 \$
UBS AG, Jersey Branch	2020-07-17 au 2020-07-21	3 421 415 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, Jersey Branch	2020-07-07 au 2020-07-08	1 319 562 \$
UBS AG, Jersey Branch	2020-07-22 au 2020-07-29	3 237 122 \$
UBS AG, Jersey Branch	2020-08-04 au 2020-08-12	6 673 523 \$ \$
West Street Strategic Solutions Offshore Fund I, L.P.	2020-07-13	11 464 115 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Atlantic Power Corporation

Vu la demande présentée par Atlantic Power Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 juillet 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 3 août 2020, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 30 juillet 2020.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2020-SMV-0044

Brookfield Renewable Corporation et Brookfield Renewable Partners L.P.

Vu la demande présentée par Brookfield Renewable Corporation (« BRC ») et Brookfield Renewable Partners L.P. (« BRP ») et, collectivement avec BRC, les « émetteurs » auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 août 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24 (le « Règlement 51-102 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes au rapport annuel sur formulaire américain 20-F de BRP déposé le 28 février 2020 et au rapport annuel amendé sur formulaire américain 20-F/A déposé le 18 mars 2020 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus, ainsi que les annexes à tout autre document américain de BRP préparé conformément à la Loi de 1934, lorsqu'elles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française des annexes;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que les émetteurs prévoient déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 août 2020, le prospectus préalable de base définitif et les suppléments de prospectus préalable, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. Les émetteurs sont des émetteurs assujettis dans tous les territoires du Canada;
2. BRP est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. Les émetteurs sont dispensés de certaines obligations d'information continue prévues au *Règlement 51-102* pourvu qu'ils déposent auprès de l'Autorité tous les documents que BRP doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. Le dépôt par les émetteurs des documents de BRP sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
5. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934;
6. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
8. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 24 août 2020.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2020-SMV-0049

Fonds de placement immobilier First Capital

Vu la demande présentée par Fonds de placement immobilier First Capital (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 août 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexe » : l'annexe de la circulaire intitulée « Schedule B – Unitholder Rights Plan Agreement »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations datée du 14 août 2020;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de l'annexe (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur a déposé un prospectus préalable de base dans tous les territoires du Canada le 22 mai 2020;
3. La circulaire est intégrée par renvoi dans le prospectus;
4. L'annexe n'a été jointe à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
5. L'annexe est un document qui fait l'objet d'un résumé dans la circulaire;
6. L'inclusion de l'annexe dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
8. Du fait de son intégration par renvoi dans le prospectus, l'annexe doit être établie en français ou en français et en anglais;
9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait le 27 août 2020.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2020-SMV-0051

Halo Labs Inc.

Vu la demande présentée par Halo Labs Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 mai 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 25 mai 2020, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;

5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 20 mai 2020.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2020-SMV-0028

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2020-06-30
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2020-07-19
AMP GERMAN CANNABIS GROUP INC.	2020-06-30
ARROW CANADIAN ADVANTAGE ALTERNATIVE CLASS (#29294)	2020-06-30
ATW TECH INC.	2020-06-30
AUSTRALIS CAPITAL INC.	2020-06-30
AUTOMOTIVE FINCO CORP.	2020-06-30
AVIVAGEN INC.	2020-07-31
AYA OR & ARGENT INC.	2020-06-30
AYLEN CAPITAL INC.	2020-06-30
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	2020-07-31
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE	2020-07-31
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)	2020-07-31
BAYMOUNT INCORPORATED	2020-06-30
BETAPRO CRUDE OIL -1X DAILY BEAR ETF (#43870)	2020-06-30
BETAPRO CRUDE OIL DAILY BULL ETF (#43870)	2020-06-30
BLOCKCHAINK2 CORP.	2020-06-30
BLOCKMINT TECHNOLOGIES INC.	2020-06-30
BLUE MOON ZINC CORP.	2020-06-30
BMO GLOBAL WATER SOLUTIONS TACTIC FUND (#39706)	2020-06-30
BMO PINEBRIDGE PREFERRED SECURITIES TACTIC FUND (#39706)	2020-06-30
BOREALIS INFRASTRUCTURE TRUST	2020-06-30
BRAGG GAMING GROUP INC.	2020-06-30
BRAILLE ENERGY SYSTEMS INC.	2020-06-30
BRP INC.	2020-07-31
CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND (#42949)	2020-06-30
CALDWELL U.S. DIVIDEND ADVANTAGE FUND (#42949)	2020-06-30
CANADIAN INVESTMENT GRADE PREFERRED SHARE FUND (P2L)	2020-06-30
CANADIAN OIL RECOVERY & REMEDIATION ENTERPRISES LTD.	2020-06-30
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2020-06-30
CANADIAN UTILITIES & TELECOM INCOME FUND	2020-06-30
CANSO CREDIT INCOME FUND	2020-06-30
CANUC RESOURCES CORPORATION	2020-06-30
CAPHA PHARMACEUTICALS INC.	2020-06-30
CAPITAL METEORITE INC.	2020-06-30
CATÉGORIE PRUDENTE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE AGRICULTURE MONDIALE MIDDLEFIELD (#5423)	2020-06-30
CATEGORIE ALTERNATIVE ARROW AVANTAGE MONDIAL (#42166)	2020-06-30
CATEGORIE CIBLEE DE DIVIDENDES MONDIAUX NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
CATEGORIE COUVERTE DE SOC. AMERICAINE DE CROISSANCE DES DIV. FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATEGORIE COUVERTE DE SOCIETE AMERICAINE DE REVENU MENSUEL FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE CROISSANCE DES DIVIDENDES AMERICAINS MIDDLEFIELD (#5423)	2020-06-30
CATEGORIE CROISSANCE DES DIVIDENDES CANADIENS MIDDLEFIELD (#5423)	2020-06-30
CATEGORIE CROISSANCE DES DIVIDENDES MONDIAUX MIDDLEFIELD (#5423)	2020-06-30
CATEGORIE CROISSANCE EQUILIBREE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE CROISSANCE ET REVENU (#15851)	2020-06-30
CATEGORIE CROISSANCE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE D' ACTIONS ARGENTIFERES NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
CATEGORIE D' ACTIONS CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE D' OBLIGATIONS AVANTAGE CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE D' OBLIGATIONS DIVERSIFIE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
CATEGORIE DE CROISSANCE DES DIVIDENDES DE STONE (#14055)	2020-06-30
CATEGORIE DE POSSIBILITES DE CREDIT CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE DE REPARTITION D' ACTIFS CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE DE RESSOURCES MONDIALES DUNDEE (#37416)	2020-06-30
CATEGORIE DE REVENU AMELIORE CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE AMERICAINE ACTIVEQUANT FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE AMERICAINE DE REVENU MENSUEL FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE AMERICAINE DE CROISSANCE DES DIVIDENDES FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE ACTIVEQUANT FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE DE DIVIDENDES FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE D' ACTIONS CANADIENNES FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE D' OPPORTUNITES AMERICAINES FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE MONDIALE FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE MARCHES EMERGENTS TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU DE DIVIDENDES FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DU MARCHE MONETAIRE FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBREE CANADIENNE FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE INTERNATIONALE D'ACTIONS TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE DE PETITES SOCIETES TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE DECOUVERTE FRANKLIN MUTUAL (#9072)	2020-06-30
CATEGORIE DEFENSIVE D'ACTIONS AMERICAINES CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE DES NOUVEAUX CHEFS DE FILE	2020-06-30
CATEGORIE DU MARCHE MONETAIRE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE ENERGIE MONDIALE MIDDLEFIELD (#5423)	2020-06-30
CATEGORIE EQUILIBREE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE IMMOBILIER MONDIAL MIDDLEFIELD (#5423)	2020-06-30
CATEGORIE INDICIELLE D'ACTIONS AMERIC. AVANTAGE RENDEMENT NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
CATEGORIE INDICIELLE D'ACTIONS AMERICA. AVANTAGE RISQUE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
CATEGORIE MODEREE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE MONDIALE DE REVENU CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE NORD-AMERICAINE DE REVENU MENSUEL CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE OCCASIONS INTERNATIONALES MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE CAN. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE L'ENERGIE CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU D'ENERGIE CANOE (#32011)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE RESSOURCES NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
CATEGORIE REVENU A COURT TERME MIDDLEFIELD (#5423)	2020-06-30
CATEGORIE REVENU PLUS MIDDLEFIELD(#5423)	2020-06-30
CATEGORIE RGP SECTEURS MONDIAUX (#36145)	2020-06-30
CATEGORIE SCOTIA DE DIVIDENDES CANADIENS (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE SCOTIA DE DIVIDENDES MONDIAUX (#8827)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATEGORIE SCOTIA MIXTE ACTIONS AMERICAINES (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE SCOTIA MIXTE ACTIONS CANADIENNES (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE SCOTIA MIXTE ACTIONS INTERNATIONALES (#8827)	2020-06-30
CATEGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIE MONDIAL (#29294)	2020-06-30
CERRO GRANDE MINING CORPORATION	2020-06-30
CITADEL INCOME FUND	2020-06-30
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	2020-06-30
COPPER NORTH MINING CORP.	2020-06-30
CORE CANADIAN DIVIDEND TRUST	2020-06-30
CORPORATION AURIFERE ORIGIN	2020-06-30
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	2020-06-30
CORPORATION PETROLIERE PERISSON	2020-06-30
CUDA PETROLE ET GAZ INC.	2020-06-30
DELPHI ENERGY CORP.	2020-06-30
DOLLARAMA INC.	2020-08-02
ELIXXER LTD.	2020-06-30
EMERALD HEALTH THERAPEUTICS, INC.	2020-06-30
ENERGY INCOME FUND	2020-06-30
EQ INC.	2020-06-30
EROS RESOURCES CORP.	2020-06-30
EXPLORATION MPV INC.	2020-06-30
EXRO TECHNOLOGIES INC.	2020-06-30
FAIRCOURT GOLD INCOME CORP.	2020-06-30
FAIRCOURT SPLIT TRUST	2020-06-30
FBN HORIZONS OBLIGATIONS DU TRESOR AMERICAIN DE 7 A 10 ANS (#43871)	2020-06-30
FIDUCIE CARTES DE CREDIT EAGLE	2020-06-30
FIDUCIE DE BANQUES REGIONALES AMERICAINES MANUVIE	2020-06-30
FIDUCIE DE CAPITAL CIBC	2020-07-31
FIDUCIE DE CAPITAL TD IV	2020-07-31
FIDUCIE POUR L'EDUCATION DES ENFANTS DU CANADA (LA)	2020-06-30
FIDUCIE PRIVEE ACTIONS INTERNATIONALES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FIDUCIE PRIVEE CROISSANCE ET REVENU CANADIENS MANUVIE (#6814)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FIDUCIE PRIVEE EQUILIBRE A REVENU MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FIDUCIE PRIVEE EQUILIBRE AMERICAIN MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FIDUCIE PRIVEE EQUILIBRE MONDIAL MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FIDUCIE PRIVEE REVENU FIXE DE SOCIETES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FIDUCIE PRIVEE REVENU FIXE MONDIAL MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FIDUCIE PRIVEE VALEUR EQUILIBRE AMERICAIN MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FINB DE DIVIDENDES FIRST TRUST VALUE LINE(COUV.EN DOLLARS CANADIENS) (#35140)	2020-06-30
FINB DE REVENU MONDIAL GERE EN FONCTION DU RISQUE FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FINB DU SECTEUR DE L'ENERGIE DES ETATS-UNIS ALPHADIX FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FINB DU SECTEUR DE LA SANTE DES ETATS-UNIS ALPHADEX FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FINB DU SECTEUR DES BIENS DE CONS.DISCR. DES ETATS-UN.ALPHADEX FIRST TRUST(#3514	2020-06-30
FINB DU SECTEUR DES BIENS ESSENTIELS DES ETATS-UNIS ALPHADEX FIRST TRUST (#35140	2020-06-30
FINB DU SECTEUR DES MATIERES PREM. DES ETATS-UNIS ALPHADEX FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FINB DU SECTEUR DES PRODUITS INDUST. DES ETATS-UNIS ALPHADEX FIRST TRUST (#35140	2020-06-30
FINB DU SECTEUR DES SERVICES PUBLIC DES ETATS-UNIS ALPHADEX FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FINB DU SECTEUR FINANCIER DES ETATS-UNIS ALPHADEX FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FINB DU SECTEUR TECHNOLOGIQUE DES ETATS-UNIS ALPHADEX FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FINB FIRST TRUST A SECTEURS TOURNANTS DES ETATS-UNIS DORSEY WRIGHT (#35140)	2020-06-30
FINB FIRST TRUST ALPHADEX DIVIDENDES EUROPEENS (COUVERT EN DOLL.CAN) (#35140)	2020-06-30
FINB OBLIGATAIRE TACTIQUE FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC	2020-06-30
FNB A FAIBLE VOLATILITE SYSTEMATIQUE D'ACTIONS INTERNATIONALES TD (#38587)	2020-06-30
FNB A GESTION ACTIVE D'ACTIONS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES TD (#38587)	2020-06-30
FNB A GESTION ACTIVE D'ACTIONS IMMOBILIERES MONDIALES TD (#38587)	2020-06-30
FNB A GESTION ACTIVE D'ACTIONS PRIVILEGIEES TD (#41982)	2020-06-30
FNB A GESTION ACTIVE D'OBLIGATIONS AMERICAINES A HAUT RENDEMENT TD (#38587)	2020-06-30
FNB A GESTION ACTIVE DE CROISSANCE D'ACTIONS MONDIALES TD (#38587)	2020-06-30
FNB A GESTION ACTIVE DE DIVIDENDES BONIFIES AMERICAINS TD (#38587)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FNB A GESTION ACTIVE DE DIVIDENDES BONIFIES MONDIAUX TD (#38587)	2020-06-30
FNB A GESTION ACTIVE DE REVENU MONDIAL TD (#38587)	2020-06-30
FNB A RENDEMENT FLEXIBLE CIBC (COUVERT EN \$ CA) (#42150)	2020-06-30
FNB A ROTATION SAISONNIERE HORIZONS (#29689)	2020-06-30
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS A TAUX VARIABLE DE QUALITE CIBC (#42150)	2020-06-30
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS DE SOCIETES DE CIBC (#42150)	2020-06-30
FNB ACTIF INTERNATIONAL DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#43462)	2020-06-30
FNB ACTIF MONDIAL D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE (#43462)	2020-06-30
FNB ACTIONS AMER. MARGE PROT. ACCRUE ECH EN FEV. CBOE VEST FIRST TRUST (#43442)	2020-06-30
FNB ACTIONS AMER. MARGE PROTECTION ECH. EN FEV. CBOE VEST	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FIRST TRUST (#43442)	
FNB AMERICAIN A FAIBLE VOLATILITE Q TD (#38587)	2020-06-30
FNB BETAPRO ARGENT BAISSIER QUOTIDIEN -2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO ARGENT HAUSSIER QUOTIDIEN 2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO CONTRATS A COURT TERME S&P 500 VIX (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO GAZ NATUREL BAISSIER QUOTID. INVERSE AVEC EFFET DE LEVIER (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO GAZ NATUREL HAUSSIER QUOTIDIEN AVEC EFFET DE LEVIER (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO LINGOTS D'OR BAISSIER QUOTIDIEN -2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO LINGOTS D'OR HAUSSIER QUOTIDIEN 2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO NASDAQ-100 BAISSIER QUOTIDIEN -2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO NASDAQ-100 HAUSSIER QUOTIDIEN 2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P 500 A RENDEMENT QUOTIDIEN INVERSE (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P 500 BAISSIER QUOTIDIEN -2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P 500 HAUSSIER QUOTIDIEN 2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P/TSX INDICE PLAFONNE DE L'ENERGIE BAISSIER QUOTIDIEN -2X(#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P/TSX INDICE PLAFONNE DE L'ENERGIE HAUSSIER QUOTIDIEN 2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P/TSX INDICE PLAFONNE DE LA FINANCE BAISSIER QUOT.-2X(#29689)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P/TSX INDICE PLAFONNE DE LA FINANCE HAUSSIER QUOTIDIEN 2X(#29689)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB BETAPRO S&P/TSX 60 A RENDEMENT QUOTIDIEN INVERSE (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P/TSX 60 BAISSIER QUOTIDIEN -2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO S&P/TSX 60 HAUSSIER QUOTIDIEN 2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO SOCIETES AURIFERES CAN. BAISSIER QUOTIDIEN -2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO SOCIETES AURIFERES CAN. HAUSSIER QUOTIDIEN 2X (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO SOCIETES DU SECTEUR DE LA MARIJUANA A RENDEMENT INVERSE (#43870)	2020-06-30
FNB BETAPRO SOCIETES DU SECTEUR DE LA MARIJUANA HAUSSIER QUOTIDIEN 2X (#43870)	2020-06-30
FNB CANADIEN A FAIBLE VOLATILITE Q TD (#38587)	2020-06-30
FNB CANADIEN DE PUISSANCE DU CAPITAL FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FNB CHINE DIVIDENDES A RENDEMENT ELEVE (#29689)	2020-06-30
FNB D'ACT. AMER. AV. MARGE DE PROT. ACC. ECHEANT EN AOUT CBOE VEST F.T. (#42865)	2020-06-30
FNB D'ACT. AMER. AV. MARGE DE PROTECTION ECHEANT EN AOUT CBOE VEST F.T. (#42865)	2020-06-30
FNB D'ACT. AMER. AVEC MARGE DE PRO. ACC. ECH. EN NOV. CBOE VEST FIR. TRU.(#43236)	2020-06-30
FNB D'ACT. AMER. AVEC MARGE DE PRO. ECH. EN NOV. CBOE VEST FIRST TRUST (#43236)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB D' ACTIONS AMERICAINES A PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION Q TD (#38587)	2020-06-30
FNB D' ACTIONS AMERICAINES CONCENTRE BRISTOL GATE (#40985)	2020-06-30
FNB D' ACTIONS CANADIENNES CONCENTRE BRISTOL GATE (#40985)	2020-06-30
FNB D' ACTIONS PRIVILEGIEES CANADIENNES RBC (#32845)	2020-06-30
FNB D' EPARGNE A INTERET ELEVE PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FNB D' OBLI. ECHELONNEES DE SOCIÉTÉS A COURT TERME SELECT TD (#41982)	2020-06-30
FNB D' OBLI. ECHELONNEES DE SOCIETES AMER. A COURT TERME SELECT TD (#41982)	2020-06-30
FNB D' OBLIG. DE SOCIETES CANADIENNES ECHELONNEES 6-10 ANS RBC (#32845)	2020-06-30
FNB D' OBLIGATIONS CANADIENNES ECHELONNEES 1-5 ANS RBC (#32845)	2020-06-30
FNB D' OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME RBC PH&N (#32845)	2020-06-30
FNB D' OBLIGATIONS CANADIENNES A ESCOMPTE RBC (#32845)	2020-06-30
FNB D' OBLIGATIONS DE SOCIETES AMERICAINES A COURT TERME RBC (#32845)	2020-06-30
FNB D' OBLIGATIONS DE SOCIETES ECHELONNEES 1-5 ANS RBC (#32845)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB D' OBLIGATIONS DU TRESOR AMERICAIN A LONG TERME TD (#38587)	2020-06-30
FNB D' OBLIGATIONS FEDERALES CANADIENNES A LONG TERME TD (#38587)	2020-06-30
FNB DE DIVIDENDES CANADIENS Q TD (#38587)	2020-06-30
FNB DE DIVIDENDES MONDIAUX Q TD (#38587)	2020-06-30
FNB DE REVENU DIVERSIFIE MONDIAL BLUEBAY RBC (CAD - COUVERT) (#32845)	2020-06-30
FNB DE TRANSACTIONS ET DE PROCESSUS NOVATEURS INDXX FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FNB DE TRESORERIE EN DOLLARS AMERICAINS PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHES BOURSIERS NEUTRES (#40564)	2020-06-30
FNB DESJARDINS CANADA MULTIFACTEURS A VOLATILITE CONTROLEE (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS ETATS-UNIS MULTIFACTEURS A VOLATILITE CONTROLEE (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS INDICE ACTIONS PRIVILEGIEES CANADIENNES (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS INDICE OBLIG. CANADIENNES DE SOCIETES ECHELONNEES 1-5 ANS (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS INDICE OBLIG. CANADIENNES GOUV. ECHELONNEES 1-5 ANS (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS INDICE UNIVERS OBLIGATIONS CANADIENNES (#39571)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR ETATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR INDICE ETATS-UNIS FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHES EMERGENTS FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHES DEV. EX-E.-U. EX-CAN. FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR MARCHES DEV. EX E.-U. EX CAN. MULTIFACT. FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR MARCHES EMERGENTS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO2 (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS IR MONDIAL MULTIFACT. SANS RESERVES DE COMBUSTIBLE FOSSILES (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS MARCHES DEV. EX-E.-U. EX- CANADA MULTI. A VOLAT. CONTROLEE (#39571)	2020-06-30
FNB DESJARDINS MARCHES EMERGENTS MULTIFACT. A VOLATIL. CONTROLEE (#39571)	2020-06-30
FNB EMERGE ARK GENOMIQUE ET BIOTECHNOLOGIES (#42606)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB EMERGE ARK IA ET MEGADONNEES (#42606)	2020-06-30
FNB EMERGE ARK INNOVATION DE RUPTURE MONDIALE (#42606)	2020-06-30
FNB EMERGE ARK INNOVATION DES TECHNOLOGIES FINANCIERES (#42606)	2020-06-30
FNB EMERGE ARK TECHNOLOGIES AUTONOMES ET ROBOTIQUE (#42606)	2020-06-30
FNB FIRST TRUST ALPHADDEX DIVIDEND. DE MARCHES EMERG.(COUVERT DOL.CAN.)(#35140)	2020-06-30
FNB FIRST TRUST PRETS DE RANG SUPERIEUR (COUVERT EN DOLLARS CANADIENS)(#35140)	2020-06-30
FNB GENERATEUR DE REVENU TD (#38587)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF ACTIONS PRIVILÉGIÉES À TAUX VARIABLE (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF ACTIONS PRIVILEGIEES (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF DIVIDENDES AMERICAINS (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF DIVIDENDES CANADIENS (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF DIVIDENDES MARCHES EMERGENTS (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF DIVIDENDES MONDIAUX (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF OBLIG. AMER. DE PREM. QUALITE A TRES COURT TERME (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF OBLIG. DE PREMIERE QUALITE A TRES COURT TERME (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS MUNICIPALES CANADIENNES	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
(#29689)	
FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS DE SOCIETES (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF PRETS DE RANG SUPERIEUR A TAUX VARIABLE (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ACTIF REVENU FIXE MONDIAL (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS ARGENT (#43870)	2020-06-30
FNB HORIZONS COMPTE MAXIMISEUR D'ESPECES (#43441)	2020-06-30
FNB HORIZONS DEVISES MONDIALES A RENDEMENT ABSOLU (#39789)	2020-06-30
FNB HORIZONS DOLLAR AMERICAIN (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS GAZ NATUREL (#43870)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE CDN HIGH DIVIDEND INDEX ETF (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE CHEFS DE FILE MOND. EN MATIERE DE DURABILITE(#40742)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB HORIZONS INDICE COMPOSE PLAFONNE S&P/TSX (#43441)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE D'ACT. PRIVILEGIEES CANADIENNES ECHELONNEES (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE D'ACTIONS CANADIENNES INOVESTOR (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE D'ACTIONS DE MARCHES DEVELOPPES INTERNATIONAUX (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE D'INITIES CANADIENS (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE DE BANQUES CANADIENNES A PONDERATION EGALE (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE DE FONDS DE COUVERTURE MORNINGSTAR (#39789)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE DE FPI CANADIENNES A PONDERATION EGALE (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE DE ROBOTIQUE ET D'AUTOMATISATION (#40742)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE DE SOCIETES A GRANDE CAPITALISATION AMERICAINES (#43441)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE EURO STOXX 50 (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE INDUSTRIE 4.0 (#40742)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE MARIJUANA ETATS-UNIS (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE MEGADONNEES ET MATERIEL (#41388)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE NASDAQ-100 (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE PIPELINES ET SERVICES ENERGETIQUES (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE S&P 500 (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE S&P 500 COUVERT EN DOLLARS CANADIENS (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE S&P/TSX PLAFONNE ENERGIE (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE S&P/TSX PLAFONNE FINANCE (#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICE S&P/TSX 60 (#43871)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB HORIZONS INDICE URANIUM MONDIAL (#39789)	2020-06-30
FNB HORIZONS INDICES MARIJUANA SCIENCES DE LA VIE (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS OBL. DU TRESOR AMERICAIN DE 7 A 10 ANS COUV. DOLL. CANAD.(#43871)	2020-06-30
FNB HORIZONS OCCASIONS MONDIALES GEREES (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS OR (#43870)	2020-06-30
FNB HORIZONS PETROLE BRUT (#43870)	2020-06-30
FNB HORIZONS REVENU AMELIORE D'ACTION AMERICAINES (\$ US) (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS REVENU AMELIORE D'ACTION INTERNATIONALES (#29689)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB HORIZONS REVENU AMELIORE EN ACTION (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS REVENU AMELIORE ENERGIE (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS REVENU AMELIORE FINANCE (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS REVENU AMELIORE PRODUCTEURS D'OR (#29689)	2020-06-30
FNB HORIZONS REVENU SUR L'OR (*31805) (#43385)	2020-06-30
FNB HORIZONS REVENU SUR LE GAZ NATUREL (*33494) (#43385)	2020-06-30
FNB HORIZONS UNIVERS OBLIGATIONS CANADIENNES SELECTIONNEES (#43871)	2020-06-30
FNB IND.MULTIFACTORIEL CANADIEN A PETITE ET MOYEN. CAPITALISATION MANUVIE(#39846)	2020-06-30
FNB INDICIEL COUVERT EN DOL. CANADIENS D'ACTION AMERICAINES TD (#38587)	2020-06-30
FNB INDICIEL COUVERT EN DOLLARS CAN. D'ACTION INTERNATIONALES TD (#38587)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'ACTION AMERICAINES TD (#38587)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'ACTION CANADIENNES TD (#38587)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'ACTION INTERNATIONALES TD (#38587)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIETES OBJECTIF 2020 RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIETES OBJECTIF 2021 RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIETES OBJECTIF 2022 RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIETES OBJECTIF 2023 RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIETES OBJECTIF 2024 RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIETES OBJECTIF 2025 RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS TOTALES CANADIENNES TD (#38587)	2020-06-30
FNB INDICIEL DE CHEFS DE FILE MONDIAUX DES TECHNOLOGIES TD (#38587)	2020-06-30
FNB INDICIEL DE RENDEMENT DES BANQUES AMERICAINES RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL DE RENDEMENT DES BANQUES AMERICAINES RBC (CAD - COUVERT)(#32845)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FNB INDICIEL DE RENDEMENT DES BANQUES CANADIENNES RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL MSCI CANADA DE LEADERSHIP FEMININ VISION RBC (#32845)	2020-06-30
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL AMERICAIN A GRANDE CAPITALISATION MANUVIE (#39846)	2020-06-30
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL AMERICAIN A MOYENNE CAPITALISATION MANUVIE (#39846)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL AMERICAIN A PETITE CAPITALISATION MANUVIE (#39846)	2020-06-30
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL CANADIEN A GRANDE CAPITALISATION MANUVIE (#39846)	2020-06-30
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL DES MARCHES EMERGENTS MANUVIE (#39846)	2020-06-30
FNB INDICIEL MULTIFACTORIEL INTL. DES MARCHES DEVELOPPES MANUVIE (#39846)	2020-06-30
FNB INTERNATIONAL DE PUISSANCE DU CAPITAL FIRST TRUST (#35140)	2020-06-30
FNB LIE A L'INDICE SMARTBE GLOBAL VALUE MOMENTUM TREND (#42209)	2020-06-30
FNB MULTIFACTORIEL D'ACTIONS AMERICAINES CIBC (#42150)	2020-06-30
FNB MULTIFACTORIEL D'ACTIONS CANADIENNES CIBC (#42150)	2020-06-30
FNB MULTIFACTORIEL MONDIAL Q TD (#38587)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS D'ACTIONS AMERICAINES RBC (CAD COUVERT) (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS D'ACTIONS EAEO RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS D'ACTIONS EAEO RBC (CAD COUVERT) (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES AMERICAINS RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES AMERICAINS RBC (CAD COUVERT) (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES CANADIENS RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EAEO RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EAEO RBC (CAD COUVERT) (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EUROPEENS RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EUROPEENS RBC (CAD COUVERT) (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES DE MARCHES EMERGENTS RBC (#32845)	2020-06-30
FNB QUANTITATIF LEADERS IMMOBILIER MONDIAL RBC (#32845)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB QUANTITATIF LEADERS INFRASTRUCTURES MONDIALES RBC (#32845)	2020-06-30
FNB STRATEGIQUE LEADERS D' ACTIONS MONDIALES RBC (#32845)	2020-06-30
FNB STRATEGIQUE LEADERS DE DIVIDENDES MONDIAUX RBC (#32845)	2020-06-30
FOCUS GRAPHITE INC.	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS A FAIBLE VOLATILITE CANADIEN TD (#6819)	2020-06-30
FONDS A RENDEMENT DIVERSIFIE CANADIEN TD (#6819)	2020-06-30
FONDS A REVENU CANADIEN PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS A REVENU DE DIVIDENDES AMERICAIN PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS A REVENU DE DIVIDENDES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS A REVENU ELEVE PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS A REVENU FIXE QUANTITATIF 2022 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS A REVENU FIXE QUANTITATIF 2027 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS A REVENU FIXE QUANTITATIF 2032 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS A REVENU FIXE QUANTITATIF 2037 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS A REVENU FIXE QUANTITATIF 2042 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS A REVENU MENSUEL CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS A REVENU MENSUEL ELEVE AMERICAIN MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS A REVENU MENSUEL ELEVE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS A REVENU MENSUEL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS A REVENU STRATEGIQUE EN DOLLARS US MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS A REVENU STRATEGIQUE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS ACTIF D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIF D' OBLIGATIONS CROISÉES DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIF DE DIVIDENDES AMERICAINS DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIF DE DIVIDENDES CANADIENS DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIF DE DIVIDENDES MONDIAUX DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIF DE SERVICES FINANCIERS MONDIAUX DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIF DE SOCIETES AMERICAINES MOYENNES DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIF DE TITRES DE QUALITE A TAUX VARIABLE DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIF TACTIQUE D' OBLIGATIONS DYNAMIQUE (#39634)	2020-06-30
FONDS ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
FONDS ALPHA DE CAPITAL-INVESTISSEMENT ACCELERATE (#42289)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS ALTERNATIF ARROW EC AVANTAGE REVENU (#42166)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF D' INDICATEURS CANADIENS AMELIORES ACCELERATE (#42289)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF D' OBLIGATIONS MONDIALES RP	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF DE REVENU D' ACTIONS WARATAH (#42944)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS ALTERNATIF EHP ARBITRAGE MONDIAL (#41647)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE (#41647)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF EHP FONDATION (#41647)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF EHP SELECT (#41647)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY (#41473)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF FORTIFIE MULTI-STRATEGIES PICTON MAHONEY (#41473)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF FORTIFIE D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY (#41473)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF FORTIFIE DE REVENU PICTON MAHONEY (#41473)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF FORTIFIE EXTENSION ACTIVE PICTON MAHONEY (#41473)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF FORTIFIE MARCHE NEUTRE PICTON MAHONEY (#41473)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE (#41647)	2020-06-30
FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP FONDATION (#41647)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN A FAIBLE VOLATILITE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN ACTIVEQUANT FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE CREDIT LYSANDER-CANSO (#33222)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES STONE (#14055)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE SOUTENUE INTEGRA (#13931)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE DIVIDENDES LEITH WHEELER (#39545)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE DIVIDENDES NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL TD (#6819)	2020-06-30
FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL TD - \$ CA (#6819)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS AMERICAIN INDICIEL NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS ASIE-PACIFIQUE CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS AU FLOTTANT FAIBLE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS AURIFERE ET DE MINERAUX PRECIEUX NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
FONDS BITCOIN (LE)	2020-06-30
FONDS CANADIEN A FAIBLE VOLATILITE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS CANADIEN ACTIVEQUANT FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS CANADIEN CROISSANCE DU REVENU PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS CANADIEN D' ACTIONS DE CROISSANCE PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS CANADIEN D' ACTIONS PRIVILEGIEES PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS CANADIEN D'OBLIGATIONS CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE SOUTENUE INTEGRA (#13931)	2020-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES FRANKLIN BISETT (#9072)	2020-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS CANADIEN DE REVENU A COURT TERME RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE FRANKLIN BISETT (#9072)	2020-06-30
FONDS CHINOIS REVENU ET CROISSANCE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS CIBLE MONDIAL TOUTES CAPITALISATIONS MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS COMBINE DE DIVIDENDES STRATEGIQUE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS COMMUN D'ACTIONN A REVENU ELEVE IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN D'ACTIONN CANADIENNES IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN D'ACTIONN INTERNATIONALES IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN D'ACTIONN OUTRE-MER IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN D'ACTIONN US IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN D'OBLIGATIONS A COURT TERME IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN D'OBLIGATIONS CANADIENNES IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN DE REVENU D'ACTIONN MONDIALES IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIENS IMPERIAL (#21034)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS COMMUN DE REVENU DIVERSIFIE CANADIEN IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN ECONOMIES EMERGENTES IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUN MARCHE MONETAIRE IMPERIAL (#21034)	2020-06-30
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS MARQUEST INC. - EXPLORER SERIES FUND (#28440)	2020-06-30
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS MARQUEST INC FLEX DIV. & INC.GROWTH SER.FUND (#28440)	2020-06-30
FONDS COMPLEMENT TACTIQUE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS CONCENTRE D'ACTIONN MONDIALES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS CROISSANCE AMERICAIN MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS CROISSANCE MONDIAL MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS BLUEBAY (CANADA) (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACHATS PERIODIQUES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'ACT. MONDIALES A FAIBLE VOLATIL. NEUTRE EN DEVISES QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONN AMERICAINES A FAIBLE VOLATILITE NEUTRE DEVISE QUBE RBC(#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONN AMERICAINES A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONN AMERICAINES A RISQUE GERE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONN AMERICAINES AVEC COUV. DE CH. PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONN AMERICAINES BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONN AMERICAINES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONN AMERICAINES DE BASE DE SOC. A PETITE CAPITALISATION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONN AMERICAINES DE BASE DFA (#22015)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES DE PREMIER ORDRE EPOCH (#6819)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES MULT. TOUTES CAP. PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES TD (#6819)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES TOUTES CAPITALISA. EN DOLLARS US MANUVIE(#6814)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES TOUTES CAPITALISATIONS PENDER (#40323)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES TOUTES CAPITALIZATIONS MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS ASIATIQUES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADA PLUS FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNE A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNE SIONNA (#20482)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES A PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH (#42803)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES BLACKROCK SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES COMPOSE BLACKROCK SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DE BASE DFA (#22015)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES LYSANDER-18 ASSET MANAGEMENT (#33222)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES VISION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS CHINOISES RBC (#43341)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS DE CROISSANCE DE SOC. AMERICAINES À MOYENNE CAPIT.RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS DE GRANDES SOCIETES CANADIENNES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#43341)	2020-06-30
FONDS D'ACTIONS DE REVENU DE BASE PURPOSE (#42070)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS D' ACTIONS DE SOCIETES A PETITE CAPITAL. DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS D' ACTIONS DE SOCIETES EUROPEENNES A MOYENNE CAPITALISATION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS DE SOCIETES LYSANDER- FULCRA (#33222)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS EAO MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS ESSENTIELLES INTERNATIONALES FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS ESSENTIELLES AMERICAINES FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS ESSENTIELLES CANADIENNES FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS ESSENTIELLES DES MARCHES EMERGENTS FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS FONDAMENTAL MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS FORTIFIE PICTON MAHONEY (#38236)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS GLOBALES A PETITE CAPITALISATION BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS GLOBALES BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES A FAIBLE VOLATILITE MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES DE BASE ACADIAN (#13931)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES DE BASE DFA (#22015)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES EPOCH (#6819)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES INTEGRA (#13931)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES JPMORGAN SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS JAPONAISES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS LYSANDER-CANSO (#33222)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDE TOUS LES PAYS A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDE TOUS LES PAYS QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES A FAIBLE VOLATILITE MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS D' ACTIONS MONDIALES A RISQUE GERE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CANOE (#3100)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES EPOCH (#6819)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ICL (#13931)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS D' ACTIONS MONDIALES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES PRIMERICA (#14593)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES QUBE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES SANS COMBUSTIBLES FOSSILES VISION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES VISION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER AVEC COUV. DE CHANGE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS PRIVILEGIEES AMERICAINES PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS PRODUCTIVES DE REVENUS DYNAMIQUE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS TOTALES LYSANDER-SEAMARK (#33222)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS TOUS PAYS LYSANDER-TRIASIMA (#33222)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS VALEUR CANADIENNES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS D' ACTIONS 100% CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2025 RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2030 RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2035 RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' EPARGNE A INTERET ELEVE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
FONDS D' HYPOTH. ET D' OBLIGATIONS A COURT TERME PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D' INFRASTRUCTURE MONDIALE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
FONDS D' INFRASTRUCTURES MONDIALES MIDDLEFIELD (#5423)	2020-06-30
FONDS D' INVESTISSEMENT A COURT TERME CANADIEN EMERAUDE TD (#9791)	2020-06-30
FONDS D' INVESTISSEMENT DE LA FONDATION DU GRAND MONTREAL	2020-06-30
FONDS D' OBL. DE MARCHES EMERGENTS EN MONNAIE LOCALE BLUEBAY (CANADA)(#3713)	2020-06-30
FONDS D' OBL. INDEXEES SUR L'INFLATION PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS D' OBLIG. MONDIALES DE SOCIETE DE CAT. INVEST. BLUEBAY (CANADA) (#3713)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATION A LONG TERME INDEXEES SUR L'INFLATION PH&N (#15304)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A DURATION COURTE FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE \$US RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL TD (#6819)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS A REVENU MENSUEL RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS AMERICAINES SANS RESTRICTIONS MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS AVANTAGE CANOE (#32011)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES UNIVERSEL BLACKROCK SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES SANS RESTRICTION MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (CAD-COVERT) (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE RENDEMENT GLOBAL PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES AMERICAINES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES CANADIENNES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES A COURT TERME \$ US RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES A LARGE SPECTRE LYSANDER-CANSO (#33222)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES DE CATEGORIE INVESTISSEMENT \$US RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES DE MARCHES EMERGENTS BLUEBAY (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES PENDER (#40323)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES PLUS TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DIVERSIFIE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS ESSENTIELLES PLUS FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS ETRANGERES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS EUROPEENNES A RENDEMENT ELEVE BLUEBAY (CANADA) (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES FRANKLIN BISSETT(#9072)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS INTEGRA (#13931)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS LYSANDER-CANSO (#33222)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES \$US BLUEBAY (CANADA)(#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES BLUEBAY (CANADA) (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES ESSENTIELLES PLUS MANUVIE (#6814)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES A REVENU MENSUEL BLUEBAY (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES ET DE DEVISES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS RESTRICTION MANUVIE (*32603) (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS RESTRICTION TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MULTISTRATEGIE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS RBC (#3713)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS SOUVERAINES MONDIALES BLUEBAY (CANADA) (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS ULTRA COURT TERME TD (#6819)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS UNIVERS CANADIEN MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS VISION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS D'OCCASIONS AMERICAINES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OCCASIONS DE CREDIT PURPOSE	2020-06-30
FONDS D'OCCASIONS DE CROISSANCE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OCCASIONS DE RENDEMENT MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OCCASIONS LIEES A LA MARIJUANA PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS D'OCCASIONS LIEES AUX COMPORTEMENTS PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS D'OCCASIONS THEMATIQUES MONDIALES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS D'OPPORTUNITES A PETITES CAPITALISATIONS PENDER (#40323)	2020-06-30
FONDS D'OPPORTUNITES AMERICAINES FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS D'OPPORTUNITES DE CREDIT ALTERNATIF NINEPOINT (#43093)	2020-06-30
FONDS D'OPPORTUNITES DE CREDIT LYSANDER- CANSO (#43855)	2020-06-30
FONDS D'OPPORTUNITES MONDIALES BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS D'OPPORTUNITES SIONNA (#20482)	2020-06-30
FONDS D'OPPORTUNITES LIONGUARD (#42465)	2020-06-30
FONDS D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES PLUS STONE (#14055)	2020-06-30
FONDS D'OPTIONS D'ACHATS D'ACTIONS AMERICAINES COUVERTES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE BASE MLD (#42937)	2020-06-30
FONDS DE BASE PK (#41884)	2020-06-30
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIEN RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIENS CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS DE CAPITAL GOODWOOD (LE)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE COUVERTURE A RENDEMENT ABSOLU ACCELERATE (#42289)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC II (#3713)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN PHILLIPS HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PHILLIPS. HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES CANADIENS MANUVIE (#6814)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE DE STONE (#14055)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE EQUILIBRE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE GESTION FISCALE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE DE STONE (#14055)	2020-06-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS DE DEVELOPPEMENT DURABLE MONDIAL STONE (#14055)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES A PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION PENDER (#40323)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AMELIORE PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AMERICAIN PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES D'ACTIONS CANADIENNES DE PREMIER ORDRE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES D'ACTIONS PRIVILEGIEES LYSANDER-SLATER (#33222)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES DE BASE PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES DEFENSIF MONDIAL LAZARD (#20482)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES FONDAMENTAL MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES MARCHES EMERGENTS PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE FIDUCIE CANOE (#32011)	2020-06-30
FONDS DE GESTION DE TRESORERIE CANADIENNE EMERAUDE TD (#9791)	2020-06-30
FONDS DE GESTION DE TRESORERIE CAN. EMERAUDE TD - GOUVERNEMENT DU CDN (#9791)	2020-06-30
FONDS DE GESTION DU RISQUE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE GESTION TACTIQUE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE LINGOTS D'ARGENT NINEPOINT (#38426)	2020-06-30
FONDS DE LINGOTS D'ARGENT PURPOSE	2020-06-30
FONDS DE LINGOTS D'OR NINEPOINT (#38423)	2020-06-30
FONDS DE LINGOTS D'OR PURPOSE	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE MARCHE MONETAIRE AMERICAIN PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE MARCHES DEVELOPPES EAFE TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
FONDS DE MARCHES EMERGENTS CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS DE MARCHES EMERGENTS TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
FONDS DE MOYENNES SOCIETES AMERICAINES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES LIONGUARD S.E.C. (#42465)	2020-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES NORD-AMERICAINES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES AMERICAINES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES CANADIENNES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENT ACTIONS DU BARREAU DU QUEBEC (#4101)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENT DIVIDENDES DU BARREAU DU QUEBEC (#4101)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENT EQUILIBRE DU BARREAU DU QUEBEC (#4101)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENT MARCHE MONETAIRE DU BARREAU DU QUEBEC (#4101)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENT MONDIAL DU BARREAU DU QUEBEC (#4101)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENT OBLIGATIONS DU BARREAU DU QUEBEC (#4101)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENTS ALTERNATIFS FRANKLIN K2 (#43384)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENTS CANADIENS MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE PLACEMENTS DIVERSIFIES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE POSSIBILITES DE CREDIT CANOE (#32011)	2020-06-30
FONDS DE PRETS PRIVILEGIES A TAUX VARIABLE MANUVIE	2020-06-30
FONDS DE REDUCTION DU RISQUE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE REDUCTION DU RISQUE TD - \$US (#6819)	2020-06-30
FONDS DE RENDEMENT AMERICAIN POUR ACTIONNAIRES EPOCH (#6819)	2020-06-30
FONDS DE RENDEMENT MONDIAL POUR ACTIONNAIRES EPOCH (#6819)	2020-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS DE RESS. DE SOCIETES CANADIENNES A PETITE ET MOYENNE CAPITALIS. RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2015 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2020 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2025 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2030 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2035 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2040 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2045 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2050 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE RETRAITE CIBLE 2055 PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME CLEARPOINT	2020-06-30
FONDS DE REVENU A PRIME CANOE (#30617)	2020-06-30
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE PURPOSE (#42937)	2020-06-30
FONDS DE REVENU ACTIVENERGY (#5423)	2020-06-30
FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN	2020-06-30
FONDS DE REVENU AMELIORE CANOE (#32011)	2020-06-30
FONDS DE REVENU AMELIORE PENDER (#40323)	2020-06-30
FONDS DE REVENU D' ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE REVENU D' ACTIONS LYSANDER- CRUSADER (#33222)	2020-06-30
FONDS DE REVENU D' ACTIONS PRUDENT PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES AMERICAINS MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES PLUS MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE REVENU DE SOCIETES FINANCIERES CANADIENNES PURPOSE (#42071)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE REVENU DU SECTEUR FINANCIER DES ETATS-UNIS	2020-06-30
FONDS DE REVENU ELEVE FRANKLIN (#9072)	2020-06-30
FONDS DE REVENU EQUILIBRE LYSANDER-TRIASIMA (#33222)	2020-06-30
FONDS DE REVENU EQUILIBRE MONDIAL LAZARD (#20482)	2020-06-30
FONDS DE REVENU FIXE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE REVENU FLEXIBLE NWQ SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS DE REVENU FONDAMENTAL MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU FORTIFIE PICTON MAHONEY (#38236)	2020-06-30
FONDS DE REVENU INDEXPLUS (#5423)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL AMERICAIN RBC (#3173)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL DIVERSIFIE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MONDIAL TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE REVENU MULTIACTIF PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS DE REVENU PRIMERICA (#14593)	2020-06-30
FONDS DE REVENU PRUDENT PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS DE REVENU STRATEGIQUE FRANKLIN (#9072)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE REVENU STRATEGIQUE PLUS RP (#38547)	2020-06-30
FONDS DE REVENU STRATEGIQUE SIONNA (#20482)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2022 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2027 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2032 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2037 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2042 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2047 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2052 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2057 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2062 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE REVENU 2067 MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DE SANTE ALTERNATIVE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
FONDS DE SCIENCES BIOLOGIQUES ET DE TECHNOLOGIE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE SOCIETES CANADIENNES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE SOCIETES MONDIALES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE STRATEGIE ESG MONDIALE STONE (#14055)	2020-06-30
FONDS DE STRATEGIES SUR DEVISES NINEPOINT (#43093)	2020-06-30
FONDS DE TITRES A COURT TERME ET A TAUX VARIABLE LYSANDER-CANSO (#33222)	2020-06-30
FONDS DE TITRES A REVENU ELEVE EXCEL SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS DE TITRES A REVENUS FIXES AMERIC. DE BASE RYAN LABS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS DE TITRES INTERNATIONAUX TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DE VAL. EN ACTIONS AMERICAINES DE SOC. A PETITE CAPITALISATION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE VALEUR AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE VALEUR AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (NON COUVERT)(#3713)	2020-06-30
FONDS DE VALEUR D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE VALEUR D'ACTIONS CANADIENNES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS DE VALEUR DES MARCHES EMERGENTS BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS DE VALEUR EN ACTIONS AMER. DE SOC. A MOYENNE CAPITALISATION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DE VALEUR PENDER (#40323)	2020-06-30
FONDS DE VALEUR PENDER II (#40323)	2020-06-30
FONDS DE VALEURS SURES AMERICAINES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DEFENSIF D'ACTIONS INTERNATIONALES CANOE (#32011)	2020-06-30
FONDS DEFENSIF D'ACTIONS MONDIALES CANOE (#3100)	2020-06-30
FONDS DEFENSIF MONDIAL EQUILIBRE CANOE (#32011)	2020-06-30
FONDS DES MARCHES EMERGENTS A FAIBLE VOLATILITE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DES MARCHES EMERGENTS MANUVIE (#6814)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DES MARCHES EMERGENTS TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DIVERSIFIE D'ACTIFS REELS PURPOSE (#35248)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE \$US PLUS RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN PRIMERICA (#14593)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE FRANKLIN BISSETT (#9072)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE PLUS PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE PLUS RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE PLUS TD (#6819)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE PURPOSE (#43748)	2020-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS EN DEVISES DES MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS ENERGIE CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS ENERGIE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE A RENDEMENT PRIMERICA (#14593)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE A RENDEMENT STRATEGIQUE EN DOLLARS US MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE A RENDEMENT STRATEGIQUE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN DE CROISSANCE PRIMERICA (#14593)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE D' ACTIONS MONDIALES A PETITE CAPITALIZATION MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE D' APPRECIATION MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE DE CROISSANCE ET DE REVENU RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE EMERAUDE TD (#9791)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE INDE EXCEL SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE INTEGRA (#13931)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE LINCLUDEN	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE LYSANDER-CANSO (#33222)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE LYSANDER-SEAMARK (#33222)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE MONDIAL A RENDEMENT STRATEGIQUE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE MONDIAL DE CROISSANCE PRIMERICA (#14593)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE MONDIAL MANUVIE (#6814)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS EQUILIBRE MONDIAL RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS EQUILIBRE RBC (#3713)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS EQUILIBRE VISION RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS EUROPEEN DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS EXEMPLAR CROISSANCE ET REVENU (#29294)	2020-06-30
FONDS EXEMPLAR D'INVESTMENT GRADE (#29294)	2020-06-30
FONDS EXEMPLAR DE PERFORMANCE (#29294)	2020-06-30
FONDS FERIQUE ACTIONS AMERICAINES (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE ACTIONS ASIATIQUES (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE ACTIONS CANADIENNES (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE ACTIONS CANADIENNES DE DIVIDENDES (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE ACTIONS EUROPEENNES (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE ACTIONS MARCHES EMERGENTS (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE ACTIONS MONDIALES DE DIVIDENDES (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE OBLIGATIONS CANADIENNES (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE REVENU COURT TERME (#197)	2020-06-30
FONDS FERIQUE REVENU MONDIAL DIVERSIFIE (#197)	2020-06-30
FONDS FID. DE RETRAITE D'AC. CANADIENNES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS FID. DE RETRAITE D'AC. CANADIENNES PLUS PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS FID. DE RETRAITE DE CROISSANCE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS FIDUCIAIRE DE RETRAITE EQUILIBRE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS FIDUCIAIRE DE RETRAITE PRUDENT PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS FLEXIFONDS CROISSANCE (#42786)	2020-06-30
FONDS FLEXIFONDS EQUILIBRE (#42786)	2020-06-30
FONDS FLEXIFONDS PRUDENT (#42786)	2020-06-30
FONDS FRANCHISES MONDIALES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS G.A. 1832 D'OBLI. DE SOCIETES AMERICA. DE PREMIER ORDRE EN \$US (#8827)	2020-06-30
FONDS G.A. 1832 D'OBLIGATIONS DE SOC. CAN. DE PREMIER ORDRE (#8827)	2020-06-30
FONDS HOG DE RENDEMENT DES DIVIDENDES STONE (#14055)	2020-06-30
FONDS IMMOBILIER A DUREE COUVERTE PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS IMMOBILIER CANADIEN CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL NINEPOINT (#38421)	2020-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL SANS RESTRICTION MANUVIE (#6814)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS INDE EXCEL SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS INDICE BOURSIER AMERICAIN CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICE BOURSIER AMERICAIN ELARGI CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICE BOURSIER CANADIEN CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICE BOURSIER EUROPEEN CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICE BOURSIER INTERNATIONAL CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICE NASDAQ CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICE OBLIGATAIRE CANADIEN CIBC (#5089)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS INDICE OBLIGATAIRE MONDIAL CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN TD (#6819)	2020-06-30
FONDS INDICIEL ASIE-PACIFIQUE CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICIEL CANADIEN RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS INDICIEL CANADIEN TD (#6819)	2020-06-30
FONDS INDICIEL D'ACTIONS CANADIENNES EMERAUDE TD (#9791)	2020-06-30
FONDS INDICIEL D'ACTIONS INTERNATIONALES EMERAUDE TD (#9791)	2020-06-30
FONDS INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES EMERAUDE TD (#9791)	2020-06-30
FONDS INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS INDICIEL DU MARCHE AMERICAIN EMERAUDE TD (#9791)	2020-06-30
FONDS INDICIEL EQUILIBRE CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICIEL EQUILIBRE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS INDICIEL EUROPEEN TD (#6819)	2020-06-30
FONDS INDICIEL INTERNATIONAL TD (#6819)	2020-06-30
FONDS INDICIEL MARCHES EMERGENTS CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS INDICIEL MOYENNE DOW JONES DES INDUSTRIELLES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS INDICIEL NASDAQ TD (#6819)	2020-06-30
FONDS INDICIEL OBLIGATAIRE CANADIEN RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS INDICIEL OBLIGATAIRE DU GOUVERNEMENT CANADIEN RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS INTERNATIONAL INDICIEL NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MARCHE MONETAIRE CIBC (#5089)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS MARCHE MONETAIRE EN DOLLARS AMERICAINS CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS MARCHES EMERGENTS EXCEL SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS MEILLEURES IDEES PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS METAUX PRECIEUX CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS METAUX PRECIEUX TD (#6819)	2020-06-30
FONDS MONDIAL A FAIBLE VOLATILITE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS MONDIAL A PETITE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS MONDIAL A REVENU MENSUEL CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS MONDIAL COMMUNICATIONS ET DIVERTISSEMENT TD (#6819)	2020-06-30
FONDS MONDIAL D'ACTIONS A MOYENNE CAPITALISATION SCHRODER SUN LIFE(#31470)	2020-06-30
FONDS MONDIAL D'ACTIONS O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MONDIAL D'ENERGIE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS TEMPLETON (COUVERT) (#9072)	2020-06-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS TOTALES FRANKLIN	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS MONDIAL DE CREDIT CIBLE DFA (#22015)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE DE DIVIDENDES NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES DU SECTEUR DE LA SANTE (#5423)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE METAUX PRECIEUX RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE PETITES SOCIETES TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE RENDEMENT GLOBAL MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE REVENU CANOE (#32011)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE TECHNOLOGIE CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE TECHNOLOGIE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE TITRES D'INFRASTRUCTURES COTES MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE TITRES A REVENU FIXE DE CINQ ANS DFA (#22015)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DE TITRES A REVENU FIXE DE QUALITE DFA (#22015)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS MONDIAL DE TITRES DU SECTEUR IMMOBILIER DFA (#22015)	2020-06-30
FONDS MONDIAL DECOUVERTE FRANKLIN MUTUAL (#9072)	2020-06-30
FONDS MONDIAL EQUILIBRE DE STONE(#14055)	2020-06-30
FONDS MONDIAL EQUILIBRE TEMPLETON (#9072)	2020-06-30
FONDS MONDIAL MULTIPLICATEUR LAZARD (#20482)	2020-06-30
FONDS MULTI-ACTIFS FORTIFIE PICTON MAHONEY (#38236)	2020-06-30
FONDS MULTI-STRATEGIES NEUTRE AU MARCHE PURPOSE (#35248)	2020-06-30
FONDS MULTISTRATEGIQUE D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONS AMERICAINE DE PREMIER ORDRE EPOCH(#6819)	2020-06-30
FONDS NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONS DE CROISS.DE SOC.AMER.À MOY.CAP.RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS NEUTRE EN DEVISES INDICIEL AMERICAIN TD (#6819)	2020-06-30
FONDS NEUTRE EN DEVISES INDICIEL INTERNATIONAL TD (#6819)	2020-06-30
FONDS NORD-AMERICAIN DE CROISSANCE RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS NORD-AMERICAIN DE DIVIDENDES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS NORD-AMERICAIN DE VALEUR RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS NORTH GROWTH CANADIAN EQUITY (#35286)	2020-06-30
FONDS NORTH GROWTH U.S. EQUITY ADVISOR (#35286)	2020-06-30
FONDS NOUVEAUX CHEFS DE FILE D'INDE EXCEL SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS OBLIGATAIRE AXE SUR LES SOCIETES BRANDES (#20482)	2020-06-30
FONDS OBLIGATAIRE CANADIEN BRIDGEHOUSE (#20482)	2020-06-30
FONDS OBLIGATIONS MANUVIE (#6814)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS OCCASIONS INTERNATIONALES MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS OPPORTUNITES DE REVENU TD (#6819)	2020-06-30
FONDS OPPORTUNITES MONDIALES TD - CONSERVATEUR (#6819)	2020-06-30
FONDS OPPORTUNITES MONDIALES TD - EQUILIBRE (#6819)	2020-06-30
FONDS OPPORTUNITES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS PETITE CAPITALISATION INTERNATIONALE NINEPOINT (#38421)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS PETITES SOCIETES AMERICAINES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS PETITES SOCIETES INTERNATIONALES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA AMERICAIN D'OBLIGATIONS DE BASE+ (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA AMERICAIN DE CROISS. A GRANDE CAPITALISATION (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA AMERICAIN DE VALEUR (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA AMERICAIN DE VALEUR A MOYENNE CAPITALISATION (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA CANADIEN D'OBLIGATIONS DE BASE (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA CANADIEN A MOYENNE CAPITALISATION (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA CANADIEN A PETITE CAPITALISATION (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA CANADIEN DE CROISSANCE (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA CANADIEN DE VALEUR (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS CANADIENNES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS INTERNATIONALES (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS INTERNATIONALES DE CROISSANCE (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS INTERNATIONALES DIVERSIFIEES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS PRIVILEGIEES CANADIENNES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS CANADIENNES FONDAMENTALES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS CANADIENNES TOUTES CAPITALISATIONS (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS MONDIALES (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' ACTIONS MONDIALES A FAIBLE VOLATILITE (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' INFRASTRUCTURES MONDE (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' OBLIGATIONS GOUVERNEMENT. COURT&MOYEN TERMES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA D' OBLIGATIONS DE SOCIETES CANADIENNES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA DE CREANCES MONDIALES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA DE DIVIDENDES AMERICAINS (#8827)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

Date du document

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS PRIVE SCOTIA DE DIVIDENDES NORD-AMERICAINES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA DE REVENU (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA DE REVENU A OPTIONS (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA DE REVENU A RENDEMENT SUPERIEUR (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA DE REVENU DE TITRES IMMOBILIERS (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA DE TITRES IMMOBILIERS MONDIAUX (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA DES MARCHES EMERGENTS (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA EQUILIBRE STRATEGIQUE (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA INTERNATIONAL D'ACTIONS DE BASE (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA INTERNATIONAL VALEUR PETITE & MOYENNE CAPITALISATION (#14334)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA MONDIAL D'INFRASTRUCTURES (#8827)	2020-06-30
FONDS PRIVE SCOTIA MONDIAL A RENDEMENT ELEVE (#8827)	2020-06-30
FONDS PRUDENT DE CROISSANCE ET DE REVENU RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS QUANTITATIF D'ACTIONS AMERICAINES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS REPERE ACTIONS MONDIALES SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS REPERE 2025 SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS REPERE 2030 SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS REPERE 2035 SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS RESSOURCES CANADIENNES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS RESSOURCES TD (#6819)	2020-06-30
FONDS REVENU DE DIVIDENDES MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS RGP SECTEURS MONDIAUX (#36145)	2020-06-30
FONDS SCIENCE ET TECHNOLOGIE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS SCIENCES DE LA SANTE TD (#6819)	2020-06-30
FONDS SCOTIA CANADIEN EQUILIBRE (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA CANAM INDICIEL (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA D'ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE CAPITALISATION (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA D'ACTIONS INTERNATIONALES DE VALEUR (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA D'ACTIONS MONDIALES A FAIBLE CAPITALISATION (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA D'OBLIGATIONS (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA D'OBLIGATIONS A COURT TERME (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA D'OBLIGATIONS EN \$ US (#8827)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS SCOTIA D'OBLIGATIONS MONDIAL (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE CROISSANCE CANADIENNE (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE CROISSANCE MONDIALE (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE DIVIDENDES AMERICAINS (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE DIVIDENDES CANADIENS (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE DIVIDENDES MONDIAUX (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE PERSPECTIVES EQUILIBREES (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE POTENTIEL AMERICAIN (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE REVENU A TAUX VARIABLE (#8827)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS SCOTIA DE REVENU CANADIEN (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE REVENU MENSUEL DIVERSIFIE (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE VALEURS CANADIENNES DE PREMIER ORDRE (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DE VALEURS US DE PREMIER ORDRE (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DES BONS DU TRESOR (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DES RESSOURCES (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DU MARCHE MONETAIRE (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA DU MARCHE MONETAIRE EN \$ US (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA EQUILIBRE EN \$ US (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA EQUILIBRE MONDIAL (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA EQUILIBRES DE DIVIDENDES (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA EUROPEEN (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA HYPOTHECAIRE DE REVENU (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL AMERICAIN (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL CANADIEN (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL INTERNATIONAL (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL NASDAQ (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL OBLIGATAIRE CANADIEN (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA POTENTIEL MONDIAL (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA PRIVILEGIE DES BONS DU TRESOR (#8827)	2020-06-30
FONDS SCOTIA REVENU AVANTAGE (#8827)	2020-06-30
FONDS SOCIETES FINANCIERES CIBC (#5089)	2020-06-30
FONDS SOUS-JACENT D' ACTIONS CANADIENNES II PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS SOUS-JACENT D' ACTIONS CANADIENNES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FONDS SPECIFIQUE D' ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS SPECIFIQUE D' ACTIONS MONDIALES NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS SPECIFIQUE D' ACTIONS MONDIALES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS STRATEGIQUE D' ACTIONS CANADIENNES MORNINGSTAR (#20482)	2020-06-30
FONDS STRATEGIQUE D' OBLIGATIONS A REVENU \$ US RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS STRATEGIQUE D' OBLIGATIONS A REVENU RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS STRATEGIQUE D' OBLIGATIONS MONDIALE DE PREMIERE QUALITE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE REVENU PENDER (#40323)	2020-06-30
FONDS TACTIQUE D' ACTIONS COUVERT INTERNATIONAL PURPOSE (#42071)	2020-06-30
FONDS TACTIQUE D' ACTIONS COUVERT PURPOSE (#42070)	2020-06-30
FONDS TACTIQUE DE REVENU MANUVIE (#6814)	2020-06-30
FONDS TENDANCE D' ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2020-06-30
FONDS UNIVERS OBLIGATAIRE PENDER (#40323)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS VALEUR AMERICAIN MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS VALEUR D'OBLIGATIONS DE SOCIETES LYSANDER-CANSO (#33222)	2020-06-30
FONDS VALEUR DE GRANDES SOCIETES AMERICAINES EPOCH (#6819)	2020-06-30
FONDS VALEUR INTERNATIONAL MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS VALEUR MONDIAL MFS SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
FONDS VDV LYSANDER (#33222)	2020-06-30
FONDS VECTEUR D'ACTION AMERICAINES DFA (#22015)	2020-06-30
FONDS VECTEUR D'ACTION CANADIENNES DFA (#22015)	2020-06-30
FONDS VECTEUR D'ACTION INTERNATIONAL DFA (#22015)	2020-06-30
FONDS VINTAGE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2020-06-30
FORTIFIED TRUST	2020-06-30
FORTUNE BAY CORP.	2020-06-30
FOUNTAIN ASSET CORP.	2020-06-30
FP NEWSPAPERS INC.	2020-06-30
GALAXY RESOURCES LIMITED	2020-06-30
GESTION ACE AVIATION INC.	2020-06-30
GETCHELL GOLD CORP.	2020-06-30
GLEN EAGLE RESOURCES INC.	2020-06-30
GOLD X MINING CORP.	2020-06-30
GRAVITAS FINANCIAL INC.	2020-06-30
GROUPE SPORTSCENE INC.	2020-05-24
GUARDIAN BALANCED FUND (#26841)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
GUARDIAN CANADIAN BOND FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN CANADIAN EQUITY FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN CANADIAN EQUITY INCOME FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN CANADIAN GROWTH EQUITY FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN CANADIAN SHORT TERM INVESTMENT FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN FIXED INCOME SELECT FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN GLOBAL DIVIDEND GROWTH FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN GLOBAL EQUITY FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN HIGH YIELD BOND FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN INTERNATIONAL EQUITY FUND (#26841)	2020-06-30
GUARDIAN U.S. EQUITY FUND (#26841)	2020-06-30
GUNGNIR RESOURCES INC.	2020-06-30
HORIZONS ACTIVE A.I. GLOBAL EQUITY ETF (#29689)	2020-06-30
HOTEL EN COPROPRIETE RESIDENCE INN BY MARRIOTT (PROJET IMMOBILIER)	2020-06-30
HPQ-SILICON RESOURCES INC.	2020-06-30
IDAHO CHAMPION GOLD MINES CANADA INC.	2020-06-30
INTEMA SOLUTIONS INC.	2020-06-30
INVENTRONICS LIMITED	2020-06-30
INVESTMENT GRADE MANAGED DURATION INCOME FUND	2020-06-30
IOU FINANCIAL INC.	2020-06-30
JAGUAR FINANCIAL CORPORATION	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
JAYDEN RESOURCES INC.	2020-06-30
JOHN DEERE CANADA FUNDING INC.	2020-08-02
JUNE 2021 INVESTMENT GRADE BOND POOL	2020-06-30
JURA ENERGY CORPORATION	2020-06-30
JUST ENERGY GROUP INC.	2020-06-30
KEMESTRIE INC.	2020-06-30
LABORATOIRES ENGAGEMENT INC.	2020-06-30
LEGEND POWER SYSTEMS INC.	2020-06-30
LONSDALE APARTMENT PROJECT	2020-06-30
LYSANDER-SLATER PREFERRED SHARE ACTIVETF	2020-06-30
MACKENZIE MASTER LIMITED PARTNERSHIP	2020-06-30
MANDAT PRIVE D'ACTIFS REELS SUN LIFE (#41040)	2020-06-30
MANDAT PRIVE DE DIVIDENDES MONDIAUX SUN LIFE (#41040)	2020-06-30
MANDAT PRIVE DE RENDEMENT TACTIQUE MONDIAL SUN LIFE (#41040)	2020-06-30
MANDAT PRIVE DE TITRES A REVENU FIXE OPPORTUNISTE SUN LIFE	2020-06-30
MANDAT PRIVE DE TITRES DE CREANCE DE BASE AVANTAGE SUN LIFE (#41040)	2020-06-30
MANGAZEYA MINING LTD.	2020-06-30
MAPLE LEAF SHORT DURATION 2019-II FLOW- THROUGH L.P. - CATEGORIE NATIONALE	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MAPLE LEAF SHORT DURATION 2019-II FLOW- THROUGH LIMITED PART. - CATEGORIE QUEBEC	2020-06-30
MAPLE LEAF SHORT DURATION 2020 FLOW THROUGH LTD. PART. CATEGORIE NATIONALE	2020-06-30
MAPLE LEAF SHORT DURATION 2020 FLOW THROUGH LTD. PART. CATEGORIE QUEBEC	2020-06-30
MAPLE LEAF 2013 OIL & GAS INCOME LIMITED PARTNERSHIP	2020-06-30
MEADOWBROOK APARTMENTS	2020-06-30
METAMATERIAL INC.	2020-06-30
METAUX HINTERLAND INC. (LES)	2020-06-30
MILLROCK RESOURCES INC.	2020-06-30
MINES INDEPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2020-06-30
MISTANGO RIVER RESOURCES INC.	2020-06-30
MOSAIC MINERALS CORP.	2020-06-30
MULVIHILL PREMIUM YIELD FUND	2020-06-30
MURCHISON MINERALS LTD.	2020-06-30
NADG NNN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2020-06-30
NEUPATH HEALTH INC.	2020-06-30
NEXT EDGE BIO-TECH PLUS FUND (#36338)	2020-06-30
NGEX MINERALS LTD.	2020-06-30
NINEPOINT 2019 FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2020-06-30
NINEPOINT 2019 SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2020-06-30
NINEPOINT 2020 FLOW THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - CATEGORIE QUEBECOISE	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
NINEPOINT 2020 FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP-CATEGORIE NATIONALE	2020-06-30
NIOCAN INC.	2020-06-30
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	2020-06-30
NORTHISLE COPPER AND GOLD INC.	2020-06-30
NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.	2020-06-30
NOVRA TECHNOLOGIES INC.	2020-06-30
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2020-06-30
ORCA GOLD INC.	2020-06-30
ORSU METALS CORPORATION	2020-06-30
PALEO RESOURCES, INC.	2020-06-30
PHARMACIELO LTD.	2020-06-30
PHARMADRUG INC.	2020-06-30
PICTON MAHONEY TACTICAL INCOME FUND (*34363)	2020-06-30
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	2020-06-30
PLAN INDIVIDUEL (#32800)	2020-06-30
PLAN REEFLEX (#32800)	2020-06-30
PLAN UNIVERSITAS (#32800)	2020-06-30
PLANET 13 HOLDINGS INC.	2020-06-30
POR. PRIV. D'ACT. DE BASE DE SOC. AMER. A GRANDE CAP.NEUTRE EN DEVIS. RBC(#3713)	2020-06-30
PORT. PRIVE D'ACT. DE VAL. DE SOC. AMER. A GRANDE CAP.NEUTRE EN DEVIS. RBC(#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE A REVENU FAVORABLE TD (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE A REVENU FIXE PRUDENT SCOTIA (#8827)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE ALPHA DIVERSIFIE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES A REVENU (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE BASE (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'ACTIONS INTERNATIONALES (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'ACTIONS DES MARCHES EMERGENTS (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES A MOYEN TERME (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE SOCIETES (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE DE RENDEMENT DIVERSIFIE (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE BMO PRIVE SPECIAL D'ACTIONS AMERICAINES (#15074)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE BMO PRIVE SPECIAL D'ACTIONS CANADIENNES (#15074)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE EDGEPOINT (#30578)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN EDGEPOINT (#30578)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE AUDACIEUSE (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE EQUILIBREE (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - EQUILIBRE (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - REVENU CONSERVATEUR (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - REVENU EQUILIBRE (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR DE RETRAITE TD (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR HORIZONS FNB A INDICE DE RENDEMENT TOTAL (#29689)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUE SOUS GESTION CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE EQUILIBRE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE EQUILIBRE SOUS GESTION CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE CROISSANCE HORIZONS FNB A INDICE DE RENDEMENT TOTAL (#29689)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE SOUS GESTION CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE SOUS GESTION EN DOLLARS AMERICAINS CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONS DIVERSIFIEES FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS ESSENTIELLES PLUS RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS ESSENTIELLES RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CAT. DE SOCIETE D'ACTION DIVERSIFIEES FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE CROIS. EQUIL. FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE REV. DIVERS. FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE REV. EQUIL. FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE AVANTAGE TD (#6819)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE SELECTION SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MORNINGSTAR (#20482)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE SELECTION SCOTIA (#8827)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE DE FNB D'ACTIONS AMERICAINES STRATEGIQUES SCOTIA (#41093)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE FNB D'ACTIONS CANADIENNES STRATEGIQUES SCOTIA (#41093)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE FNB D'ACTIONS INTERNATIONALES STRAT. SCOTIA (#41093)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE FNB DE TITRES A REVENU FIXE STRATÉGIQUES SCOTIA (#41093)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE GESTION PRIVE CROISSANCE EQUILIBREE FT (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE GESTION PRIVE CROISSANCE FT (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE GESTION PRIVE REVENU EQUILIBRE FT (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE EN DOLLARS AMERICAINS TD (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE 2020 RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE 2025 RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE 2030 RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE 2035 RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE 2040 RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE 2045 RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE 2050 RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU D'ACTIONS STRUCTURE PURPOSE (#42937)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU D'ACTIONS STRUCTURE PURPOSE II	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIE FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU ELEVE (#21034)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE AVANTAGE TD (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE SELECTION SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE SELECTION SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE(#21034)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU INNOVA SCOTIA (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT (#21034)	2020-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU SELECTION SCOTIA (#8827)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE MORNINGSTAR (#20482)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE A REVENU MENSUEL SOUS GESTION CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE APOGEE (#14334)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE AVANTAGE TD (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE RETRAITE TD (#6819)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE REVENU FRANKLIN QUOTENTIEL (#9072)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE HORIZONS FNB A INDICE DE RENDEMENT TOTAL (#29689)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MANUVIE (#9814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MONDIAL SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MORNINGSTAR (#20482)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SOUS GESTION CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SOUS GESTION EN DOLLARS AMERICAINS CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP ACTIONS AMERICAINES (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP ACTIONS CANADIENNES (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP ACTIONS CANADIENNES DIVIDENDE (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP ACTIONS GLOBALES (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP ACTIONS PAYS EMERGENTS (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP EQUILIBRE (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP EQUILIBRE CROISSANCE (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP EQUILIBRE REVENU (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP GESTION DES LIQUIDITES (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP OBLIGATIONS CANADIENNES (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FDP REVENU FIXE MONDIAL (#5296)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FERIQUE AUDACIEUX (#197)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE FERIQUE CONSERVATEUR (#197)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FERIQUE CROISSANCE (#197)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FERIQUE EQUILIBRE (#197)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FERIQUE PONDERE (#197)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE TACTIQUE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB D'ACTIONS TACTIQUE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB DE BASE FRANKLIN (#42321)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB DE CROISSANCE FRANKLIN (#42321)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE FNB DE REVENU PRUDENT FRANKLIN (#42321)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE TACTIQUE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB GERE TD - CROISSANCE AUDACIEUSE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB GERE TD - CROISSANCE BOURSIERE MAXIMALE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB GERE TD - CROISSANCE EQUILIBREE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB GERE TD - REVENU (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB GERE TD - REVENU ET CROISSANCE MODEREE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB PRUDENT TACTIQUE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE FNB TITRES A REVENU FIXE TACTIQUE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - CROISSANCE AUDACIEUSE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - CROISSANCE BOURSIERE MAXIMALE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - CROISSANCE EQUILIBRE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - REVENU (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - REVENU ET CROISSANCE MODEREE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE FONDS EXPERT TD - CROISSANCE AUDACIEUSE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE FONDS EXPERT TD - CROISSANCE EQUILIBREE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE FONDS EXPERT TD - REVENU ET CROISSANCE MODEREE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - CROISSANCE AUDACIEUSE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - CROISSANCE BOURSIERE MAXIMALE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - CROISSANCE EQUILIBRE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - REVENU (#39646)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE GERE TD - REVENU ET CROISSANCE MODEREE (#39646)	2020-06-30
PORTEFEUILLE GLOBAL D'ACTIONS DFA (#22015)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MODERE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MODERE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MODERE MORNINGSTAR (#20482)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MODERE SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL A GESTION DE LA VOLATILITE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL CROISSANCE RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL D'ACTIONS DFA (#22015)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL DE FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE EDGEPOINT (#30578)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL DE TITRES A REVENU FIXE DFA (#22015)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL EDGEPOINT (#30578)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE MONDIAL EQUILIBRE RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL PRUDENCE ELEVEE RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL PRUDENCE RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL TOUTES ACTIONS RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL 40AC-60RF DFA (#22015)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL 50AC-50RF DFA (#22015)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL 60AC-40RF DFA (#22015)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL 70AC-30RF DFA (#22015)	2020-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL 80AC-20RF DFA (#22015)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PASSIF EQUILIBRE CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PASSIF EQUILIBRE DE CROISSANCE CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PASSIF PRUDENT CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS DE BASE DE SOC. AMERIC. A GRANDE CAP. RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS DE VALEUR DE SOC. AMER. À GRANDE CAP. RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO RBC (#3713)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS OUTRE-MER RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS DE SOCIETES CANADIENNES RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE DIVIDENDES CANADIENS RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU A COURT TERME RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAP. RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES CANADIENNES A MOYENNE CAP. RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE FONDAMENTAL D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENCE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENCE D'OBLIGATIONS RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENCE ELEVEE SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENCE SELECT RBC (#3713)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENT GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENT MORNINGSTAR (#20482)	2020-06-30
PORTEFEUILLE REVENU ELEVE GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE REVENU GRANITE SUN LIFE (#31470)	2020-06-30
PORTEFEUILLE REVENU PLUS SOUS GESTION CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE REVENU SOUS GESTION CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE REVENU SOUS GESTION EN DOLLARS AMERICAINS CIBC (#5089)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA ACTIONS - EVOLUTION (#8827)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA ACTIONS - PRUDENT (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA ACTIONS - VERSEMENT (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA MODERE - EVOLUTION (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA MODERE - PROTECTION (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA MODERE - VERSEMENT (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA PROGRESSIF - EVOLUTION (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA PROGRESSIF - PROTECTION (#8827)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA PROGRESSIF - VERSEMENT (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA PRUDENT - EVOLUTION (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA PRUDENT - PROTECTION (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA ARIA PRUDENT - VERSEMENT (#8827)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SECTORWISE CONSERVATEUR (#36145)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SECTORWISE CROISSANCE (#36145)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SECTORWISE EQUILIBRE (#36145)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SECURITAIRE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE SECURITAIRE SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2020-06-30
PORTEFEUILLE TANGERINE - CROISSANCE D' ACTIONS (#28594)	2020-06-30
PORTEFEUILLE TANGERINE - CROISSANCE EQUILIBREE (#28594)	2020-06-30
PORTEFEUILLE TANGERINE - EQUILIBRE (#28594)	2020-06-30
PORTEFEUILLE TANGERINE - REVENU EQUILIBRE (#28594)	2020-06-30
PORTEFEUILLE TANGERINE DIVIDENDES (#28594)	2020-06-30
PROBE METALS INC.	2020-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2020-06-30
RESSOURCES ALTAI INC.	2020-06-30
RESSOURCES AUXICO CANADA INC.	2020-06-30
RESSOURCES CERRO DE PASCO INC.	2020-06-30
RESSOURCES DELTA LIMITEE	2020-06-30
RESSOURCES KOMET INC. (LES)	2020-06-30
RESSOURCES NIPPON DRAGON INC.	2020-06-30
REX OPPORTUNITY CORP.	2020-06-30
RUSORO MINING LTD.	2020-06-30
S SPLIT CORP.	2020-06-30
SLANG WORLDWIDE INC.	2020-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE CENTRE DES RECOLLETS-FOUCHER	2020-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2019	2020-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2020	2020-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE RIVER PARK ESTATES	2020-06-30
SOLUTION DE CROISSANCE INTELLI CIBC (#42156)	2020-06-30
SOLUTION DE RENDEMENT EVOLUE PLUS (#3713)	2020-06-30
SOLUTION DE RENDEMENT EVOLUE RBC (#3713)	2020-06-30
SOLUTION DE RENDEMENT RBC (#3713)	2020-06-30
SOLUTION DE REVENU DE RETRAITE RBC (#3713)	2020-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SOLUTION DE REVENU INTELLI CIBC (#42156)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
SOLUTION EQUILIBREE DE CROISSANCE INTELLI CIBC (#42156)	2020-06-30
SOLUTION EQUILIBREE DE REVENU INTELLI CIBC (#42156)	2020-06-30
SOLUTION EQUILIBREE INTELLI CIBC(#42156)	2020-06-30
SOLUTIONS GLOBALES MOBI724 INC.	2020-06-30
SPACKMAN EQUITIES GROUP INC.	2020-06-30
SPX FLOW, INC.	2020-06-27
SRAI CAPITAL CORP. (*23229)	2020-06-30
SRG MINING INC.	2020-06-30
ST-BERNARD (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2020-06-30
STAKEHOLDER GOLD CORP.	2020-06-30
STRIA LITHIUM INC.	2020-06-30
SUNSHINE BIOPHARMA, INC.	2020-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) DEBENTURE FUND (*26113) (*26114)	2020-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUST (*26112) (*26114)	2020-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) MORTGAGE FUND (*28233)	2020-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST (*28232)	2020-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP (*23228)	2020-06-30
SYNDICAT VILLA COTE VERTU (LE)	2020-06-30
TECHNOLOGIES PEAK POSITIONING INC. (LES)	2020-06-30
TINTINA MINES LIMITED	2020-06-30
TOP 10 CANADIAN FINANCIAL TRUST	2020-06-30
TOP 10 SPLIT TRUST	2020-06-30
TOP 20 U.S. DIVIDEND TRUST	2020-06-30
TVI PACIFIC INC.	2020-06-30
U.S. BANKS INCOME & GROWTH FUND	2020-06-30
UNIGOLD INC.	2020-06-30
VANGUARD CANADIAN AGGREGATE BOND INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD CANADIAN CORPORATE BOND INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD CANADIAN GOVERNMENT BOND INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD CANADIAN LONG-TERM BOND INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD CANADIAN SHORT-TERM BOND INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD CANADIAN SHORT-TERM CORPORATE BOND INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD CANADIAN SHORT-TERM GOVERNMENT BOND INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE CANADA ALL CAP INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE CANADA INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE CANADIAN CAPPED REIT INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE CANADIAN HIGH DIVIDEND YIELD INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
VANGUARD FTSE DEVELOPED ALL CAP EX NORTH AMERICA INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE DEVELOPED ALL CAP EX NORTH AMERICA INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE DEVELOPED ALL CAP EX U.S. INDEX ETF (#33031)	2020-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
VANGUARD FTSE DEVELOPED ALL CAP EX U.S. INDEX ETF(CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE DEVELOPED ASIA PACIFIC ALL CAP INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE DEVELOPED ASIA PACIFIC ALL CAP INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE DEVELOPED EUROPE ALL CAP INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE DEVELOPED EUROPE ALL CAP INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE DEVELOPED EX NORTH AMERICA HIGH DIVIDEND YIELD INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE EMERGING MARKETS ALL CAP INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD FTSE GLOBAL ALL CAP EX CANADA INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD GLOBAL AGGREGATE BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED)	2020-06-30
VANGUARD GLOBAL EX-U.S. AGGREGATE BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD S&P 500 INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD S&P 500 INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD U.S. AGGREGATE BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD U.S. DIVIDEND APPRECIATION INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VANGUARD U.S. DIVIDEND APPRECIATION INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD U.S. TOTAL MARKET INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#33031)	2020-06-30
VANGUARD U.S. TOTAL MARKET INDEX ETF (#33031)	2020-06-30
VERSUS SYSTEMS INC.	2020-06-30
VICTORY NICKEL INC.	2020-06-30
VIVERE COMMUNITIES INC.	2020-06-30
VOICE MOBILITY INTERNATIONAL, INC.	2020-06-30
WORLD FINANCIAL SPLIT CORP.	2020-06-30
WOW UNLIMITED MEDIA INC.	2020-06-30
ZTR ACQUISITION CORP.	2020-06-30
9162-8248 QUEBEC INC.	2020-06-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
CANADA HOUSE WELLNESS GROUP INC.	2020-04-30
CHATEAU JANEVILLE APARTMENT PROJECT	2020-04-30
CYMAT TECHNOLOGIES LTD.	2020-04-30
FANCAMP EXPLORATION LTD	2020-04-30
PRODUCTIONS TV BWS INC.(LES)	2020-04-30

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
CANADA HOUSE WELLNESS GROUP INC.	2020-04-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CHATEAU JANEVILLE APARTMENT PROJECT	2020-04-30
CYMAT TECHNOLOGIES LTD.	2020-04-30
FANCAMP EXPLORATION LTD	2020-04-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
AIRIQ INC.	
CINEPLEX INC.	
DIAGNOS INC.	
ELIXXER LTD.	
NEW PACIFIC METALS CORP	
PINETREE CAPITAL LTD.	
PYROGENESE CANADA INC.	
RESSOURCES SPHINX LTEE	

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujéti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujéti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujéti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujéti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujéti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujéti ou d'une filiale de l'émetteur assujéti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Emetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
01 Communique Laboratory Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cheung, Andrew	4	O	2020-09-01	D	51 - Exercice d'options	525 000	0.0500	ON
Loo, Gee Gee	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.0500	ON
Train, William, Archibald	4	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	400 000	0.0500	ON
<i>Options</i>								
Cheung, Andrew	4	O	2020-09-01	D	51 - Exercice d'options	(525 000)	0.0500	ON
Loo, Gee Gee	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.0500	ON
Train, William, Archibald	4	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(400 000)	0.0500	ON
5N Plus Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
5N Plus Inc.	1	O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	2.0070	QC
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	2.0160	QC
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	1.9518	QC
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	1.9086	QC
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	1.9062	QC
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		QC
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		QC
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		QC
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		QC
A&W Revenue Royalties Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Mindell, David Allen	4	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	28.1800	BC
The Cedarhurst Foundation	PI	O	2020-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155	28.1800	BC
A.I.S. Resources Limited								
<i>Options</i>								
Balme, Anthony David Nettleton	4	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	150 000		BC
Element, Martyn	4	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		BC
Smith, Kiriaki	5	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	175 000		BC
		M	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	150 000		BC
Thomas, Phillip	5	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	350 000		BC
Absolute Software Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ramsden, Leigh Palmer	5	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.4900	BC
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	15.4900	BC
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.5600	BC
		O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	337	7.4000	BC
		O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	1 800	7.4600	BC
		O	2020-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 000		BC
		O	2020-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	75		BC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(337)	15.5500	BC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	15.5500	BC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.5900	BC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75)	15.5900	BC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.9750	BC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	16.0000	BC
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
Ramsden, Leigh Palmer	5	O	2020-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		BC
		O	2020-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75)		BC
<i>Options</i>								
Grace, Mark	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	15.5000	BC
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(4 750)	15.5000	BC
Ramsden, Leigh Palmer	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(337)	7.4000	BC
		O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(1 800)	7.4600	BC
Advantage Oil & Gas Ltd.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Angevine, Jill Terilee	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400		AB
Balog, Stephen	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400		AB
Clague, Donald M.	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400		AB
Fagerheim, Grant Bradley	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 200		AB
Haggis, Paul	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 640		AB
McIntosh, Ronald A	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 648		AB
Aimia Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aimia Inc.	1	O	2020-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	3.1550	QC
		O	2020-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		QC
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	56 600	3.1354	QC
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(56 600)		QC
		O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	58 000	3.1391	QC
		O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(58 000)		QC
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	86 745	3.1557	QC
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(86 745)		QC
		O	2020-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	46 600	3.1869	QC
		O	2020-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(46 600)		QC
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	3.2163	QC
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(16 700)		QC
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	3.2491	QC
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		QC
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.2500	QC
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		QC
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	3.2490	QC
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		QC
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.2500	QC
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		QC
Air Canada								
<i>Deferred Share Units (Management Plan)</i>								
Steer, Richard A.	5	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 341	17.2800	QC
<i>Share Units (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Luelo, Catherine	5	O	2020-08-15	D	59 - Exercice au comptant	(4 829)	16.7300	QC
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Parsons, Scott Russell Gordon	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Parsons, Scott Russell Gordon	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Alcanna Inc. (formerly Liquor Stores N.A. Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burns, James Franklin Charles	4							
J.F.C. Burns Investment Corporation	PI	O	2020-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.5000	AB
Madan, Robbie	5	O	2019-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.4800	AB
Algonquin Power & Utilities Corp.								
<i>Options</i>								
Banskota, Arun	5	O	2020-08-24	D	50 - Attribution d'options	51 615	18.2400	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Banskota, Arun	5	O	2020-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 991	17.6305	ON
Altus Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Turrin, Liana	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	3 000	19.2900	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	52.1420	ON
<i>Options</i>								
Turrin, Liana	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	19.2900	ON
American Hotel Income Properties REIT LP								

Emetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
Parts								
O'Neill, John Christopher	5	O	2020-08-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 367		BC
<i>Restricted Stock</i>								
O'Neill, John Christopher	5	O	2020-08-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 367)		BC
Andlauer Healthcare Group Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Ambrose, Ronalee Hope	4	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	40.7620	ON
James Veitch (in trust for Garrison Veitch)	PI	O	2019-12-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		40.7620	ON
		O	2020-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250		ON
James Veitch (in trust for Makena Veitch)	PI	O	2019-12-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	40.7620	ON
Aphria Inc. (formerly, Black Sparrow Capital Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mastronardi, Benjamin 2492309 Ontario Ltd.	7 PI	O	2020-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(496 690)	6.0400	ON
Mastronardi, Chris 2492309 Ontario Ltd.	7 PI	O	2020-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(496 690)	6.0400	ON
Appili Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
The K2 Principal Fund L.P.	3	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 500	0.8526	NS
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.7694	NS
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	13 570		BC
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 570)	19.0000	BC
<i>Options</i>								
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(13 570)		BC
Artemis Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Campbell, Nicholas James	8	O	2020-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.9400	BC
		O	2020-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	5.4500	BC
		M	2020-09-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	5.4500	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Campbell, Nicholas James	8	O	2020-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Armstrong, William Paul	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.1900	BC
Atkinson, Robert George	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.1900	BC
Batalha, Christopher Ross	5	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	525 000	5.1900	BC
Beedie, Ryan K	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	150 000		BC
Black, W. David	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.1900	BC
Campbell, Nicholas James	8	O	2020-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	175 000	5.1900	BC
Dean, Steven	4, 5	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	1 050 000	5.1900	BC
Automotive Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
TWC Enterprises Limited	3	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	9.8000	ON
Banque de Montréal								
<i>Deferred Share Units</i>								
Babiak, Jan	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	319	83.5600	QC
Brochu, Sophie	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	356	83.5600	QC
Broderick, Craig Wyeth	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	58	83.5600	QC
Cope, George	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	4	83.5600	QC
		O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	606	83.5600	QC
Edwards, Christine A.	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	38	83.5600	QC
		O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	473	83.5600	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Eichenbaum, Martin Stewart	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	188	83.5600	QC
Farmer, Ron	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	937	83.5600	QC
Harquail, David	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	63	83.5600	QC
Huber, Linda Susan	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	82	83.5600	QC
Mitchelmore, Lorraine	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	189	83.5600	QC
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	4	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	302	83.5600	QC
<i>Performance Share Units</i>								
Barclay, Daniel	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	610	83.5600	QC
Casper, David Robert	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	953	83.5600	QC
Cronin, Patrick	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	1 225	83.5600	QC
Flynn, Thomas Earl	7	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	645	83.5600	QC
Fowler, Cameron McAskile	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	890	83.5600	QC
Johannson, Erminia	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	356	83.5600	QC
Malone, Mona Elizabeth	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	71	83.5600	QC
Rotenberg, Joanna Michelle	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	638	83.5600	QC
Tennyson, Steven Lloyd	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	184	83.5600	QC
White, William Darryl	7, 5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	1 725	83.5600	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Barclay, Daniel	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	672	83.5600	QC
Fish, Simon Adrian	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	315	83.5600	QC
Johannson, Erminia	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	58	83.5600	QC
Malone, Mona Elizabeth	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	107	83.5600	QC
Tennyson, Steven Lloyd	5	O	2020-08-26	D	35 - Dividende en actions	268	83.5600	QC
Banque Nationale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Durocher, Jonathan	7	O	2020-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	5 000	42.1700	QC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	71.2656	QC
Thériault, Martin	2	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	1 600	34.3400	QC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	71.4799	QC
<i>Options</i>								
Durocher, Jonathan	7	O	2020-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2020-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	42.1700	QC
Thériault, Martin	2	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	34.3400	QC
Banque Royale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Devine, Cynthia	4	O	2020-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Devine & Associates	PI	O	2020-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Battle North Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sun Valley Gold LLC	3							
Client Accounts	PI	O	2020-08-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 243 250	1.8500	ON
Bausch Health Companies Inc. (formerly, Valeant Pharmaceuticals International, Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Spurr, Robert Allen	5	O	2020-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 730	17.0000USD	QC
		O	2020-08-28	D	97 - Autre	(1 278)	17.0000USD	QC
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>								
Ackermann, Christina	5	O	2020-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 171		QC
Spurr, Robert Allen	5	O	2020-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 730)		QC
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carlsen, Christopher Andrew	5							
Scotia McLeod - Cash Account	PI	O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49 884)		AB
Scotia McLeod - Cash Account - Joint	PI	O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(79 705)		AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Scotia McLeod - Margin Account - Joint	PI	O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 300)		AB
Scotia McLeod - RRSP Account	PI	O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 600)		AB
Scotia McLeod - TFS Account	PI	O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 728)		AB
Wellington-Altus - Joint Margin	PI	O	2013-07-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	79 705		AB
		O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 300		AB
Wellington-Altus - Margin	PI	O	2013-07-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	49 884		AB
Wellington-Altus - RRSP	PI	O	2013-07-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	8 600		AB
Wellington-Altus - TFSA	PI	O	2013-07-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 728		AB
Actions privilégiées Series A Preferred Shares								
Carlsen, Christopher Andrew								
GMP Securities - Joint Account	PI	O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 000)		AB
Scotia McLeod - TFS Account	PI	O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(300)		AB
Wellington-Altus - Joint Margin	PI	O	2013-07-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 800		AB
Wellington-Altus - TFSA	PI	O	2013-07-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	300		AB
		O	2020-07-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	200		AB
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)								
Deferred Share Units								
Alsop, Laurie Frances Smaldone	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 927		ON
Daniels, Michael Alan	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 926		ON
Dattels, Timothy	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 926		ON
Disbrow, Lisa S.	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 926		ON
Lynch, Richard John	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 927		ON
Stymiest, Barbara Gayle	4, 5	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 845		ON
Watsa, V. Prem	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 662		ON
Wouters, Wayne Gordon	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 926		ON
Bombardier Inc.								
Options								
Caza, François	5	O	2020-08-27	D	52 - Expiration d'options	(31 592)		QC
Ryan, Michael	5	O	2020-08-27	D	52 - Expiration d'options	(31 592)		QC
Bonterra Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Fink, George Frederick	4, 5, 3	O	2020-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.4950	AB
Brookfield Asset Management Inc.								
Actions ordinaires Class A Limited Voting								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2020-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.3008USD	ON
		O	2020-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.6940USD	ON
		O	2020-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.6331USD	ON
		O	2020-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.2416USD	ON
		O	2020-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.4742USD	ON
		O	2020-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.2059USD	ON
		O	2020-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.2656USD	ON
		O	2020-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	34.8223USD	ON
		O	2020-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2020-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	34.5684USD	ON
		O	2020-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	34.5475USD	ON
		O	2020-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	34.2536USD	ON
		O	2020-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	34.8291USD	ON
		O	2020-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	34.6315USD	ON
		O	2020-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	34.1985USD	ON
		O	2020-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.5471USD	ON
		O	2020-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.5761USD	ON
		O	2020-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.8336USD	ON
		O	2020-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.8107USD	ON
		O	2020-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.1654USD	ON
		O	2020-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.1654USD	ON
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	31.8188USD	ON
		O	2020-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.1193USD	ON
		O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.4142USD	ON
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.4398USD	ON
		O	2020-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.3431	ON
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	32.5728USD	ON
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.8524USD	ON
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	34.3166USD	ON
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
		O	2020-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	33.2790USD	ON
		O	2020-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		ON
Brookfield Renewable Partners L.P.								
<i>Unit Appreciation Rights of BPUSHA</i>								
Pollack, Jacob Anthony	7	O	2020-08-25	D	59 - Exercice au comptant	(1 750)	47.3000USD	ON
C3 Metals Inc. (formerly Carube Copper Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Manini, Anthony	4							
AJM INVESTCO PTY LTD	PI	O	2020-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 613 657	0.0550	ON
CAE Inc.								
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>								
Gelston, Daniel	5	O	2020-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-24	D	50 - Attribution d'options	105 200	20.2400	QC
<i>Performance Share Units (PSU)</i>								
Gelston, Daniel	5	O	2020-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 490	20.2400	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2020-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 490	20.2400	QC
<i>Restricted Share Units-time vested</i>								
Gelston, Daniel								
	5	O	2020-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 490	20.2400	QC
Calfrac Well Services Ltd.								
<i>Options 2004 Stock Option Plan</i>								
Milgate, Gordon Troy								
	5	O	2020-08-18	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	7.8900	AB
Calian Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vickers, Richard Allan								
	4	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	36.4900	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	63.0000	ON
<i>Options</i>								
Vickers, Richard Allan								
	4	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	36.4900	ON
Canaccord Genuity Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Esfandi, David								
	7							
	PI	O	2020-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	7.6900	BC
	PI	O	2020-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(73 500)	7.7100	BC
Freeman, Marcus Geoffrey John								
	7							
	PI	O	2020-06-03	I	57 - Exercice de droits de souscription	339 928	339928.0000	BC
		M	2020-08-06	I	57 - Exercice de droits de souscription	339 928		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Freeman, Marcus Geoffrey John								
	7	O	2020-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(339 928)		BC
		M	2020-08-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(339 928)		BC
Canadian Western Bank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jones, Darrell Robert								
	5	O	2020-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.4780	AB
Canso Credit Income Fund								
<i>Parts Class A Units</i>								
Canso Investment Counsel Ltd.								
	7							
	PI	O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.9300	ON
Canso Partners Fund								
Canuc Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James								
	4	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	ON
Cardinal Energy Ltd.								
<i>Débetures 5.50</i>								
Ratushny, M. Scott								
	4, 5							
	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 12.00	860.0000	AB
		O	2020-08-04	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 15.00)		AB
<i>Débetures 8.00</i>								
Ratushny, M. Scott								
	4, 5	O	2020-08-31	D	99 - Correction d'information	(\$ 75.00)		AB
	PI	O	2013-12-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-08-04	I	36 - Conversion ou échange	\$ 15.00		AB
		O	2020-08-31	I	99 - Correction d'information	\$ 75.00		AB
Cervus Equipment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cervus Equipment Corporation								
	1	O	2020-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.0761	AB
		M	2020-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	216	7.0761	AB
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(65 196)		AB
		O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	7.2100	AB
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 816	7.2500	AB
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 816	7.3280	AB
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.4244	AB
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 816	7.4210	AB
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(69 264)		AB
		O	2020-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 816	8.6510	AB

Emetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2020-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	21 600	8.7000	AB
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	416	8.8324	AB
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.8000	AB
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.6400	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 316	8.5403	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(23 932)		AB
CES Energy Solutions Corp.								
<i>Billets Senior Unsecured Notes due 2024</i>								
CES Energy Solutions Corp.	1	O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 1 000.00	93.7500	AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 000.00)	93.7500	AB
CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Evans, Richard B.	4	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	1 629	15.9600	QC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 629)	93.3096	QC
<i>Options</i>								
Evans, Richard B.	4	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(1 629)	15.9600	QC
Champion Iron Limited								
<i>Actions ordinaires Ordinary Shares (as per Australian securities law)</i>								
Grondin, Louise	4	O	2020-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Grondin, Louise	4	O	2020-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Grondin, Louise	4	O	2020-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Chesswood Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marr, Ryan	5							
Waypoint Investment Partners	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 800	6.0017	ON
Waypoint Investment Partners - Client Accounts	PI	O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 300	6.0017	ON
Souverain, Gary	7	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.5400USD	ON
Choice Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Wasti, Rashid	7	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	12.6426	ON
		O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	12.6000	ON
CI Financial Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacAlpine, Kurt	4, 5	O	2020-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	70 552	18.9500	ON
		O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 141)	18.9500	ON
<i>Restricted Share Unit</i>								
MacAlpine, Kurt	4, 5	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 841		ON
		O	2020-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(70 552)	18.9500	ON
Cineplex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Yaffe, Phyllis	4	O	2020-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	9.0500	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	9.3800	ON
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	9.8400	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Banks, Jordan	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311		ON
Bruce, Robert W.	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311		ON
Dea, Joan	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311		ON
Fukakusa, Janice Rose	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 573		ON
Greenberg, Ian	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311		ON
Hayes, Donna Marie	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311		ON
Marwah, Sarabjit	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311		ON
Mohamed, Nadir	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 507		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Yaffe, Phyllis	4	O	2020-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 293		ON
Clarke Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clarke Inc.	1	O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.4900	NS
		O	2020-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.5000	NS
		O	2020-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.5000	NS
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.5000	NS
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	23 935	5.5100	NS
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.3300	NS
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.4960	NS
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	16 575	5.5000	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(46 110)		NS
<i>Débetures convertibles Series B 6.25 Feb 28, 2023 (CKI.DB)</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 35 000.00	92.7500	NS
Clarke Inc.	1	O	2020-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 9 000.00	0.9200	NS
		O	2020-08-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 10 000.00	0.9200	NS
		M	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	0.9200	NS
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 9 000.00	0.9200	NS
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	0.9300	NS
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 3 000.00	0.9300	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 41 000.00)		NS
Luborsky, Brian Alan	4							
Karen Luborsky	PI	O	2020-08-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000.00	92.5000	NS
Saundra Liptrap	PI	O	2020-08-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 000.00	92.5000	NS
Clean Air Metals Inc. (formerly, Regency Gold Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drost, Abraham Peter	4, 5	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2800	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2750	ON
Gallagher, James Elvin	4	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	285 500	0.2700	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2750	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 500	0.2800	ON
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Wolf, Andrea	5	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11	82.5000	ON
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators								
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>								
Daniel, Kevin	7	O	2020-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	ON
Hanna, Paul	7	O	2020-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	ON
Copper North Mining Corp.								
<i>Options</i>								
Macdonald, Robert William John	4	O	2020-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-21	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0550	BC
McInnis, Dwayne Peter	4	O	2020-01-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-21	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0550	BC
Moriarty, Rebecca	5	O	2020-08-21	D	50 - Attribution d'options	282 000	0.0550	BC
CORPORATION AURIFÈRE ORIGIN (anciennement Corporation d'Investissements OneCap)								
<i>Options</i>								
Atin, Aaron	5	O	2020-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-26	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2900	QC
moore, geoffrey scott	4	O	2020-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-26	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.2900	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Corporation Fiera Capital								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Fiera Capital Corporation (formerly Fiera Sceptre Inc.)	1	O	2020-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 700	10.7000	QC
		O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	11.0200	QC
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	26 400		QC
Corporation Parkland								
<i>Restricted Common Shares</i>								
Smart, Darren Robert	5	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 956	38.8933	AB
Crew Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Taylor, James A	5	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.4100	AB
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4100	AB
Crown Capital Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crown Capital Partners Inc.	1	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	4.3146	AB
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		AB
Cymbria Corporation								
<i>Actions sans droit de vote Class J Shares</i>								
MacDonald, Geoff	6, 5							
Blooming Point Holdings Inc.	PI	O	2020-08-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 821	49.6700	ON
Denison Mines Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McDonald, Gabriel Ernst	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.5500	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 000)		ON
Schoonderwoerd, Michael James	5	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 500)	0.6900	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(364)	0.6800	ON
<i>Options</i>								
McDonald, Gabriel Ernst	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.5500	ON
Docebo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Artuffo, Alessio	5	O	2020-08-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(90 000)	50.0000	ON
Chapnik, Jason	4							
Intercap Equity Inc.	PI	O	2020-08-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(60 000)	50.0000	ON
Intercap Financial Inc.	PI	O	2020-08-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(740 126)	50.0000	ON
Erba, Claudio	4, 5	O	2020-08-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(36 507)	50.0000	ON
Gresilent Holding Srl	PI	O	2020-08-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(73 367)	50.0000	ON
Intercap Equity Inc.	3	O	2020-08-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(60 000)	50.0000	ON
Spooner, Steven Edward	4	O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	48.5209	ON
Dundee Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Sinclair, Alistair Murray	4							
Earlston Investments Corp.	PI	O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 600	1.4573	ON
		O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.4788	ON
		O	2020-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 600	1.5000	ON
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 700)	6.9800USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 500)	6.9800USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 800)	6.9800USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	6.9800USD	ON
Earth Alive Clean Technologies Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Beausoleil, Frederic	5	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0250	QC
ECN Capital Corp.								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre		opé-	de	prise	Description	ou valeur	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
<i>Restricted Share Units</i> Hudson, Steven Kenneth	4, 5	O	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(199 949)	3.5009	ON
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								
<i>Restricted Share Units</i> McGillivray, Jacqueline Angela Thomson	5	O	2020-08-27	D	59 - Exercice au comptant	(2 453)	11.0263	ON
Emera Incorporated								
<i>Actions ordinaires</i> Greer, Sandra	7							
LOFI Investments Inc.	PI	O	2020-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	470	53.0000	NS
		O	2020-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	940	52.3500	NS
Endeavour Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i> Handley, Geoffrey Arthur	4	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	30 000	4.3000	BC
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	29 500	4.3200	BC
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	31 500	3.8000	BC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 000)	5.3701	BC
West, Christine Deborah	5	O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	63 000	3.8000	BC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 500)	5.4700	BC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 500)	5.4800	BC
<i>Options</i> Handley, Geoffrey Arthur	4	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	4.3000	BC
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(29 500)	4.3200	BC
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(31 500)	3.8000	BC
West, Christine Deborah	5	O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	(63 000)	3.8000	BC
Enerflex Ltd.								
<i>Droits Performance Share Units</i> Jack, Andrew	5	O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 264)		AB
<i>Options</i> Jack, Andrew	5	O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(88 469)		AB
Energy Fuels Inc.								
<i>Actions ordinaires</i> Bakken, Scott	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nazarenus, Dee Ann	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Stock Units</i> Bakken, Scott	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nazarenus, Dee Ann	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i> Bakken, Scott	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nazarenus, Dee Ann	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
EQ Inc.								
<i>Restricted Share Unit</i> Strolz, Joseph	5	O	2020-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-25	D	97 - Autre	125 000		ON
Equinox Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i> Breen, Timothy Graham	4	O	2019-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 000	16.4000	BC
Koval, Marshall	4	O	2020-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 934	16.4000	BC
<i>Droits Restricted Share Units - Time Based</i> Breen, Timothy Graham	4	O	2020-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)	16.4000	BC
Koval, Marshall	4	O	2020-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 934)	16.4000	BC
Erdene Resource Development Corporation								
<i>Options</i> Akerley, Peter	4, 5	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.4900	NS
Biolik, Anna	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4900	NS
Byrne, John Philip	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4900	NS

Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
Croft, Thomas Layton	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4900	NS
Jenkins, Robert	5	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.4900	NS
MacDonald, Kenneth	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4900	NS
McRae, Cameron	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4900	NS
Mosher, David Vaughn	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4900	NS
Widdup, Hedley James	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4900	NS
Exploration Dios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Girard, Marie-José	4, 5	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1200	QC
Exro Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Boddy, Christina Lynn	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	15 000		BC
FAX Capital Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
FAX Capital Corp.	1	O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.2000	ON
		O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.3000	ON
		O	2020-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.3000	ON
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.3000	ON
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
Fiducie Immeuble Firm Capital								
<i>Parts</i>								
Firm Capital Property Trust	1	O	2020-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	4.9600	ON
		O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	5.0600	ON
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	5.0300	ON
		O	2020-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	5.1000	ON
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	5.1000	ON
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	66 200	5.1600	ON
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	5.3900	ON
		O	2020-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	48 600	5.6500	ON
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 100	5.6900	ON
		O	2020-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.6000	ON
		O	2020-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	5.6000	ON
		O	2020-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	5.6000	ON
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	5.6000	ON
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	5.6000	ON
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	5.6000	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(239 200)	5.4000	ON
Firm Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Débetures convertibles 4.75</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2019-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 100 000.00)	100.0000	ON
<i>Débetures convertibles 5.20 (FC.DB.G)</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 920.00	96.0000	ON
<i>Débetures convertibles 5.30 (FC.DB.H)</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	M	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 920.00	96.0000	ON
		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Débetures convertibles 5.40 (FC.DB.B)</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2019-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 200 000.00)	100.0000	ON
<i>Débetures convertibles 5.40 (FC.DB.I)</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 535 808.00	95.9880	ON
		M	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 358.00	95.9880	ON
<i>Débetures convertibles 5.50 (FC.DB.J)</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 800.00	95.0000	ON
First Capital Real Estate Investment Trust								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Parts de fiducie</i>								
Douglas, Paul Campbell	4							
Dark Water Investments Inc.	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	14.1400	ON
Harnick, Alison Gail	5	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.9700	ON
Segal, Dori	4	O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	14.2900	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	14.0800	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.1300	ON
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	13.9800	ON
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anthony, Todd Olson	5	O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	15.7800	BC
		O	2020-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	14.7500	BC
		O	2020-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	14.6500	BC
FIRSTSERVICE CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hennick, Jay Steward	4, 6, 5,							
FSV Shares LP	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(194 858)	163.2370	ON
Flow Capital Corp. (formerly LOGiQ Asset Management Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zych, Michael Louis	4	O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2600	ON
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.1125	AB
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.0700	AB
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.1500	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.1450	AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1035	AB
Fonds de placement immobilier Cominar								
<i>Parts de fiducie</i>								
Dufour, Brigitte	5	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.2000	QC
REER	PI	O	2019-10-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	7.2000	QC
George, Zachary R.	4							
Iris Fund II	PI	O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 474	7.0754	QC
		O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	7.1471	QC
		O	2020-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91 284	7.1665	QC
Iris Fund III L.P.	PI	O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 342	7.0924	QC
Iris Fund IV	PI	O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 184	7.1047	QC
Fonds de Placement Immobilier H&R								
<i>Parts</i>								
Froom, Larry	5							
Natalie Froom	PI	O	2020-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.1000	ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE								
RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management	3							
Managed Accounts	PI	O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 628	16.6600	ON
		O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 633)	16.6600	ON
		O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	405	16.6600	ON
		O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(406)	16.6600	ON
		O	2020-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 417	16.6587	ON
		O	2020-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(127)	16.6600	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
<i>Parts de fiducie</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.4980	AB
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	13.7393	AB
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.9110	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.8846	AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	13.9067	AB
FPI Granite Inc.								
<i>Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2020-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 804	77.5500	ON
		M	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 804	77.5500	ON
Neto, Teresa	5	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 207	77.5500	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 795)	77.5500	ON
Neto, Teresa	5	O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 600)	77.5500	ON
Freshii Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Hughes, Paul Robert	5	O	2020-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 772)		ON
Gabriel Resources Ltd.								
<i>Options</i>								
Segsworth, Walter Thomas	4	O	2020-08-26	D	50 - Attribution d'options	21 522	0.4600	BC
Galaxy Digital Holdings Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Novogratz, Michael Edward Novofam Macro LLC	4, 7, 5 PI	O	2020-09-01	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000 000)	4.7600	ON
GFL Environmental Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Poole, Lonnie Craven, III	4	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 640	18.5000USD	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Poole, Lonnie Craven, III	4	O	2020-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	618	19.0000USD	ON
		O	2020-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 083	19.0000USD	ON
Gibson Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Montana, Margaret Cahill	4	O	2020-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Global Dividend Growers Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Dividend Growers Income Fund	1	O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.5000	AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.5538	AB
Global Innovation Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	13.1900	AB
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Appel, David Harry	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	65.9000	ON
Basian, Karen	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	65.9000	ON
Deakin, Tara	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	65.9000	ON
		M	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	50	65.9000	ON
Doniz, Susan	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	65.9000	ON
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	65.9000	ON
Moore, James	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	65.9000	ON
		M	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	65.9000	ON
Morrison, Sean	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	65.9000	ON
Gold X Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barnes, Phillip Gregory	5	O	2020-08-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	9 375	2.4000	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Martinez, Hernan	6	O	2020-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	4.0214	BC
		O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 700)	4.0224	BC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.0000	BC
		O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 100)	4.0000	BC
Matysek, Paul Frank	4, 5							
Bedrock Capital Corporation	PI	O	2020-08-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	539 474	1.3000	BC
Munson, Richard Allen	6, 5	O	2020-08-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	46 875	2.4000	BC
Bons de souscription								
Barnes, Phillip Gregory	5	O	2020-08-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(9 375)	2.4000	BC
Matysek, Paul Frank	4, 5							
Bedrock Capital Corporation	PI	O	2020-08-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	(539 474)	1.3000	BC
Munson, Richard Allen	6, 5	O	2020-08-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(46 875)	2.4000	BC
Golden Valley Mines Ltd.								
Actions ordinaires								
mccartney, william david	4							
WMC Equities Inc.	PI	O	2020-07-31	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(39 600)		QC
Options								
mccartney, william david	4	O	2020-07-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 807 617)		QC
Goldgroup Mining Inc.								
Actions ordinaires								
Reyes, Javier	4							
ANTARES CAPITAL MANAGEMENT LTD	PI	O	2013-06-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-07-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 333 300	0.0300	BC
Silbernagel, Corry Jonathan	4							
CJS Consultants Ltd.	PI	O	2010-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-07-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 940 000	0.0300	BC
Bons de souscription								
Reyes, Javier	4							
ANTARES CAPITAL MANAGEMENT LTD	PI	O	2013-06-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-07-31	I	53 - Attribution de bons de souscription	4 166 650		BC
Silbernagel, Corry Jonathan	4							
CJS Consultants Ltd.	PI	O	2010-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-07-31	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 470 000		BC
Goodfood Market Corp. (formerly Mira VII Acquisition Corp.)								
Actions ordinaires								
edö Capital Inc.	3	O	2020-08-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(498 575)		QC
Hill, Hamnett	4, 6, 3							
edo Capital Inc.	PI	O	2020-08-25	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(498 575)		QC
Gran Tierra Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Mah, Glen	5							
ESPP	PI	O	2020-08-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 084	0.3800	AB
Granite Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 804	77.5500	ON
Neto, Teresa	5	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 207	77.5500	ON
Great Canadian Gaming Corporation								
Actions ordinaires								
Pattison, Gregory James	5	O	2019-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 333	24.0700	ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 333)	26.7045	ON
Options								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Pattison, Gregory James	5	O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 333)	24.0700	ON
Groupe Aecon Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Beck, John Michael	4	O	2020-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Groupe d'Alimentation MTY Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
St-Onge, Renee	5	O	2020-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	24.7800	QC
		O	2020-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	24.9923	QC
		O	2020-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	30.7486	QC
Groupe IBI Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
IBI Group Management Partnership	3	O	2020-08-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 161	6.2500	ON
		O	2020-08-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 160	6.2100	ON
Groupe Stingray Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Tremblay, Pascal	4							
Fiducie Familiale Pascal Tremblay	PI	O	2020-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	5.2000	QC
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>								
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2020-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 832	5.5501	QC
Hardwoods Distribution Inc.								
<i>Performance Shares</i>								
Besen, Daniel A.	7, 5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 219		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 219		BC
Blanco, Lance Richard	4, 5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	505		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011		BC
Brown, Robert James	7, 5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 309		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 618		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 618		BC
Dickinson, Drew	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 219		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 219		BC
Figgins, Daniel Brian	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	304		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		BC
Hughes, David	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	228		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	457		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	457		BC
Karmally, Faiz Hanif	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	692		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 385		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 385		BC
West, Jason Ross	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	230		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	461		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	461		BC
<i>Restricted Shares</i>								
Besen, Daniel A.	7, 5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 219		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 219		BC
Blanco, Lance Richard	4, 5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	505		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011		BC
Brown, Robert James	7, 5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 309		BC

Emetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié Porteur inscrit								
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 618		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 618		BC
Bull, Peter Morris	3	O	2020-08-21	D	46 - Contrepartie de services	692	21.6500	BC
Dickinson, Drew	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 219		BC
Figgins, Daniel Brian	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 219		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	304		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		BC
Hughes, David	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	228		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	457		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	457		BC
Karmally, Faiz Hanif	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	692		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 385		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 385		BC
Lewis, Michelle	4	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	346		BC
Macaulay, James Craig	4	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	692		BC
Sauder, E. Lawrence	4	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	952		BC
Sauder, William	4, 7	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	692		BC
Taylor, Robert Lee	4	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	692		BC
West, Jason Ross	5	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	230		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	461		BC
		O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	461		BC
Wilson, Graham McGregor	4	O	2020-08-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	346		BC
HPQ-Silicon Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robitaille, Robert	4							
GROUPE SOPRODEV (1990) INC	PI	O	2020-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.4000	QC
		O	2020-08-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.4400	QC
Smith, Peter Henderson	4	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.4200	QC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.4050	QC
Tourillon, Bernard J.	4, 5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	700 000	0.0700	QC
<i>Options</i>								
Tourillon, Bernard J.	4, 5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(700 000)		QC
HUSKY ENERGY INC.								
<i>Performance Share Units</i>								
Annesley, Janet Elizabeth	7	O	2020-08-28	D	59 - Exercice au comptant	(9 217)	4.8200	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 517)		AB
Dahlin, Andrew	7	O	2020-08-28	D	59 - Exercice au comptant	(1 453)	4.8200	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 363)		AB
		O	2020-08-28	D	59 - Exercice au comptant	(6 914)	4.8200	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 638)		AB
Hart, Jeffrey Ryan	5	O	2020-08-28	D	59 - Exercice au comptant	(2 762)	4.8200	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 490)		AB
Rinker, Jeffrey Earle	7	O	2020-08-28	D	59 - Exercice au comptant	(3 633)	4.8200	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 907)		AB
Imaflex Inc.								
<i>Options</i>								
Santella, Giancarlo Giuseppe	5	O	2020-08-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
		O	2020-06-15	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.5200	QC
Imperial Metals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fairholme Capital Management, L.L.C. Managed Accounts	3 PI	O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 906)	3.3600	BC
Imperial Mining Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Bubar, Donald Stephen	4	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0750	QC
Inovalis Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Inovalis Real Estate Investment Trust	1	O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.0800	ON
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	8.1173	ON
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.1500	ON
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.2800	ON
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	8.2100	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.1600	ON
Itasca Capital Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Powell, Richard Michael	4	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4400USD	BC
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4400USD	BC
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.4600USD	BC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4700USD	BC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4700USD	BC
Jaguar Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ahmed, Hashim	5	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(116 100)		ON
Ellis, John Jackson	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(63 000)		ON
Guenther, Benjamin Wayne	4, 5	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(90 000)		ON
HILL, JONATHAN VICTOR	5	O	2019-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	43 667		ON
		O	2020-01-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 666		ON
		O	2020-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 334		ON
		O	2020-06-09	D	51 - Exercice d'options	52 883	0.1000	ON
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	22 663	0.5000	ON
		O	2020-07-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 833		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(164 742)		ON
Miraglia, Luis Ricardo	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(315 000)		ON
Ramnath, Shastri Meranda	4							
Orix Geoscience Inc.	PI	O	2020-08-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(37 350)		ON
WENG, THOMAS SUN	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 184)		ON
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Ahmed, Hashim	5	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 268 172)		ON
Baker, Vernon Casey	5	O	2019-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(45 000)		ON
Duarte Ferreira, Eric Alexandre	5	O	2020-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 500)		ON
Ellis, John Jackson	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(722 225)		ON
Guenther, Benjamin Wayne	4, 5	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 317 600)		ON
HILL, JONATHAN VICTOR	5	O	2019-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(43 667)		ON
		O	2020-01-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 666)		ON
		O	2020-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 334)		ON
		O	2020-07-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 833)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(128 250)		ON
Kennedy, William Jeffrey	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(90 000)		ON
Miraglia, Luis Ricardo	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(918 335)		ON
Ramnath, Shastri Meranda	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(45 000)		ON
WENG, THOMAS SUN	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(748 931)		ON
<i>Options</i>								
Ahmed, Hashim	5	O	2016-09-06	D	50 - Attribution d'options	177 363	0.7400	ON
		M	2016-09-06	D	50 - Attribution d'options	177 363	0.7400	ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(378 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(157 500)		ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(188 676)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(900 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(630 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(67 500)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(159 627)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(290 374)		ON
Baker, Vernon Casey	5	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 400 000)		ON
Ellis, John Jackson	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(180 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(153 000)		ON
Guenther, Benjamin Wayne	4, 5	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(472 500)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(360 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(153 000)		ON
HILL, JONATHAN VICTOR	5	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(180 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(135 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(131 250)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 000)		ON
Kennedy, William Jeffrey	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(202 500)	1.9000	ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(153 000)	2.5000	ON
Miraglia, Luis Ricardo	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(71 053)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(180 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(153 000)		ON
Ramnath, Shastri Meranda	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(76 500)		ON
WENG, THOMAS SUN	4	O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(180 000)		ON
		O	2020-08-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(153 000)		ON
Just Energy Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pattison, James A.	3							
The Jim Pattison Foundation	PI	O	2020-08-26	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	66 508		ON
Kelt Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wilson, David John	4, 5, 3	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	1.5900	AB
Kinaxis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carreiro, Paul	5	O	2020-08-24	D	51 - Exercice d'options	5 000	72.5100	ON
		O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	200.8989	ON
		O	2020-08-25	D	51 - Exercice d'options	2 500	72.5100	ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	198.6676	ON
		O	2020-08-25	D	51 - Exercice d'options	3 500	72.5100	ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	200.1189	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	1 000	72.5100	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	202.8000	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	2 500	72.5100	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	201.7072	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	2 500	72.5100	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	202.2088	ON
		O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	496	72.5100	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(496)	203.3100	ON
Muelhoefer, Jay Allan	5	O	2020-08-25	D	51 - Exercice d'options	2 200	81.2400	ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	201.0000	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	22 800	81.2400	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 800)	201.0000	ON
<i>Options</i>								
Carreiro, Paul	5	O	2020-08-24	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	72.5100	ON
		O	2020-08-25	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	72.5100	ON
		O	2020-08-25	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	72.5100	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	72.5100	ON

Emetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	72.5100	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	72.5100	ON
		O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(496)	72.5100	ON
Muelhoefer, Jay Allan	5	O	2020-08-25	D	51 - Exercice d'options	(2 200)	81.2400	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(22 800)	81.2400	ON
Klondike Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Munday, Maxwell Anthony	3	O	2020-09-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 200 000		BC
Munday Estates Ltd.	PI	O	2020-09-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 200 000)		BC
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deschamps, Ignacio	5	O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	42.3997USD	ON
Rees, Daniel Llewellyn	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	2 484	55.6300	ON
<i>Options</i>								
Rees, Daniel Llewellyn	5	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(2 484)	55.6300	ON
La Société de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
BUCHAN, JANE MELISSA	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 117	5.1300	ON
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	975	5.1300	ON
Davis, Sarah Ruth	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 241	5.1300	ON
Derry, Douglas	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 631	5.1300	ON
Guay, Charles	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	975	5.1300	ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 920	5.1300	ON
Laboratoires Engagement inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Keller, Edward	4, 5	O	2019-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 624 438)		ON
		M	2019-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 624 441)		ON
Le Fonds de dividendes du secteur des infrastructures durables								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Infrastructure Dividend Fund	1	O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	10.1876	AB
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.1842	AB
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.1873	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.1567	AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.0969	AB
Le Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques								
<i>Parts de fiducie</i>								
Digital Consumer Dividend Fund	1	O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.3600	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.4286	AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	12.4233	AB
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	3							
Scotia Capital Inc. - ASDP	PI	O	2020-08-24	I	38 - Rachat ou annulation	(96 125)	71.1300	ON
		O	2020-08-25	I	38 - Rachat ou annulation	(98 113)	70.3300	ON
		O	2020-08-26	I	38 - Rachat ou annulation	(74 662)	69.6800	ON
		O	2020-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(87 211)	69.8100	ON
		O	2020-08-28	I	38 - Rachat ou annulation	(87 211)	68.4000	ON
Loblaw Companies Limited	1	O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	149 000	70.0556	ON
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	149 000	70.5391	ON
		M	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	149 000	70.9900	ON
		O	2020-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	149 000	70.5391	ON
		O	2020-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	136 801	70.7300	ON
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	149 000	70.9843	ON
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	143 987	70.7900	ON
		O	2020-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	70.8104	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2020-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	97 453	70.7100	ON
		O	2020-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	70.8965	ON
		O	2020-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	95 371	71.0000	ON
		O	2020-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	70.9751	ON
		O	2020-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	87 211	70.9000	ON
		O	2020-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	70.8105	ON
		O	2020-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	87 211	70.7500	ON
		O	2020-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	70.8885	ON
		O	2020-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	86 595	71.1000	ON
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	71.1039	ON
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	96 125	71.1300	ON
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	70.5971	ON
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	98 113	70.3300	ON
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	69.6398	ON
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	74 662	69.6800	ON
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	70.0306	ON
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	87 211	69.8100	ON
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	68.9297	ON
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	87 211	68.4000	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	68.2730	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	87 505	67.4100	ON
Les Mines d'or Visible Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dallaire, Martin	4, 5							
9086-0735 Québec inc.	PI	O	2020-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 500	0.2560	QC
		O	2020-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2750	QC
		O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	0.2300	QC
Leucrotta Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
GMT Exploration	PI	O	2020-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 500	0.5000USD	AB
Vejvoda, Josef	4	O	2020-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
K2 & Associates Investment Management	PI	O	2020-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Zakresky, Robert John	5	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	0.6600	AB
<i>Bons de souscription spéciaux Performance Warrants</i>								
Chicoine, Nolan Gregory	5	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(575 000)	1.7000	AB
Cochrane, Peter James Roy	5	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500 000)	1.7000	AB
Cowie, Donald	4							
JOG Limited Partnership No. VI	PI	O	2020-08-16	I	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)	1.7000	AB
Eckert, Helmut	5	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(575 000)	1.7000	AB
Gilbert, Daryl Harvey	4	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)	1.7000	AB
Johnston, Kelvin	4	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)	1.7000	AB
Krausert, Brian Murray	4	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)	1.7000	AB
Medvedic, Tom	4	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)	1.7000	AB
Peterson, Greg	5	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(15 000)	1.7000	AB
Sereda, Richard Douglas	5	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(750 000)	1.7000	AB
Trudeau, Terry	5	O	2020-08-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 150 000)	1.7000	AB
Zakresky, Robert John	5	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 150 000)	1.7000	AB
<i>Options</i>								
Chicoine, Nolan Gregory	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	650 000	0.6000	AB
Cochrane, Peter James Roy	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.6000	AB
Cowie, Donald	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.6000	AB
Eckert, Helmut	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.6000	AB
Gilbert, Daryl Harvey	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.6000	AB
Johnston, Kelvin	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.6000	AB
Krausert, Brian Murray	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.6000	AB

Emetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
Lancaster, William	4	O	2020-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.6000	AB
Medvedic, Tom	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.6000	AB
Peterson, Greg	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6000	AB
Sereda, Richard Douglas	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	650 000	0.6000	AB
Trudeau, Terry	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	1 100 000	0.6000	AB
Vejvoda, Josef	4	O	2020-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	120 000		AB
Zakresky, Robert John	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	1 100 000	0.6000	AB
Madison Pacific Properties Inc.								
<i>Actions ordinaires Class B Voting</i>								
Madison Venture Corporation	3	O	2020-08-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	296 100	3.9830	BC
Magellan Aerospace Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Magellan Aerospace Corporation	1	O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	7.5440	ON
		M	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	7.5440	ON
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.5925	ON
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 155	7.5860	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 155	7.3212	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	7 155	7.3664	ON
MBN Corporation								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
MBN Corporation	1	O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.8290	AB
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.1500	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8700	AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		AB
MCAN Mortgage Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cipollone, Floriana Computershare (ESOP)	5 PI	O	2020-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	12.4274	ON
		O	2020-07-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	13.3156	ON
		O	2020-07-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	13.5318	ON
		O	2020-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	13.9700	ON
Gill, Rachhpal Computershare (ESOP)	5 PI	O	2018-09-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 186	14.6256	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Gill, Rachhpal	5	O	2020-03-10	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 268		ON
		M	2020-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 268		ON
		O	2019-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	15.9500	ON
		O	2019-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	15.7759	ON
		O	2019-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	15.9165	ON
		O	2020-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	17.2147	ON
		O	2020-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	11.1452	ON

Emetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-06-30	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	12.5647	ON
		O	2020-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	11.1452	ON
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	12.5647	ON
Restricted Share Units								
Gill, Rachhpal	5	O	2019-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	15.9539	ON
		O	2019-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	15.7759	ON
		O	2019-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	15.9165	ON
		O	2020-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	17.2147	ON
		O	2020-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	11.1452	ON
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	12.5647	ON
		O	2020-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	11.1452	ON
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	12.5647	ON
mCloud Technologies Corp. (formerly Universal mCloud Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Russell, Ian	4	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	2.6800	BC
Medexus Pharmaceuticals Inc.(formerly Pediapharm Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tate, Glenn	7	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.2000USD	QC
Metalla Royalty & Streaming Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beeby, James	4	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	8.7000USD	BC
Tucker, E.B.	4	O	2020-08-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	30 750		BC
Midas Capital Partners, LLC	PI	O	2020-08-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 750)		BC
MÉTAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2020-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2140	QC
		M	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2140	QC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2350	QC
SHAW, DAVID ANDREW	4	O	2020-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Boisjoli, Robert	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	90 000		QC
Booth, John Geoffrey	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	90 000		QC
Branchaud, René	4, 5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	60 000		QC
Goulet, Guy	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	180 000		QC
Goulet, Pierre-Olivier	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	120 000		QC
SHAW, DAVID ANDREW	4	O	2020-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2020-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	90 000		QC
Vallée, Hubert	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	60 000		QC
Microbix Biosystems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Groome, Cameron Lionel	4, 5							
Dana Wilson TFSA	PI	O	2020-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2600	ON
RRSP	PI	O	2020-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2600	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Middlefield Can-Global REIT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.8500	AB
Milestone Pharmaceutiques Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Muller, Lorenz Andrew	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	5 700	1.5400USD	QC
<i>Options</i>								
Muller, Lorenz Andrew	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(5 700)	1.5400USD	QC
MINES ABCOURT INC.								
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>								
Hinse, Normand	4	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 500	0.1600	QC
MESTRALLET, FRANCOIS JOSEPH PIERRE MARIE	4, 3	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1650	QC
Mines d'Or Dynacor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Demers, Roger	4	O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.1200	QC
Mines Indépendantes Chibougamau Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lotan Holdings Inc.	3	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1300	QC
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1300	QC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 000	0.1400	QC
Lotan, David	4							
Lotan Holdings Inc.	PI	O	2020-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1300	QC
		O	2020-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1300	QC
		O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 000	0.1400	QC
Mogo Inc. (formerly, Difference Capital Financial Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feller, David Marshall	4, 5	O	2020-08-24	D	97 - Autre	5 000		BC
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2020-08-24	D	97 - Autre	5 000		BC
<i>Droits (Restricted Share Units)</i>								
Feller, David Marshall	4, 5	O	2020-08-24	D	97 - Autre	(5 000)		BC
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2020-08-24	D	97 - Autre	(5 000)		BC
Morguard North American Residential Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Leiderman, Mel	4							
Mel Leiderman Professional Corporation	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.6300	ON
Morien Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morien Resources Corp	1	O	2020-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.1600	NS
		O	2020-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.1500	NS
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	22 500	0.1400	NS
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	77 500	0.1400	NS
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.1300	NS
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.1300	NS
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	352 500	0.1350	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(352 500)	0.1350	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.1300	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.1300	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(77 500)	0.1400	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(22 500)	0.1400	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	0.1500	NS
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	0.1600	NS
Morneau Shepell Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ponder, Dale Rosa Winnifred	4							
Dale Ponder Professional Corporation	PI	O	2020-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	28.4000	ON
Mullen Group Ltd.								

Emetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Actions ordinaires								
McGinley, Christine Ellen	4	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	415	9.8900	AB
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	630	9.8700	AB
Mullen Group Ltd.	1	O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	28 300	9.9821	AB
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	9.9078	AB
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	33 300	9.9093	AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(609 000)		AB
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	33 300	9.7344	AB
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	31 000	9.9717	AB
Neptune Solutions Bien-Être Inc. (anciennement Neptune Technologies & Bioressources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2020-08-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 872	2.7500USD	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2020-08-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(47 872)	2.7500USD	QC
		O	2020-08-31	D	97 - Autre	(29 906)	2.7500USD	QC
New Pacific Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Liu, Yikang	4	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	6.0200	BC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	6.0000	BC
NFI Group Inc. (formerly New Flyer Industries Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stewart, Michael Gavin	7	O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.5500	ON
Jacqueline Stewart	PI	O	2020-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.5500	ON
Norbord Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burke, Kevin John	5	O	2020-08-13	D	51 - Exercice d'options	15 000	35.6000	ON
		O	2020-08-13	D	51 - Exercice d'options	19 500	27.8800	ON
		O	2020-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	42.7947	ON
		O	2020-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	42.7998	ON
		O	2020-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	35.6800USD	ON
		O	2020-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	35.6701USD	ON
		O	2020-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	35.7000USD	ON
		O	2020-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	35.7150USD	ON
<i>Options</i>								
Burke, Kevin John	5	O	2020-08-13	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		ON
		O	2020-08-13	D	51 - Exercice d'options	(19 500)		ON
Northern Superior Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Perron, François	4	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.6000	ON
Northview Apartment Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Credit Suisse Securities (Canada), Inc.	3	O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96 400)	34.6010	AB
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145 900)	34.6041	AB
Nouveau Monde Graphite Inc. (auparavant Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desaulniers, Eric	4, 5	O	2020-09-02	D	46 - Contrepartie de services	43 750	0.2000	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Pallinghurst Graphite Limited	3	O	2019-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000 000		QC
<i>Obligations</i>								
Pallinghurst Graphite Limited	3	O	2019-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 15 000 000.00		QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Options</i>								
BEAULIEU, YANNICK	4	O	2020-09-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1850	QC
Buron, Daniel	4	O	2020-09-02	D	50 - Attribution d'options	325 000		QC
Desaulniers, Eric	4, 5	O	2020-09-02	D	50 - Attribution d'options	3 000 000		QC
		O	2020-09-02	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		QC
Fortin, Virginie	5	O	2020-09-02	D	50 - Attribution d'options	250 000		QC
Jodoin, Nathalie	4	O	2020-09-02	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1850	QC
Tarte, Charles-Olivier	5	O	2020-09-02	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		QC
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Garrett, Diane Renee	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537		BC
Lang, Gregory Anthony	5	O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	145 000	5.0200	BC
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(52 852)	13.7700	BC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 800)	13.7600	BC
		O	2020-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 348)		BC
Gregory and Sharon Lang Family Survivors Trust dtd 12/27/2005	PI	O	2020-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 348		BC
<i>Droits Deferred Share Unit</i>								
Dorward-King, Elaine Jay	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537		BC
Dowdall, Sharon Elizabeth	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537		BC
Levental, Igor	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537		BC
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537		BC
Nauman, Clynton R.	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537		BC
Schutt, Ethan	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537		BC
Walsh, Anthony P.	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537		BC
<i>Options</i>								
Lang, Gregory Anthony	5	O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	(145 000)	5.0200	BC
Oceanic Iron Ore Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beedie, Ryan K	6							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1750	BC
		O	2020-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 500	0.1750	BC
Oncolytics Biotech Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holtham, Angela Frances	4	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	2.3500	AB
Oria Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Albino, George Vincent	4	O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170 000)	4.5200USD	BC
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(130 000)	4.5000USD	BC
Pan American Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Emerson, Christopher	5	O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	7 500	17.5300	BC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	47.0000	BC
Fisher, Delaney Joseph	5	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	46.7500	BC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	46.8000	BC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 380)	46.8500	BC
<i>Options</i>								
Emerson, Christopher	5	O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	17.5300	BC
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Andersen, Harold	5							
Ginger Andersen (RRSP)	PI	O	2020-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	190	32.4200	AB
Burrows, J. Scott	5	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	33.2450	AB
Forrest, Jennifer	5	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	33.1300	AB
Pharmadrug Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cohen, Daniel	5							

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
7725434 Canada Inc.	PI	O	2020-08-31	I	46 - Contrepartie de services	1 300 000	0.0330	ON
Li, Ka Yin Keith	5	O	2020-06-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000		ON
<i>Bons de souscription</i>								
Li, Ka Yin Keith	5	O	2020-06-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.0500	ON
<i>Options</i>								
Cohen, Daniel	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	3 000 000		ON
Li, Ka Yin Keith	5	O	2020-08-16	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.1000	ON
		O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0500	ON
McClory, Paul Gerard Joseph	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Quong, Al	4	O	2019-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	750 000		ON
Schwartz, Robert	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Vassev, Nikolai	4	O	2019-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Pieridae Energy Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dargewitz, Robert	5	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3900	AB
		O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3850	AB
		O	2020-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.3800	AB
Gray, Joseph Adam	5	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.3800	AB
Pinetree Capital Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
L6 Holdings Inc.	3	O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 423	1.0700	ON
Postmedia Network Canada Corp.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Akai, Gillian Andrea	5	O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 335		ON
Bidulka, Brian Joseph	5	O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 335		ON
Lavallee, Mary Anne	5	O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 335		ON
MacLeod, Andrew	4, 5	O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 365		ON
Pretium Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Prins, David William	5	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	15 200	6.7500	BC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 200)	16.6568	BC
		O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	11 800	6.7500	BC
		O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	30 000	9.7300	BC
		O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	16 000	9.7800	BC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 800)	16.7240	BC
<i>Options</i>								
Prins, David William	5	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(15 200)	6.7500	BC
		O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	(11 800)	6.7500	BC
		O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	9.7300	BC
		O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	9.7800	BC
Prime Blockchain Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beausoleil, Serge	4, 5, 3	O	2020-08-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 700 000	0.0400	QC
Desrosiers, Francois	3	O	2020-08-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 390 994	0.0400	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Beausoleil, Serge	4, 5, 3	O	2020-08-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 200 000	0.0400	QC
PYROGENÈSE CANADA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carabin, Pierre	5	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	5.0000	QC
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	5.2000	QC
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Carabin, Pierre	5	O	2020-07-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		QC
Quarterhill Inc. (formerly, Wi-LAN Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quarterhill Inc.	1	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	1.8407	ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	1.8301	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	1.8304	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 900	1.8327	ON
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 900	1.8443	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(151 400)		ON
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lord, Richard	4, 5	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	75 000	12.7100	QC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 300)	35.7734	QC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 700)	34.9452	QC
<i>Options</i>								
Lord, Richard	4, 5	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	12.7100	QC
<i>Unités d'actions différées</i>								
Chabot, Lucie	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	522	35.8900	QC
Courteau, Robert	4, 5	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	592	35.8900	QC
Gauvin, Mathieu	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	592	35.8900	QC
Pomerleau, Pierre	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	522	35.8900	QC
Poulin, Marc	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	522	35.8900	QC
Vachon, Sylvie	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 045	35.8900	QC
Quinsam Captial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dent, Roger	4, 5							
Meredith Dent	PI	O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1200	ON
Quinsam Capital Corporation	1	O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	405 000	0.1283	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.1300	ON
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 387 135)		ON
Roodenburg, Anthony Ralph	4							
Greencastle Resources Ltd.	PI	O	2020-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.1294	ON
<i>Actions ordinaires DSU -Deferred Share Unit</i>								
Dent, Roger	4, 5	O	2020-08-27	D	35 - Dividende en actions	24 773	0.1250	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Szustak, Eric	4	O	2020-08-27	D	35 - Dividende en actions	1 304	0.1250	ON
<i>Options</i>								
Szustak, Eric	4	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.1300	ON
Qusitive Technology Solutions, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jog, Vijay Mukund	4	O	2020-08-27	D	36 - Conversion ou échange	3 239 952		ON
Software Integrators International Inc.	PI	O	2020-08-27	I	36 - Conversion ou échange	182 899		ON
<i>Bons de souscription</i>								
Jog, Vijay Mukund	4	O	2020-08-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(3 239 952)		ON
		O	2020-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 993 817)		ON
Software Integrators International Inc.	PI	O	2020-08-27	I	54 - Exercice de bons de souscription	(182 899)		ON
		O	2020-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(112 553)		ON
RAMM Pharma Corp.								
<i>Options</i>								
AUGEREAU, DANIEL	4	O	2019-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Bajurny, Matthew	4	O	2019-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
DELMONTE, GUILLERMO	5	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Klein, Eric	4	O	2019-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
PINEIRO, MATIAS	5	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Real Matters Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cooke, Loren	7	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	47 300	2.4000	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 300)	28.5560	ON
		O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	600	2.4000	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	27.6733	ON
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	63 100	2.4000	ON
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 100)	27.3518	ON
Herman, William Peter Melvin	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	36 607	8.0000	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 607)	29.0000	ON
Smith, Jason	4, 5	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.6873	ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.3710	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.5550	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	27.1423	ON
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	27.1713	ON
<i>Options</i>								
Cooke, Loren	7	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(47 300)	2.4000	ON
		O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(600)	2.4000	ON
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(63 100)	2.4000	ON
Herman, William Peter Melvin	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(36 607)	8.0000	ON
Redevances Nomad Ltée								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Kudzman, Susan	4	O	2020-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	152 500	1.3800	QC
Repare Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Seth, Kim	5	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	7 908	24.9200USD	QC
<i>Options</i>								
Seth, Kim	5	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(5 160)	1.6370USD	QC
		O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(2 748)	2.0620USD	QC
RESSOURCES CERRO DE PASCO INC. (anciennement Les propriétés Genius Ltée)								
<i>Options</i>								
Boisjoli, Robert	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
Booth, John Geoffrey	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		QC
Brill, Keith Philip	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	125 000		QC
Goulet, Guy	4, 5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	450 000		QC
Hodgson, Frank	4, 6	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	125 000		QC
Ringdahl, Neil Torben	4, 5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
Rodriguez Mariategui Canny, Manuel Lizandro	4, 5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
SHAW, DAVID ANDREW	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		QC
Zadka, Steven Allen	4, 3	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
Ressources Delta Limitée (formerly Golden Hope Mines Limited)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Candido, Francesco	4, 5	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3500	ON
<i>Options</i>								
Marcotte Paquet, Sara	4	O	2020-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-24	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Ressources Géoméga Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cayer, Alain	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.0700	QC
<i>Options</i>								
Cayer, Alain	5	O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.0700	QC
Ressources Melkior Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Deluce, Jonathon Silverwater Capital Corp.	4, 5 PI	O	2020-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8500	BC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Paul, Rahul TSFA	5 PI	O	2020-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.3300	QC
Richards Packaging Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Ling, Samson	7	O	2020-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	76.7900	ON
Susan Ling	PI	O	2020-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	76.7900	ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Agius, Eric Philip	5	O	2020-09-01	D	59 - Exercice au comptant	(4 225)	55.4840	ON
Durocher, Lisa	5	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129		ON
		O	2020-09-01	D	59 - Exercice au comptant	(4 228)	55.4840	ON
Fernandes, Jorge Manuel Capelas	5	O	2020-09-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 855)	55.4840	ON
Hartling, Philip	7	O	2020-09-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 070)	55.4840	ON
McPhail, Graeme Howard	5	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53		ON
		O	2020-09-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 112)	55.4840	ON
Route1 Inc.								
<i>Options</i>								
Marino, John	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6200	ON
Quintero, Yamian	5	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6200	ON
Reeder, Edward	4	O	2020-08-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6200	ON
Senvest Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Senvest Capital Inc.	1	O	2020-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	142.0000	QC
		O	2020-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	141.9971	QC
		O	2020-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	140.0000	QC
		O	2020-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	140.0000	QC
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	139.9900	QC
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	136.0000	QC
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		QC
SHAW COMMUNICATIONS INC.								
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>								
Estate of James R. Shaw	3	O	2020-08-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	24.9772	AB
Shaw, Estate of JR	4, 5, 3							
Carol M. Shaw	PI	O	2020-08-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	367	24.9772	AB
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>								
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2020-09-01	D	51 - Exercice d'options	2 076	6.2200USD	ON
		O	2020-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(2 076)		ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2020-08-31	D	51 - Exercice d'options	1 000	5.1700USD	ON
		O	2020-08-31	D	36 - Conversion ou échange	(1 000)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	755		ON
		O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(425)	997.4009USD	ON
		O	2020-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	924		ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(495)	1024.7195USD	ON
		O	2020-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	(332)	1081.7700USD	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2020-08-28	D	d'actionnariat			
		O	2020-08-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(407)	1071.0000USD	ON
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2020-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(221)	1081.7700USD	ON
		O	2020-08-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(254)	1071.0000USD	ON
		O	2020-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	610		ON
		O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(317)	1066.4200USD	ON
		O	2020-09-01	D	36 - Conversion ou échange	2 076		ON
		O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 076)	1086.4991USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2020-08-31	D	36 - Conversion ou échange	1 000		ON
		O	2020-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 000)	1048.5100USD	ON
		O	2020-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	458		ON
		O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(238)	1066.4200USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2020-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 327)	1081.7700USD	ON
		O	2020-09-01	D	51 - Exercice d'options	12 770	136.5500USD	ON
		O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(12 770)	1086.5517USD	ON
		O	2020-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 441		ON
		O	2020-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 269)	1066.4200USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2020-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(407)	1081.7700USD	ON
		O	2020-08-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(553)	1071.0000USD	ON
<i>Options</i>								
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2020-09-01	D	51 - Exercice d'options	(2 076)	6.2200USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2020-09-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	5.1700USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2020-09-01	D	51 - Exercice d'options	(12 770)		ON
<i>RSU</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(755)		ON
		O	2020-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(924)		ON
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2020-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(610)		ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2020-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(458)		ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2020-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 441)		ON
Sierra Wireless, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Link, Rene Fernando	5	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	12.4238USD	BC
Overton, Marc Anthony John McHardy	5	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.6300USD	BC
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Kong, David TokPay	4	O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.8200	BC
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	9.8800	BC
Liu, Yikang	4	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	10.0000	BC
Shaver, Lon Eric	5	O	2020-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 375	9.6500	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Shaver, Lon Eric	5	O	2020-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 375)	9.6500	BC
SLANG Worldwide Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moynan, Johnathan	4	O	2020-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Driessen, Christopher Lee	4, 5	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 250 000		ON
		O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	750 000		ON

Emetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
Moynan, Johnathan	4	O	2020-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	750 000		ON
		O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 250 000		ON
Rutherford, Mikel Patrick Alexander	5	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	750 000		ON
		O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 250 000		ON
Options								
Moynan, Johnathan	4	O	2020-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Restricted Shares								
Moynan, Johnathan	4	O	2020-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
SmartCentres Real Estate Investment Trust (formerly, Smart Real Estate Investment Trust)								
Class B Series 1 Boxgrove Limited Partnership Units								
Goldhar, Mitchell	3							
Penguin Properties Inc.	PI	O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	170 000	20.6400	ON
		O	2020-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(170 000)	20.6400	ON
The Penguin - CWT Partnership	PI	O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	170 000	20.6400	ON
Class C Series 1 Boxgrove Limited Partnership Units								
Goldhar, Mitchell	3							
Penguin Properties Inc.	PI	O	2020-08-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	340 000		ON
		O	2020-08-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(122 258)	28.7000	ON
		O	2020-08-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(120 563)	28.7000	ON
Parts de fiducie								
Goldhar, Mitchell	3							
SC Financial Investments Inc.	PI	O	2020-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	20.5000	ON
		O	2020-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 400	20.4200	ON
		O	2020-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	20.3700	ON
		O	2020-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	20.6500	ON
		O	2020-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	20.6000	ON
		O	2020-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	20.5500	ON
		O	2020-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 600	20.4500	ON
		O	2020-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	20.4000	ON
		O	2020-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	20.3500	ON
Special Voting Units								
Goldhar, Mitchell	3							
Penguin Properties Inc.	PI	O	2020-08-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	170 000		ON
		O	2020-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(170 000)		ON
The Penguin - CWT Partnership	PI	O	2020-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	170 000		ON
Societe Aurifere Barrick								
Actions ordinaires								
Wark, Lois Vaness	5	O	2020-08-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 000)	29.4000USD	ON
Droits Restricted Share Units (cash settled)								
Beringer, Grant Bill	5	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 091	29.8400USD	ON
Quick, Rodney Burton	5	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 113	29.8400USD	ON
Shuttleworth, Graham Patrick	5	O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 973	29.8400USD	ON
Wark, Lois Vaness	5	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 483	29.8400USD	ON
Société financière IGM Inc.								
Deferred Share Units								
Desmarais, Paul III	7	O	2020-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	199	38.2700	MB
		M	2020-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	199	38.2700	MB

Emetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
		M'	2020-01-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	38.2700	MB
SOPerlor Fertilizer Corp.								
<i>Options</i>								
Duncan, Robert Bruce	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	900 000	0.0350	ON
Roth, Arthur Joseph	4	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0350	ON
Source Energy Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Seitz, Kenneth Alvin	4	O	2018-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	1.0830	AB
Starlight U.S. Multi-Family (No. 1) Core Plus Fund								
<i>Parts de société en commandite Class A</i>								
Rosenbaum, Harry	4	O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.2000	ON
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 100	9.2500	ON
Stella-Jones Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pelletier, Simon	4							
TD Waterhouse Canada	PI	O	2020-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	45.4500	QC
		O	2020-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	45.3300	QC
		O	2020-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	45.4600	QC
Powell, Douglas W.	7	O	2015-02-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	134		QC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(534)	45.3000	QC
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.2940	QC
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2015-02-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(134)		QC
		O	2020-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	45.4300	QC
STEP Energy Services Ltd.								
<i>Options</i>								
McLeod-Hill, Lori Lynn	5	O	2020-08-27	D	52 - Expiration d'options	(28 000)		AB
Summit Industrial Income REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Catford, Michael Anthony John	4	O	2020-08-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	12.0000	ON
Morassutti, Lawrence	4							
Caren Morassutti - RRSP	PI	O	2020-08-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 500	12.0000	ON
Travi Inc.	PI	O	2020-08-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	12.0000	ON
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Little, Mark Stephen	5	O	2020-08-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	8 753	21.7600	AB
Suncor Savings Plan	PI	O	2019-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 958	31.5900	AB
		M	2019-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 818	31.5900	AB
		O	2020-08-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 763	24.7200	AB
		O	2020-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 753)	21.7600	AB
Supremex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3	O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	99 600	1.3000	QC
Tamarack Valley Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Christensen, David Keith	5	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	90 000	0.9418	AB
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Christensen, David Keith	5	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(90 000)	0.9148	AB
Taseko Mines Limited								
<i>Obligations</i>								
Hallbauer, Russell Edward	4, 5	O	2020-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 100 000.00)	0.9000USD	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.								
<i>Bons de souscription</i>								
Mainville, Luc	5							
Chantal Bourgoing	PI	O	2020-08-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000		QC
TerraVest Industries Inc. (formerly TerraVest Capital Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
PELLERIN, CHARLES	3							
9162-2803 Quebec Inc.	PI	O	2020-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 799	14.5600	AB
Pellerin Strategies Conseils	PI	O	2020-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 799)	14.5600	AB
The Westaim Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hays, Jim Charles	7							
JWAYNE LLC	PI	O	2020-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.6000USD	ON
		O	2020-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.5478USD	ON
Larson, Donald Dumford	7							
Greg Larson	PI	O	2020-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.6200USD	ON
ThreeD Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Inwentash, Raquel Aspen	3	O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3800	ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.4355	ON
Torex Gold Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bienenstock, Robin Anne	4							
RBMP Capital Fund LLP	PI	O	2020-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	19.2569	ON
		O	2020-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 500)	20.0837	ON
		O	2020-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	20.2170	ON
		O	2020-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	20.0087	ON
		O	2020-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	20.4774	ON
Toromont Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cuddy, Mike	5	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	74.5000	ON
		O	2020-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	74.6000	ON
Jewer, Paul Randolph	5							
RRSP	PI	O	2020-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	74.5000	ON
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>								
Blake, Peter James	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	175		ON
Chisholm, Jeffrey Scott	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	175		ON
Cranston, Cathryn Elizabeth	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	175		ON
Gill, James Wendell	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	175		ON
Hill, Wayne S.	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	175		ON
Hodgson, Sharon	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	175		ON
Ogilvie, Robert M.	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	431		ON
Rethy, Katherine Anne	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	175		ON
Roy, Richard G	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	175		ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.4000	AB
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	2.3200	AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rose, Mike	5	O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.4550	AB
<i>Options</i>								
Angevine, Jill Terilee	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.5700	AB
Armstrong, William D.	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.5700	AB
Aspin, Sherra	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	17.5700	AB
Baker, Lee Allan	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.5700	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Bush, Allan Joseph	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	17.5700	AB
Elick, John William	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.5700	AB
Frostad, Colin Joel	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	50 000	17.5700	AB
Kirker, William Scott	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	30 000	17.5700	AB
MacDonald, Andrew B.	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.5700	AB
McKinnon, Earl Henry	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	50 000	17.5700	AB
Miller, Lucille	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.5700	AB
Robinson, Brian	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	17.5700	AB
Rose, Mike	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	17.5700	AB
Tumbach, Drew E.	5	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	20 000	17.5700	AB
Weiss, Janet	4	O	2020-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	12.6200	AB
Wigham, Ron	4	O	2020-08-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.5700	AB
TransAlta Renewables Inc.								
<i>DSU (Deferred Share Units)</i>								
Drinkwater, David William	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	140	15.9400	AB
Hagerman, Allen R.	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	147	15.9400	AB
McQuade, Kathryn Ann Bova	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	148	15.9400	AB
TAYLOR, PAUL H. E.	4	O	2020-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	162	15.9400	AB
Tree Island Steel Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doman, Amar	4, 3							
The Futura Corporation	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.0875	BC
Tree Island Steel Ltd.	1	O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.0650	BC
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.0500	BC
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.0500	BC
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	321	2.0731	BC
		O	2020-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.0500	BC
		O	2020-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	121	2.0500	BC
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.9992	BC
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.0075	BC
		O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.0300	BC
		O	2020-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.0100	BC
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	2.0500	BC
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.0500	BC
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.0500	BC
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.0500	BC
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.0674	BC
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.0720	BC
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.0500	BC
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.0500	BC
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1400	BC
		O	2020-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.1500	BC
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.1550	BC
		O	2020-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.1800	BC
		O	2020-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	2.3352	BC
		O	2020-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.3500	BC
		O	2020-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.2800	BC
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.3400	BC
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.3100	BC
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.3500	BC
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.3500	BC
		O	2020-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.2633	BC
		O	2020-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.2778	BC
		O	2020-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.2800	BC
		O	2020-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.2800	BC

Emetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.1200	BC
		O	2020-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.1200	BC
		O	2020-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.1200	BC
		O	2020-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	2.2100	BC
		O	2020-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.2200	BC
		O	2020-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.2140	BC
		O	2020-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.2200	BC
		O	2020-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.2200	BC
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.1283	BC
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.1000	BC
		O	2020-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.1000	BC
		O	2020-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.0900	BC
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	2.0600	BC
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.0500	BC
		O	2020-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.0500	BC
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 636)		BC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Trican Well Service Ltd.	1	O	2020-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.9700	AB
		O	2020-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	0.9684	AB
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	0.9749	AB
		O	2020-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		AB
		O	2020-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	81 500	0.9967	AB
		O	2020-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(281 500)		AB
Tricon Residential Inc. (formerly, Tricon Capital Group Inc.)								
<i>Options</i>								
Baldrige, Kevin	7	O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
Trilogy Metals Inc. (formerly NovaCopper Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Donnelly, Patrick Michael	5	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	54 000	1.9200	BC
		O	2020-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(36 637)	2.8300	BC
		O	2020-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 363)	2.8000	BC
<i>Droits Deferred Share Unit</i>								
Lang, Gregory Anthony	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 442		BC
Stairs, Janice Alayne	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 441		BC
<i>Options</i>								
Donnelly, Patrick Michael	5	O	2020-08-28	D	51 - Exercice d'options	(54 000)	1.9200	BC
Unigold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Acero, Jose Ignacio	4	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.2000	ON
Padilla, Ruben	4	O	2015-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDl			ON
		O	2020-08-24	D	51 - Exercice d'options	14 000	0.1000	ON
		O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.5200	ON
		O	2020-08-25	D	51 - Exercice d'options	136 000	0.1000	ON
		O	2020-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(136 000)	0.4400	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.2000	ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.4884	ON
<i>Options</i>								
Acero, Jose Ignacio	4	O	2020-08-27	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.2000	ON
Padilla, Ruben	4	O	2020-08-24	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	0.1000	ON
		O	2020-08-25	D	51 - Exercice d'options	(136 000)	0.1000	ON
		O	2020-08-26	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.2000	ON
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
United Corporations Limited	1	O	2020-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	93.9940	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
		O	2020-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	94.0000	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
		O	2020-08-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	94.0000	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2020-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	95.0000	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
		O	2020-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	94.7500	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2020-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	95.0000	ON
		O	2020-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
Urbana Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caldwell, Thomas Scott	4							
The 2008 Caldwell Family Trust	PI	O	2020-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 300	2.6500	ON
Velan Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Kernaghan, Edward Hume	3							
Kernwood Limited	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.5900	QC
		O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	5.5000	QC
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hodge, Brent Tyler	5							
TD - LIRA RSP	PI	O	2020-08-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TAYLOR, DAVID ROY	4, 5							
Scotia - David margin	PI	O	2020-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.1000	ON
Viemed Healthcare, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dobbs, Randolph Edward	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 970	14.5700	BC
Frazier, William Dana	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 970	14.5700	BC
		O	2020-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 493)	14.1500	BC
Greenstein, Bruce, D	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 970	14.5700	BC
Kaushal, Nitin	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 970	14.5700	BC
Smokoff, Timothy Lee	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 970	14.5700	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Dobbs, Randolph Edward	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 970)		BC
Frazier, William Dana	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 970)		BC
Greenstein, Bruce, D	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 970)		BC
		M	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 970)		BC
Kaushal, Nitin	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 970)		BC
Smokoff, Timothy Lee	4	O	2020-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 970)		BC
Waste Connections, Inc. (formerly Progressive Waste Solutions Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Guillet, Edward E.	4	O	2020-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	688		ON
		M	2020-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	668		ON
		O	2020-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	101.2262USD	ON
WELL Health Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fong, Eva	5	O	2020-08-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	132 000		BC
		O	2020-08-24	D	36 - Conversion ou échange	157 894	0.9500	BC
Kumar, Arjun	5	O	2019-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 430		BC
Levinkind, Brian Eric	4	O	2020-08-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 586		BC
		O	2020-08-24	D	36 - Conversion ou échange	10 526	0.9500	BC
Shahbazi, Hamed	4, 5, 3	O	2020-08-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	42 475		BC
		O	2020-08-24	D	36 - Conversion ou échange	105 263	0.9500	BC
<i>Débetures convertibles - Common Shares</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Fong, Eva	5	O	2020-08-24	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 150 000.00)	0.9500	BC
Levinkind, Brian Eric	4	O	2020-08-24	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 10 000.00)	0.9500	BC
Shahbazi, Hamed	4, 5, 3	O	2020-08-24	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)	0.9500	BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Fong, Eva	5	O	2020-08-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(132 000)		BC
Kumar, Arjun	5	O	2020-08-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 430)		BC
Levinkind, Brian Eric	4	O	2020-08-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 586)		BC
<i>Restricted Stock Unit</i>								
Shahbazi, Hamed	4, 5, 3	O	2020-08-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(42 475)		BC
Western Copper and Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Spivak, Elena	5	O	2020-08-24	D	51 - Exercice d'options	75 000	1.2000	BC
		O	2020-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	1.2000	BC
<i>Options</i>								
Spivak, Elena	5	O	2020-08-24	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	1.2000	BC
Western Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2020-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	198 500	0.2600	AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Balkwill, Peter John	5	O	2020-08-23	D	59 - Exercice au comptant	(10 433)		AB
Bowers, Jeffrey Keith	5	O	2020-08-23	D	59 - Exercice au comptant	(19 967)		AB
Gartner, Lorne	4	O	2020-08-23	D	59 - Exercice au comptant	(5 833)		AB
MacAusland, Alexander Roland Neil	4, 5	O	2020-08-23	D	59 - Exercice au comptant	(27 967)		AB
Mathison, Ronald	4	O	2020-08-23	D	59 - Exercice au comptant	(7 467)		AB
<i>Options</i>								
Balkwill, Peter John	5	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	113 520		AB
Bowers, Jeffrey Keith	5	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	300 000		AB
Copeland, Donald Darrell	4	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	77 320		AB
Gartner, Lorne	4	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	77 320		AB
Lundstrom, Daniel Vern	5	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	80 190		AB
MacAusland, Alexander Roland Neil	4, 5	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	400 000		AB
Mathison, Ronald	4	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	77 320		AB
Rooney, John Ross	4	O	2020-08-25	D	50 - Attribution d'options	77 320		AB
<i>Restricted Share Unit</i>								
Balkwill, Peter John	5	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 900		AB
Bowers, Jeffrey Keith	5	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 460		AB
Copeland, Donald Darrell	4	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 610		AB
Gartner, Lorne	4	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 610		AB
Lundstrom, Daniel Vern	5	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 380		AB
MacAusland, Alexander Roland Neil	4, 5	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 040		AB
Mathison, Ronald	4	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 810		AB
Rooney, John Ross	4	O	2020-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 610		AB
Xebec Adsorption Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Elford, Sara	4	O	2020-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 12.5 DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. POUR MODIFIER
L'UNITÉ MINIMALE DE FLUCTUATION DES PRIX DES CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS
BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS**

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 31 août 20 20

(s) Alexandre Normandeau
Alexandre Normandeau, Conseiller juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
2755-0755 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-09-01
9214-0144 QUÉBEC INC.	Encaissement de chèques	2020-08-31
9397-7544 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-09-01
9404-1266 QUEBEC INC.	Encaissement de chèques	2020-09-01
ALIMENTATION RORO INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-09-01
ALIMENTATION RORO INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-09-01
GEORGE RIVER COOPERATIVE ASSOCIATION	Exploitation de guichets automatiques et encaissement de chèques	2020-08-31
GROUPE D'INVESTISSEMENT NETONES	Transfert de fonds	2020-09-01
L2 STRATÉGIE D'AFFAIRE INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-08-31

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
SABRYNA CARON	Exploitation de guichets automatiques	2020-08-31
TRANSFERT D'ARGENT SMT INC.	Transfert de fonds	2020-08-31

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
9064-0376 QUÉBEC INC.	Exploitation services monétaires	2020-08-31
ABONDANCE PROSPÉRITÉ INC.	Exploitation services monétaires	2020-08-31
CINÉMA CENTRE-VILLE INC.	Exploitation services monétaires	2020-09-01
GROUPE FINANCIER DENARIUS INC.	Exploitation services monétaires	2020-08-31
MEDYA COLLINS	Exploitation services monétaires	2020-09-01

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.